

Protocols des Sages de Sion

Revue Internationale des Sociétés Secrètes

LA LUTTE DE JUDA CONTRE LES PROTOCOLES

Jusqu'à la fin de la Grande Guerre, les Protocoles étaient inconnus en dehors de la Russie. La situation commença seulement à devenir gênante à partir de fin 1919, époque où des traductions des Protocoles furent mises en vente en Allemagne. D'autres traductions suivirent en 1920 en Amérique du Nord et en Angleterre. La première édition anglaise, qui parut à Londres sous le titre « *Tre Jewish Peril, Protocols of the Learned Elders of Zion* » (Le péril juif, Protocoles des Sages de Sion), attira l'attention du « *Times* », qui prit position dans son numéro du 8 mai 1920. On peut y lire entre autres :

« *Le Times* » n'a pas encore analysé ce curieux petit livre. Mais sa diffusion augmente de plus en plus, sa lecture est faite pour inquiéter ceux qui savent réfléchir. Remarquons que certains traits essentiels du prétendu programme juif offrent une analogie troublante avec les événements actuels... Que sont donc en réalité ces Protocoles ? Sont-ils authentiques ? Et si oui : quelle Assemblée malveillante a-t-elle forgé ces plans ? S'agit-il d'un faux ? Si oui, comment expliquer cette note prophétique et lugubre, ces prédictions qui sont, soit partiellement réalisées, soit en cours de réalisation ?... De telles questions ne peuvent être éludées par un simple haussement d'épaules... Une enquête impartiale s'impose... Si l'on en juge d'après le texte, il semble que les Protocoles aient été écrits par des Juifs et pour des Juifs. »

« L'enquête impartiale » fut faite par les Juifs et, en 1920, trois articles de journaux, qui devaient donner l'impression que les auteurs avaient procédé à des recherches indépendamment les uns des autres, parurent dans trois pays différents.

Le 25 février 1921, « *The American Hebrew* » (L'Hébreu Américain) de New-York publiait une interview que l'ex-princesse Catherine Radziwill (née en 1858) avait accordée au gérant de ce journal et au rabbin de New-York, Isaac Landmann. Elle déclara que les Protocoles avaient été rédigés après la guerre russo-japonaise (1904-1905) et après le déclenchement de la première révolution russe de 1905, par le Conseiller d'Etat Pierre J. Ratchkovsky, chef de la police secrète russe à Paris, en collaboration avec son agent Mathieu Golovinsky. Ce dernier lui avait montré le manuscrit qu'il venait de terminer au moment de son passage à Paris en hiver 1905. Les milieux conservateurs russes comptaient, au moyen de cet écrit, exciter contre les Juifs le tsar Nicolaï II. Pour prouver qu'elle avait elle-même vu le manuscrit, l'ex-princesse Radziwill précisa qu'il y avait sur la première page une tache d'encre bleue.

Un Français, le comte Armand du Chayla, se chargea bientôt après d'une deuxième publication, qui parut les 12 et 13 mai 1921 dans le journal russe « *Posledain Novosti* » sous-titre français : « *Dernières Nouvelles* ». L'auteur y racontait que Nilus, à qui il avait rendu visite en Russie en 1905, lui avait montré le manuscrit, déclarant l'avoir reçu de sa compagne Natalia Afamassieca Komarovsky, à qui Ratchovsky l'avait remis à Paris. Pour rendre son article digne de foi, du Chayla écrivit également que le manuscrit présentait une tache d'encre bleue. Il est prouvé à l'heure actuelle qu'il avait emprunté cette inexactitude aux déclarations de l'ex-princesse Radziwill.

Le troisième article fut publié par le journaliste anglais Philip Graves dans le «*Times*», numéros des 16, 17 et 18 août 1921. Il révéla que, pendant son séjour à Constantinople, il avait acheté à un réfugié russe le livre du révolutionnaire Maurice Joly, paru en 1864 sous le titre «*Dialogue aux Enfers entre Machiavel et Montesquieu*», et qu'un examen plus approfondi lui avait démontré que l'auteur des Protocoles avait largement puisé dans cet ouvrage.

Ces trois articles regorgent de fausses déclarations. L'ex-princesse Radziwill en particulier a donné libre cours à son imagination, car en 1895 les Protocoles étaient déjà entre les mains de Soukhotine et de Stepanoff; en 1901 ils se trouvaient en la possession de Nilus et en 1903 ils furent publiés dans le journal «*Znamia*» (L'Étendard). Il est donc impossible qu'ils aient été rédigés en 1905. D'autre part, le Conseiller d'État Ratchkovsky avait déjà été relevé de ses fonctions à Paris en 1902; il avait alors quitté définitivement Paris pour se fixer en Russie jusqu'à sa mort, survenue en 1910. Il n'était donc plus à Paris en 1905. En outre, on a pu prouver avec document à l'appui que Ratchkovsky n'avait jamais eu sous ses ordres un agent du nom de Golovinsky.

Le rapport du comte du Chayla est tout aussi inexact. D'après les déclarations écrites du fils de Nilus, il était fils illégitime, né en 1883 et reconnu en 1895, de Sergueï A. Nilus et de sa cousine et compagne, Natalio Afanassievna Volodimeroff, née Matveïeff (1845-1934), qui ne s'est jamais appelée Komarovsky. Ses parents ne firent que deux brefs séjours en France au cours des années 1883 et 1894; ils ne furent jamais en relations avec Ratchkovsky. Le manuscrit des Protocoles que du Chayla vit en 1909 était entre les mains du fils de Nilus depuis 1901, après la visite de Soukhotine, mais il ne présentait aucune tache caractéristique d'encre bleue. Nilus réfute également les autres affirmations de du Chayla et le traite, dans sa déclaration transmise au Tribunal de Berne, de «*perfi-
de menteur*» et de «*calomniateur*».

En ce qui concerne les déclarations de Philip Graves, elles n'ont d'exact que le fait que l'auteur des Protocoles s'est abondamment inspiré du livre de Joly, satire sur le gouvernement dictatorial de Napoléon III, ouvrage qu'il a par endroits textuellement plagié (1). L'auteur, n'ayant pas fait référence à l'ouvrage de Joly, s'est donc rendu coupable de plagiat. Les autres conclusions tirées de ce fait sont néanmoins fausses. Comme l'écrivit le «*Times*», il s'agit de savoir si les Protocoles ont été rédigés par un Juif pour des Juifs. Le fait que l'auteur ait plagié un autre ouvrage est sans importance pour la question de savoir s'il s'agit d'un programme authentiquement juif ou, au contraire, d'une invention anti-juive. Cette dernière hypothèse n'a jamais pu être prouvée par la Juiverie. Toutes les tentatives faites pour accuser Ratchkovsky, ou la police russe en général, de falsification ont échoué lamentablement, puisque le caractère mensonger des seuls témoignages existants (ceux de l'ex-princesse Radziwill et du comte du Chayla) a pu être reconnu.

(1) «*Le rapport d'expertise établi pour le procès de Berne par U. Fleischhaner. Editions U. Bodung, Erfurt 1935, contient une juxtaposition du texte des Protocoles et des passages utilisés du dialogue de Joly.*»

LE GRAND PROCÈS DE BERNE

Il se passa encore douze ans avant que la Juiverie n'essayât de faire constater la falsification des Protocoles par une décision de justice. Le 26 juin 1933, la Ligue Israélite Suisse, agissant en liaison avec la communauté israélite de Berne, porta plainte devant le Tribunal Cantonal de Berne, demandant que la brochure des éditions Hammer, « Les Protocoles Sionistes », qui avait été distribuée peu avant dans une réunion anti-juive, soit classée dans la littérature subversive et que la diffusion en soit interdite. Cette plainte s'appuyait sur l'article 14 de la « loi relative aux films et aux mesures contre la littérature subversive » du 10 septembre 1916, valable dans le Canton de Berne et selon laquelle :

« ...l'impression et la diffusion d'écrits subversifs, en particulier d'ouvrages dont la forme et le texte sont de nature à exciter au crime ou susceptibles de mettre en danger les bonnes mœurs, d'offenser la pudeur, d'exercer un effet brutal ou de provoquer d'autres scandales, sont interdites. »

Cinq Suisses étaient accusés d'avoir distribué la brochure en question ; parmi eux se trouvaient en particulier le musicien Silvio Schmell et l'architecte Theodor Fischer.

A la première audience du procès, qui eut lieu le 16 novembre 1933 et fut présidée par le Président du Tribunal Walter Meyer, les avocats des plaignants juifs exigèrent une expertise sur l'authenticité des Protocoles. L'avocat des accusés s'opposa à cette demande, étant donné que l'ordonnance d'une expertise de cette nature n'était pas prévue par la loi pour un écrit prétendu subversif, et qu'il s'agissait uniquement de décider si le texte, authentique ou non, violait cette loi.

Le juge ordonna cependant l'expertise et cita comme experts, le professeur d'université A. Baumgarten, de Bâle, à la demande des plaignants, et le pasteur retraité L. Munchmeyer, d'Oldenburg, à la demande des accusés. L'écrivain pro-Juif C. A. Loosli, de Berne-Bümplitz, fut nommé expert principal. Les deux experts suisses déposèrent leurs conclusions au Tribunal en octobre 1934, Munchmeyer s'étant récusé, les accusés se trouvaient sans expert.

La deuxième audience du procès eut lieu du 29 au 31 octobre 1934. Les plaignants comparurent avec quinze témoins, juifs et russes pour la plupart, tandis que les accusés, maintenant leur point de vue .. juridiquement exact .. que l'authenticité proprement dite du traité n'était pas en cause, n'avaient cité qu'un seul témoin, l'écrivain Dr. Alfred Zander, de Zürich.

Après avoir entendu les témoins de la partie adverse qui soutenaient, sur le chapitre de la cause principale, les plus palpables inexactitudes, le juge se vit dans l'obligation de mettre en liberté les accusés, de citer encore un expert et d'autres témoins et d'ajourner dans ce but le procès. A la requête de l'avocat des accusés, le lieutenant-colonel en retraite Ulrich Fleischhauer, directeur du « Welt-Dienst » (Service Mondial)

à Erfurt, fut cité comme expert le 6 novembre 1934. D'autre part, l'avocat des accusés proposa de procéder dans le même délai à la citation d'une quarantaine de témoins.

Le 15 janvier 1935, Fleischhauer présentait son rapport d'expertise (2). Il prouvait que les Juifs et leurs témoins n'avaient pas une seule preuve valable de la falsification des Protocoles, et que toutes les circonstances plaidaient en faveur de l'authenticité de ce document, d'une façon tellement probante que le juge, sous l'influence manifeste de la Juiverie, fut forcé de retirer à la défense la possibilité d'une argumentation plus détaillée. Il refusa sans motif la citation de l'ensemble des quarante témoins proposés par l'avocat des accusés.

Du 29 avril au 14 mai 1935 se tint la troisième audience du procès, pendant laquelle les trois experts déposèrent oralement leurs conclusions. Les deux experts suisses défendirent sans réserves la thèse de la falsification. Ils prétendirent que les Protocoles étaient un plagiat du livre de Joly et qu'il ressortait des déclarations dignes de foi faites par l'ex-princesse Radziwill et le comte du Chayla qu'ils avaient été fabriqués de toutes pièces par Ratchkovsky afin de calomnier la Juiverie. Quant aux indications de dates, incontestablement inexactes, fournies par l'ex-princesse Radziwill, Baumgarten affirma que celle-ci avait parlé de l'année 1905 par défaillance de mémoire, tandis que Loosli avait délibérément fait un faux en mentionnant dans son rapport écrit sur les déclarations de l'ex-princesse Radziwill l'année 1895 au lieu de 1905, sans que le Tribunal ait eu connaissance de cette modification. Interrogé plus tard, Loosli déclara que la date de 1905 avait été une faute d'impression qui s'était glissée dans un journal américain et que lui, Loosli, avait par la suite rectifiée.

Les deux experts passaient sous silence l'allusion de l'ex-princesse Radziwill à la guerre russo-japonaise et à la révolution russe de 1905, précisions qui excluent l'hypothèse d'une défaillance de mémoire ou d'une faute d'impression. Dans l'exposé de ses conclusions, qui dura plusieurs jours, Fleischhauer réfuta le rapport des deux experts de la partie adverse et démontra en particulier que l'ex-princesse Radziwill était une intrigante notoire, une aventurière qui avait même été condamnée à dix-huit mois de prison par le Tribunal du Cap pour falsification de traite. Ses déclarations inexactes sur l'origine des Protocoles ne devraient donc pas, insista Fleischhauer, servir de base à une argumentation juridique.

Quant au comte du Chayla, Fleischhauer fit remarquer que celui-ci avait été en 1920 chef de propagande dans l'armée Wrangel, qu'il fut bientôt démasqué comme agent bolcheviste et honteusement expulsé de l'armée. Sa condamnation à mort pour haute trahison ne fut empêchée que par l'intervention de l'Ambassadeur de France.

Pour un tribunal impartial, la validité des témoignages de l'ex-princesse Radziwill et du comte du Chayla auraient été mise en doute à la

(2) « Rapport d'expertise pour le procès de Berne », par Ulrich Fleischhauer, Editions U. Bodung, Erfurt 1935. 416 pages.

lumière de ces précisions. Le juge de Berne ne tint pourtant aucun compte de l'exposé de Fleischhauer et traita son expertise de tissu d'élucubrations dictées par son parti-pris anti-Juif.

Par son jugement rendu le 14 mai 1935, le juge Meyer condamna les accusés S. Schnell et Th. Fischer à des amendes de 20 et 50 francs et au paiement des frais, s'élevant à 32.270 francs, le premier pour la diffusion de la brochure Hammer, le second pour la publicité qui fut faite à cette brochure dans son journal « Der Eidgenosse » (Le Confédéré), ainsi que pour un article anti-Juif à outrance. Les trois autres accusés furent acquittés. Dans ses attendus, le juge déclara textuellement « que les Protocoles sont une falsification et un plagiat et tombent sous le coup de l'article 14 de la loi ».

La Juiverie put donc jubiler ; le but de l'accusation était atteint : un tribunal suisse avait officiellement stigmatisé la falsification des Protocoles.

Schnell et Fischer firent appel ; l'affaire vint le 27 octobre 1937 devant la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel de Berne. La défense demanda en premier lieu la cassation du jugement et le renvoi de l'affaire devant le Tribunal de première instance, ensuite l'acquiescement pur et simple des accusés. Le pourvoi en cassation était légalement recevable, du fait que le juge n'avait point fait rédiger le procès-verbal de la déposition des témoins par des sténographes assermentés, mais par des sténographes privés à la solde des plaignants juifs, violant ainsi les règlements de la procédure. Il avait en outre omis d'exiger les signatures des témoins. Comme motif supplémentaire de cassation, on fit valoir qu'aucune des pièces présentées par l'expert Loosli, et qu'il s'était procuré par l'intermédiaire du Gouvernement Soviétique, n'était légalisée et certifiée conforme à l'original, pas plus que les traductions faites par l'avoué Dr. Lifschitz de Berne, lesquelles traductions présentaient des contre-sens et des omissions.

Le Procureur lui-même fut obligé d'admettre ces fautes de procédure. Le Tribunal rejeta malgré cela le pourvoi en cassation, déclarant qu'il n'y avait pas eu de vice de forme répréhensible, de sorte que la révision de ce procès coûteux était superflue.

Le jugement fut rendu le 1^{er} novembre 1937. Les deux accusés furent acquittés. L'accusé Fischer fut uniquement condamné à une amende devant servir de contribution aux frais de l'Etat, pour son article de journal : « Jeunes filles suisses, méfiez-vous des satyres juifs ! ».

Dans les motifs du jugement, le président Peter démontra que la loi sur les écrits subversifs ne prévoyait pas l'ordonnance d'une expertise et que celle-ci n'aurait pas dû être ordonnée. Le juge du Tribunal de première instance aurait simplement dû décider si le texte de la brochure violait la loi, mais non s'il était authentique ou pas.

La brochure elle-même, de plus, ne pouvait être qualifiée d'écrit subversif, car elle n'avait aucun caractère immoral et n'excitait nulle-

ment au crime. En tant qu'écrit uniquement politique, elle devait jouir de la liberté de la presse.

Indépendamment de cela, il fut prouvé que l'expert Loosli était partial et influencé.

Le procès avait duré plus de quatre ans. La Juiverie avait voulu prouver la non-authenticité des Protocoles à l'aide de faux témoignages, de l'élimination de tous les témoins à décharge, de la rédaction par sténographes privés des procès-verbaux des débats, et en utilisant des pièces justificatives non légalisées, des traductions erronées et des expertises tendancieuses. Grâce à un juge, membre du parti marxiste, la Juiverie réussit en première instance, en abusant d'une loi non applicable au cas donné, à faire déclarer que les Protocoles étaient falsifiés. Mais le triomphe ne dura pas : la Cour d'Appel annula le jugement.

Bien qu'elle eût constaté certaines fautes grossières commises par le juge Meyer dans la conduite du procès, et même des illégalités de procédure, ainsi que le parti pris de l'expert Loosli, la presse juive eut l'aplomb de déclarer : « Il est vrai que Schnell a été acquitté, la loi sur les écrits subversifs n'étant pas applicable, mais la falsification des Protocoles a été reconnue par la justice. Les experts et les témoins ont fourni des preuves qui ont été acceptées par le Tribunal de première instance. »

Ainsi elle voulait induire en erreur l'opinion publique. Or, du moment que la Cour d'Appel a constaté que la procédure en première instance avait été illégale et coupable de partialité, les conclusions de l'expertise de Loosli ont perdu tout intérêt et les arguments politiques du juge Meyer ne sont plus que les opinions personnelles d'un homme non compétent, opinions basées — qui plus est — sur des données fausses.

L'AUTHENTICITÉ DES PROTOCOLES

Le procès spectaculaire de Berne se termina donc par l'échec total des buts de la Juiverie. Les Protocoles resteront un document qui, grâce à ce même procès, sera reconnu comme étant d'autant plus authentique que la Juiverie, pour réfuter cette authenticité, n'a rien trouvé de mieux que d'inciter un magistrat à rendre un jugement erroné, s'appuyant sur un article non applicable de la loi, violant la procédure et utilisant des données inexactes.

Dans les écrits antisémites, on a souvent fait valoir — et cela pour démontrer l'authenticité des Protocoles — que la politique juive se fait en tous points selon les directives et les principes qui s'y trouvent énoncés. Cette coïncidence a servi de point de départ à de nombreuses publications. Alfred Rosenberg en fait une étude très approfondie dans son livre « Les Protocoles des Sages de Sion et la Politique Mondiale juive » (Munich, Editions Hoheneichen). Rosenberg conclut par la remarque très juste :

« Les thèses et les documents que nous venons de citer ne laissent pas subsister le moindre doute sur l'analogie de pensée qui existe entre les Protocoles et les autres écrits juifs. La politique actuelle est conforme dans tous ses détails aux citations et aux plans conçus et exposés dans les Protocoles. »

La conception des Protocoles concorde en outre avec les paroles des prophètes qui promettent l'hégémonie mondiale à Israël; avec les doctrines des Talmudistes et celles des Cabalistes. Leur authenticité a même été reconnue par des Juifs; en particulier par l'écrivain autrichien Arthur Trebitsch, Juif cent pour cent mais de tendance très antisémite. Dans son ouvrage principal « L'Esprit allemand ou le Judaïsme » (Vienne, 1921), il écrit au sujet des Protocoles, dont l'existence lui fut révélée par la brochure de Beck :

« On ne peut avoir le moindre doute sur l'authenticité du texte du livre « Les Sages de Sion ». Celui qui, comme l'auteur (c'est-à-dire Trebitsch) a su pressentir dans les buts et les intentions de toute notre vie économique, politique et spirituelle les idées exposées dans ces documents secrets, peut garantir avec certitude qu'il s'agit bien là de déclarations authentiques, portant l'empreinte de l'esprit souple des Juifs qui aspirent à l'hégémonie mondiale; si authentiques et si vraies que jamais aucun cerveau aryen — même si la haine antisémite le poussait à la falsification et à la calomnie — ne serait capable de concevoir en aucune façon ces méthodes de lutte, ces plans, ces ruses et ces duperies. » (Page 74).

AVERTISSEMENT

Si cette nouvelle publication des « Protocols des Sages de Sion » apporte à l'association qui en a pris l'initiative, des mécomptes et des désagréments, elle ne pourra pas dire que les avertissements lui aient manqué.

Comment, nous ont dit d'excellents esprits, vous allez prendre parti dans cette querelle des « Protocols » ? Vous allez vous mêler à ces journalistes, à ces pamphlétaires qui se servent de ces textes, aux origines douteuses, pour exciter les colères, alimenter des passions. Ne craignez-vous pas de perdre cette réputation d'honnêteté historique, de cachet scientifique qui était celui de votre association ?

Nous répondrons : les journalistes, les polémistes accomplissent leur tâche comme ils l'entendent, et nous, nous faisons la nôtre.

Héritière de la pensée et des instruments de travail de Mgr Jouin, l'association qu'il a fondée eût été une étrange continuatrice de son œuvre si elle n'avait pas contribué à la diffusion de ce document fameux, auquel il avait manifesté tant d'intérêt.

Car, pour nous, que sont les « Protocols » ? Un document à ajouter à tous ceux qui ont été publiés et qui le seront encore dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*.

Jamais Mgr Jouin n'a demandé à ses amis de croire à l'authenticité des « Protocols ». Il n'a cessé, durant les dernières années de sa vie, de chercher à percer le mystère qui entoure encore leur origine.

Mais comme jamais on n'avait pu lui apporter une preuve sérieuse de leur caractère apocryphe, il estimait que les publier et les faire connaître, c'était

encore la méthode la plus sûre pour provoquer des témoignages, des critiques et aboutir à la manifestation de la vérité.

L'affaire des « Protocols » n'est pas terminée. Nous voulons simplement prendre date et exposer l'état actuel de la question.

A mesure que les événements se dérouleront, d'autres éléments d'appréciation pourront surgir. Nous en tiendrons compte dans les éditions ultérieures.

Nous espérons qu'agissant ainsi, nous aurons pu désarmer des préventions.

Les études judéo-maçonniques ont, depuis cinquante ans, beaucoup souffert de la passion et de l'insuffisante formation critique de ceux qui les ont entreprises. Elles ont été tellement démonétisées dans l'esprit des chercheurs et des historiens qu'Augustin Cochin, l'un de ceux qui a le plus contribué à leur essor, a évité, autant qu'il l'a pu, de prononcer le nom de franc-maçonnerie et qu'il s'est servi, pour la désigner, d'une sous-titre, d'une périphrase : « Les Sociétés de Pensée ».

Mgr Jouin a beaucoup lutté, sa vie durant, et ses successeurs luttent encore, contre des états d'esprit où se rencontrent à la fois une grande crédulité, des aspirations mystiques, une complaisance infinie pour le flou, pour l'irréel et le merveilleux, états psychiques aussi nuisibles à l'intelligence qu'à la volonté.

Car, c'est souvent, sous une apparente confiance en Dieu, au « nitchevo » slave ou au fatalisme oriental qu'aboutissent ces étranges états d'âmes.

Nous protestons énergiquement contre cette idée, dont nous avons rencontré des traces dans des âmes amies, que le plan des « Protocols » soit tellement bien établi qu'il en devienne inexorable, qu'il soit « trop tard », comme l'aurait dit en 1903 le Grand Duc Serge à qui on avait communiqué un manuscrit des « Protocols ».

Rien n'est moins occidental, rien n'est moins latin, rien n'est moins chrétien.

Non, il n'est jamais « trop tard » surtout pour un catholique, qui sait que son Eglise est immortelle et que, par conséquent, un plan de domination mondiale par une Contre-Eglise ne pourra jamais aboutir.

PRÉFACE

I

“L'EXPLOSION” DES PROTOCOLS

A la fin de l'année 1919, parurent, presque simultanément, à Charlottenbourg, près de Berlin, et à Londres, deux petites brochures différentes de langages, mais identiques quant au fond, et qui étaient intitulées, pour l'édition allemande : *Les secrets des Sages de Sion* (Die Geheimnisse der Weisen von Zion) et pour l'édition anglaise : *Le Péril Juif* (The Jewish Peril ; Protocols of the learned Elders of Zion).

Elles reproduisaient, ainsi que l'expliquaient leurs traducteurs et éditeurs, le texte des procès-verbaux de réunions secrètes du congrès sioniste qui s'était tenu à Bâle, en 1897, sous la présidence de Théodore Herzl, appelé par ses coreligionnaires : « Le Prince de l'Exil ».

Le thème de ces procès-verbaux était le suivant :

Les Juifs sont et demeurent le peuple élu de Dieu. Ils détiennent les richesses et, en particulier, l'or du monde. Ils s'en servent en suscitant des guerres, des révolutions, des crises économiques mondiales qui mettront les sots et naïfs « goyms » à leur merci. La victoire sera d'autant plus facile que les Juifs auront, au préalable, endormi leurs adversaires en leur injectant le poison du libéralisme.

Le but était vraiment messianique car il s'agissait, en fin de compte, d'assurer le bonheur de l'humanité sous la direction vigilante et intelligente d'un souverain juif.

La valeur de ce plan, ainsi schématisé, se trouvait dans la richesse des détails. Il y avait de tout dans ces Protocols : du Machiavel, par l'étendue et la fertilité des moyens, du Saint Thomas, par la profonde connaissance du cœur humain, et surtout du Juif.

La trouvaille était d'autant plus merveilleuse qu'elle n'avait pas donné grand mal à ses inventeurs : ils s'étaient bornés à traduire, dans leurs langues respectives, un texte russe découvert à la bibliothèque du British Museum, à Londres.

Ce texte faisait partie d'un livre in-octavo joliment relié, en maroquin noir, entré à la célèbre bibliothèque le 10 août 1906 et répertorié sous le numéro 3926-D-17.

La fiche d'entrée porte : LE GRAND DANS LE PETIT ET L'ANTÉCHRIST COMME POSSIBILITÉ IMMÉDIATE DE GOUVERNEMENT (2^e édition corrigée et augmentée, Tzarkoïé-Selo 1905) par le professeur Serge Nilus.

L'ouvrage comportait de nombreux appendices. Le texte des « Protocols » formait le XII^e appendice sous le titre : « *L'Antéchrist comme une possibilité immédiate* ». Les « Protocols » des Sages de Sion 1902-1903, r. r. »

Le moment était admirablement choisi pour lancer un pareil brûlot. L'opinion publique demeurait frémissante des secousses de la grande guerre. On avait détruit. On allait tout reconstruire. Un grand souffle messianique puritain balayait le monde. Le président Wilson appelait toutes les nations à la réconciliation sous l'égide de ses quatorze points.

Et voilà, qu'en même temps, on découvrait que les Juifs non contents d'avoir secondé de leur or, de leur activité personnelle, la Révolution bolchevique qui mettait la Russie à feu et à sang, projetaient encore d'autres conquêtes et, on en voyait, semblait-il, les prodromes : cette chute des frônes précédant l'avènement du royaume juif ; cet égarement des esprits ; ce déchaînement des appétits, des intérêts, préconisé par les Sages de Sion comme un moyen d'accroître leur puissance et d'assurer leur domination. Le retentissement de cette nouvelle publication des « Protocols » fut considérable, surtout dans les pays anglo-saxons. Ils furent traduits, commentés dans toutes les langues.

Interrogé par le *New-York World*, le 17 février 1921, Ford disait :

« Le seul avis qu'il me plaise de donner sur les « Protocols » est qu'ils s'appliquent admirablement à tout ce qui se passe. Ils datent de seize ans et ils n'ont cessé de s'appliquer jusqu'à ce jour à la situation mondiale. Il en est encore ainsi aujourd'hui. »

Mais presque aussitôt surgit la contradiction. D'abord contradiction très compréhensible des Juifs qui commencèrent à crier, comme ils n'ont jamais cessé de le faire depuis, que ce texte des « Protocols » était un faux inventé pour les perdre.

Contradiction aussi des esprits sérieux, des chercheurs.

Car, après tout, de ce texte si grave, quelles garanties d'authenticité avait-on ? Qui donc connaissait Nilus, ce personnage demeuré falot en dépit du bruit fait autour de son nom ? (1).

Nilus déclarait bien dans l'Édition du British Museum que le texte des « Protocols » lui avait été remis par le maréchal de la Noblesse Souchotine, mais c'était reculer la difficulté sans la résoudre. Comment le Maréchal de la Noblesse Souchotine avait-il obtenu le texte des procès-verbaux des séances secrètes de ce congrès de Bâle ?

Un seul fait paraissait acquis : Nilus ne l'avait pas inventé tout seul, car un autre Russe Butmi avait publié des « Protocols » presque identiques, à peu près en même temps que Nilus.

Or, Butmi était un écrivain très connu, très patriote, incapable de se lancer sciemment dans une intrigue forgée de toutes pièces (2).

(1) Serge Nilus naquit en 1862. Sa famille était assez connue à Moscou. Il serait entré par son mariage, dans une famille de la noblesse balte. Gradué de l'Université, il devint fonctionnaire, d'abord magistrat, puis procureur de la Cour provinciale du Caucase. Il se retira ensuite dans le gouvernement d'Orel. On sait peu de chose de lui après 1905. Il a écrit *Le Grand dans le Petit* qui eut plusieurs éditions.

On pense qu'il est mort dans les premières années de la domination bolchevique, caché dans un monastère où il serait entré sous l'influence du père Jean de Cronstadt.

(2) Le polémiste russe Georges Butmi s'est fait une juste renommée de patriote. Il a écrit de nombreux articles de journaux sous le titre général : « Discours accusateurs ».

Il est l'auteur des ouvrages suivants :

Le tricheur au jeu.

La constitution et la liberté politique.

La Russie au croisement des routes.

La Kabbale — joug ou liberté.

Et en collaboration avec son frère A.-L. Butmi :

Les Juifs dans la maçonnerie.

La Franc-Maçonnerie et la trahison de l'Etat.

Tous deux avaient donné des « Protocols » plusieurs éditions. L'œuvre de Nilus avait été réimprimée en 1911 dans le monastère Saint-Serge, situé près de Moscou. Il en avait publié une troisième édition, sortie des presses de l'Institution des Sourds-Muets de Saint-Petersbourg, en 1917, à la veille de la Révolution bolchevique.

Jamais ces éditions successives n'avaient eu le moindre succès. Jamais les Juifs, pourtant si avertis de tout ce qui les concerne, n'avaient daigné ou n'avaient voulu faire le moindre geste de protestation.

Une conspiration du silence paraissait s'élever autour des « Protocols ».

Cependant, après « l'explosion » de 1919, le silence n'était plus possible.

Alors s'éleva la tempête d'opinion dont nous allons maintenant décrire les remous en rappelant d'abord les explications données sur l'origine des « Protocols » et en indiquant ensuite les contradictions qu'elles ont suscitées.

II

LES EXPLICATIONS DONNÉES SUR L'ORIGINE DES « PROTOCOLS »

Toutes font remonter l'origine des « Protocols » ou du moins leur première divulgation dans une assemblée au congrès sioniste réuni à Bâle en 1897, à l'instigation de Théodore Huzl.

Herzl était originaire de Hongrie. Après avoir fait ses études à Budapest et à Vienne, il avait été envoyé en Espagne, puis en France, comme correspondant du journal viennois *Die neue freie Presse*. Auteur de pièces jouées avec succès dans la capitale des Habsbourg, d'un livre sur le monde parlementaire français, très lancé sur le boulevard, au temps où il y avait encore un boulevard, on le rencontrait aux terrasses des cafés, contemplant de très près la vie parisienne avec des yeux profonds de pasteur sémite habitué à sonder l'infini du désert.

Il n'avait pas atteint la quarantaine et l'on admirait son beau visage qu'encadrait une barbe prophétique.

Comment ce boulevardier, qui peut-être n'avait jamais lu la Thora, s'éleva-t-il soudain au rang de prince de son peuple, destiné à lui rendre sa patrie perdue. Miracle de l'affaire Dreyfus, mais miracle assez commun dans l'histoire juive remplie de ces élans soudains autour d'un homme.

On l'a parfois appelé prophète en chapeau melon (1). Cette définition illustre assez drôlement son livre, *l'Etat juif* (2).

Herzl s'était aperçu que l'antisémitisme était une menace perpétuelle, un obstacle constant à la réussite de ses coreligionnaires. Dans leur propre intérêt, ils devaient donc chercher à se faire allouer une région du globe assez vaste pour les contenir tous et leur permettre de s'installer définitivement.

Cette idée n'était pas nouvelle. Elle date de la dispersion du peuple juif. Au xvii^e siècle encore, Shabbetaï Zebi, un autre prophète, au prestige assez puissant pour avoir entraîné un moment dans son sillage l'illustre Spinoza, l'avait cultivée.

Au xix^e siècle, après l'émancipation des Juifs dans les pays occidentaux, elle s'affirma davantage.

C'est qu'à partir de ce moment-là, elle put compter sur deux atouts précieux : la fortune des grands banquiers juifs de Londres, les Rothschild et Montefiore, et l'intérêt de l'Angleterre.

Toucher le cœur des Barons était bien. On s'y était employé activement. On avait même mobilisé pour cette tâche des chrétiens à la muse besogneuse. C'est ainsi qu'en 1847, Barthélémy avait écrit dans le *Siècle* un long poème aux Rothschild.

Mais, servir les intérêts de l'Angleterre était encore mieux.

L'un amena l'autre.

En 1852, Hollingsworth, trouva la voie par laquelle le royaume de David serait reconquis. Il proposa à

(1) MM. Jérôme et Jean THARAUD en ont fait un portrait assez poussé dans leur livre *L'an prochain à Jérusalem*, pages 87 et suivantes.

(2) Cet ouvrage a été réédité, à Paris, en 1926, par la maison Lipschutz, place de l'Odéon.

l'Angleterre de créer un Etat juif pour en faire le gardien de la route des Indes par terre. Il était encore trop tôt. La France et la Russie pouvaient prendre de l'ombre.

L'Angleterre écouta aussi sans y donner suite, les projets de Judah Ben Solomon Alkalai qui voulait fonder une *Joint Stock Co* pour l'exploitation d'une Palestine tributaire de l'Empire Turc. Elle abandonna Laurence Oliphant qui avait tenté, avec l'appui de Lord Beaconsfield (Disraëli) et de Lord Salisbury, d'obtenir de la Porte la concession du Chemin de fer de la Vallée de l'Euphrate (1879). Tout le long de la voie on aurait établi des Juifs russes.

Des plans similaires avaient été dressés par Henri Dunant et Benedetto Musolino. Ils avaient eu le même sort.

Le 22 juillet 1891 eut lieu une démarche d'une extrême importance. Les sionistes, lassés d'attendre le bon vouloir des Rothschild, envoyèrent une députation au baron de Hirsch, fondateur des chemins de fer ottomans.

Londres se sentit frappée au cœur. On y sut vite que Hirsch s'était montré bienveillant. Lui aussi négociait avec le Sultan. Il avait partie liée avec un groupe de financiers berlinois qui poussaient l'Empereur d'Allemagne à obtenir de la Turquie le droit de lancer une voie ferrée jusqu'à Bagdad.

L'Angleterre ne pouvait se laisser battre sur ce terrain-là.

L'intérêt suscité par le Congrès de Bâle vint de cette rivalité entre le groupe des financiers anglais et un groupe continental, dont la personnalité la plus marquante était le baron de Hirsch.

La preuve en est que la conférence sioniste de Kattowitz (1884) n'avait soulevé aucune émotion.

Dans la bouche de Herzl, l'aspiration millénaire devint une entreprise pour des hommes rompus aux grandes affaires. On fonderait une « Société des Juifs » chargée d'élaborer le plan de l'opération, d'en négocier les modalités auprès des grandes puissances, et une Compagnie juive au capital de 50.000.000 de livres sterling serait constituée à Londres, sur le modèle des

grandes Sociétés financières, pour mener à bien le travail ainsi préparé.

Herzl méritait d'être aidé. Israël Zangwill, qui avait à Londres une situation prépondérante dans le monde des lettres et du journalisme, se chargea de présenter le « Prince de l'Exil » aux Maccabaeans, puissante association juive d'hommes ayant rendu service à la cause des lettres, des arts, des sciences et devant qui sont fréquemment discutées les questions d'intérêt général.

Une publicité tapageuse annonça les projets et pourtant le succès rencontré par Herzl fut mince. De vieilles sociétés juives comme *Chovevei Sion* refusèrent d'approuver cette expression moderne de leur antique espérance. Beaucoup d'Israélites craignaient de voir le sionisme compromettre les droits péniblement acquis dans leur pays d'adoption.

Des fanatiques protestèrent du fond de la Russie, contre des projets qui forçaient la main de la Providence. Les juifs réformés écrivirent que c'était tuer le judaïsme que de faire une nation du peuple élu. La vocation d'Israël était d'exercer une influence spirituelle sur les peuples, pour amener le temps messianique de leur réconciliation. Sion n'était qu'un symbole, il représentait l'avenir de l'humanité. Le Docteur Gùd-mann, Grand Rabbin de Vienne, reprit cette thèse.

Le Docteur Meyer, de Hanovre, proposa même de réunir à Berlin un congrès d'antisionistes ; mais Herzl fut encouragé à persévérer dans son entreprise à Paris, par Max Nordau et à Cologne par Max Bodenheimer. A Vienne, la société sioniste fit circuler une pétition qui recueillit des milliers d'adhésions, et nombreux, furent les « chrétiens » qui témoignèrent leur sympathie à Herzl : le Grand Duc de Bade, Léon Bourgeois, le baron Maxime Manteuffel, le professeur Masarick, devenu président de la République Tchèque, Maxime Gorki, etc...

C'est au milieu de ces courants passionnés que Herzl réunit le Congrès où se retrouvèrent 204 délégués (1).

(1) Pour tout ce qui concerne le congrès de Bâle, consulter *The Jewish Encyclopedia* : articles Zionism, Asher Ginzberg, r. A Congress, Chovevei Zion.

Quelle fut la part prise par Herzl dans la rédaction de ces « Protocols » ?

Les « Brittons », société nationaliste anglaise, ont cru trouver un commencement de preuve de sa participation dans le récit qu'il avait fait de son premier voyage en Angleterre en 1895 (1).

Il avait rencontré dans ce pays, un officier juif, appelé Goldsmid. Elevé dans le christianisme, cet homme était resté fidèle aux traditions de sa race. Il dit, secrètement, à Herzl que le meilleur moyen d'exproprier l'aristocratie anglaise et de diminuer son influence sur le peuple était de grever la terre d'impôts excessifs. Herzl approuva cette idée, qu'on retrouve au chapitre VI des « Protocols ». (Edition de Nilus.)

Les élections de 1906 qui amenèrent les libéraux au pouvoir furent une victoire pour les juifs. Peu après fut voté un impôt foncier si lourd qu'aux dires des Brittons, beaucoup de nobles anglais n'eurent plus qu'à vendre leurs biens ou à épouser de riches juives afin de pouvoir les garder. C'est bien insuffisant comme preuve, surtout après ce que l'on sait par ailleurs du caractère et de la vie de Herzl. Comment Herzl, diplomate d'une rare prudence, élevé, au grand large des Ghettos et de la Thora, loin des eaux bitumeuses de la mer Morte, et qui en fait d'asphalte n'avait jamais connu que celui des Boulevards, aurait-il participé à la construction de ce monument d'ambition folle, de foi exaspérée en l'avenir d'une race ?

D'autres juifs, comme on en connaît, passe encore, mais de Théodore Herzl ! C'est ce qu'a pensé un écrivain américain, très versé dans la connaissance des questions judéo-maçonniques, Mrs Fry, qui a essayé de démontrer que l'auteur des « Protocols » était Asher Ginsberg.

A l'encontre de la carrière de Herzl, celle de Ginsberg rend plausible l'hypothèse de Mrs Fry.

(1) *Protocols of the learned Elders of zion*, par Marsden, ancien correspondant du *Morning Post*, p. 6. — *The Jewish Chronicle*, 14 juillet 1922.

Il était né à Skvira (1) dans le gouvernement de Kiew, d'une famille Hasidi (les piétistes du Judaïsme). Tout jeune, il avait étudié le Talmud et y avait acquis de telles connaissances des sciences rabbiniques que les rabbins des environs venaient le consulter. Il avait lu les philosophes « espagnols ». En 1884, il était devenu à Odessa l'un des membres les plus influents de *Chovevei Zion*, alors présidée par le docteur Pinsker. En 1889, il fondait la société secrète *Bene mosheh* (les fils de Moïse) dont firent partie les notabilités des *Chovevei Zion*. Des loges furent bientôt installées dans les principales villes de Russie, en Palestine, en Grande-Bretagne, à Paris et à Berlin. Leur but avoué était de faire connaître aux juifs la littérature hébraïque et de contribuer à la colonisation de la Palestine. Ginzberg et ses amis fondèrent la communauté Rehobot, la Compagnie du Vin du Carmel, un collège à Jaffa, la maison d'édition Ahiasaf. En 1896, Ginzberg lançait la revue mensuelle *Ha-Shiloah*. Il y exposait sa doctrine, le Sionisme moral, qui devait le mettre, à Bâle, en opposition presque constante avec Herzl.

Très impressionné par la dispersion des Israélites, il craignait de voir se relâcher les liens traditionnels. Aussi voulait-il fonder en Palestine, un foyer spirifuel où les juifs du monde entier puissent trouver des directives de toutes sortes. Le programme de Herzl était, à ses yeux, trop exclusivement politique et économique.

Ces idées s'imposèrent à Herzl qui, l'année suivante, au congrès de 1898, déclare : « Le sionisme est un retour au judaïsme qui préparera le retour à une terre juive. »

Les « Protocols » auraient donc pu être apportés au congrès de Bâle par Asher Ginzberg et un groupe d'Israélites adversaires des méthodes jugées trop positives d'Herzl, afin de bien affirmer que si les Juifs acceptaient un foyer national en Palestine, ils ne renonçaient pas à leurs prétentions messianiques sur le monde entier. C'était, en somme, un moyen d'assurer le présent, sans renier le passé, et en ménageant l'avenir.

(1) *The Jewish Encyclopedia* : articles Asher Ginsberg, Ahad Ha'am et Zionism, p. 670 et 671.

Malheureusement, les preuves font défaut. Paderewski et Alfred Nossig, mis en cause par Mrs Fry (1), n'ont pas daigné parler.

Mrs Fry assure que les « Protocols » composés par Ginzberg avaient été lus à un petit nombre d'initiés au quartier général des Bene Mosheh d'Odessa, vers 1890, puis traduits de l'hébreu en français, envoyés à l'Alliance Israélite Universelle de Paris, et présentés en séance du premier congrès de Bâle.

On a dit aussi que les « Protocols » avaient été composés de notes prises à des conférences faites devant des étudiants juifs à Paris en 1901,

Hypothèse qui n'infirmes en rien les précédentes.

« Les Protocols », qu'ils aient été rédigés en vue du congrès de Bâle, ou seulement présentés à ce congrès, peuvent parfaitement avoir fait l'objet de conférences ultérieures à des étudiants juifs initiés aux desseins secrets de leurs chefs.

Le problème est donc circonscrit entre les deux hypothèses suivantes : Ou bien les « Protocols » sont le résumé de séances secrètes tenues à côté du congrès public sioniste de 1897 à Bâle.

Ou bien rédigés antérieurement par un ou plusieurs juifs, associés par les mêmes passions, ils auraient été présentés à ce congrès de Bâle pour faire pièce aux directives données par Théodore Herzl, critiquées par d'autres de ses coréligionnaires.

Reste à savoir comment ces « Protocols » sont tombés entre les mains des chrétiens.

(1) *La Libre Parole*, juillet-août 1933, p. 59. — Article reproduit de la *Vieille France*, Mrs Fry y signale la parenté qui existe entre certains passages des « Protocols » et quelques-uns des livres préférés de Ginzberg. Les ouvrages d'Abika, de Ben Yohai, témoignent d'un profond mépris pour le « bétail goy ». Spinoza a parlé « du droit national de la force » qui ne connaît aucune différence entre le bien et le mal. L'auteur des « Protocols » a pu trouver dans ces pages la justification du despotisme civil et religieux de l'Etat juif. Mrs Fry a encore établi un parallèle intéressant entre Vessely, Mendelssohn, les Illuminés de Bavière qui surent tirer un parti si avantageux de Gentils comme Mirabeau et les juifs modernes qui manœuvrent au gré de leur fantaisie les ministres les plus en vue.

III

LE RAPT DES « PROTOCOLS »

D'aucuns pourraient voir là le sujet d'un assez joli roman policier. Le roman étant l'envers de notre tâche, nous ne craignons pas de dire que cette question ne nous paraît pas présenter un grand intérêt et que nous n'y insisterons pas, car c'est bien le dernier point sur lequel les divulgateurs des « Protocols » aient été à même de dire la vérité. Comment auraient-ils pu le faire sans trahir des adversaires utiles ou des amis dévoués ?

Bornons-nous donc à enregistrer sans aucun commentaire les déclarations faites par les uns et par les autres.

Dans l'introduction de son édition de 1917, Serge Nilus écrit que les « Protocols » lui ont été remis en 1901 par Alexis Nikolajevitch Souchotine, alors Maréchal de la Noblesse de Tchern (Russie orientale) et plus tard Vice-Gouverneur de la Province de Stavropol (Russie méridionale).

Alexis Nikolajevitch pria Serge Nilus de tirer de ces « Protocols » ce qu'il croirait utile au point de vue religieux. Il estimait qu'il était déjà trop tard pour en attendre un bénéfice politique.

Alexis Souchotine n'a jamais raconté de quelle façon les « Protocols » étaient tombés entre ses mains. Les tentatives faites pour percer ce mystère sont restées infructueuses ; les pistes ont été brouillées à plaisir.

D'après des personnes dignes de foi, lit-on dans la préface de la traduction polonaise, la copie de ces procès-verbaux a été volée dans l'appartement occupé à Vienne par Herzl.

L'éditeur allemand donne une autre version de cet événement à la page 8 de son *introduction* (1).

Le manuscrit des « Protocols », rédigé en français, aurait été confié une nuit dans une petite ville allemande à un agent du Gouvernement russe, par le messenger juif chargé de le porter après le congrès de Bâle à la loge juive de Francfort, « *A l'aube qui se lève* ». Des copistes auraient transcrit, la nuit durant

(1) Editions « Auf Vorposten », Charlottenbourg, 1922.

ce qu'ils auraient pu. Il en résulte que les « Protocols » ne sont peut-être pas complets (1).

Dans l'introduction du British Muséum, Nilus écrit :

Il y a environ quatre ans (1901) que ce document me fut donné avec la pleine assurance qu'il était la copie exacte de documents originaux volés, par une femme, à l'un des chefs les plus influents et les plus haut gradés de la franc-maçonnerie (G. : O. : de France). Le vol fut commis à la fin d'une assemblée secrète des « initiés », en France, ce nid de conspiration judéo-maçonnique.

L'éditeur allemand ne veut pas tenir compte de cette déclaration : « Dans l'édition de 1901, écrit-il, Nilus » rapporte que la personnalité à laquelle il devait la » copie française, l'avait obtenu d'une femme qui » l'avait dérobée dans une localité française à un » Franc-Maçon du 33^e grade écossais, et qu'elle avait » agi de la sorte pour rendre service à sa patrie. Nous » regardons toutefois les indications de notre agent » comme exactes ; l'histoire du vol aurait été inventée » pour faire perdre la véritable piste. »

Mrs Fry donne sur ce point des renseignements qui, dans une certaine mesure, confirmaient les assertions de Nilus (2). Elle met un nom sur cette figure de femme. Il s'agirait de la fille d'un général russe, M^{lle} Glinka, qui envoyait de Paris des renseignements politiques au général Tcheréwine, Ministre de l'Intérieur. Elle utilisait, à ses fins, un Juif nommé Schorst, dit Schapiro, membre de la loge de Misraïm de Paris.

C'est ce Juif qui lui aurait vendu les « Protocols » pour 2.500 francs.

M^{lle} Glinka les remit à Alexis Souchotine, en lui faisant remarquer que le Ministre de l'Intérieur Sypia-guine avait été assassiné pour avoir pris des mesures contre les menées révolutionnaires (3).

(1) L'annuaire de la maçonnerie universelle de 1920, Berne, Bücklez inscrit cette loge à la page 170, n° 182 ; Francfort-sur-Mein. *A l'aube qui se lève* de la G. : L. : de Francfort, fondée le 17 août, Kaiser Strasse, 37 ; membres : 153 ; adresse : Docteur-médecin L. Rosenmeyer, conseiller intime d'hygiène, 7, route de Bockneimer.

(2) *Le Juif notre maître*, p. 93 et suiv.

(3) M. Fry a aussi publié, dans *Le Juif notre maître* (p. 95 à 96), une lettre de Petrovitch Stepanof, ancien procu-

Butmi laisse entendre que les « Protocols » auraient été dérobés à Paris.

On a déduit de son avant-propos et de la note qui termine les « Protocols », que ce document se trouvait dans les coffres secrets de la Grande Chancellerie Sioniste, alors en territoire français. Peut-être même pourrait-on situer la scène du vol dans une loge du rite de Misraïm (rite essentiellement juif) si Butmi n'avait pas été volontairement mystérieux.

IV

LA CONTRADICTION

Il est évident que nous touchons ici au sommet du problème.

Vrais ou faux, trahison imprévue ou abominable affabulation, médisance ou calomnie. Les « Protocols » existent. Ils ont fait leur tour du monde. Ils ont fait du mal aux Juifs. Ils les ont blessés, comme la vérité, peut-être.

Qu'ont donc répondu les Juifs ?

C'est ici, qu'on peut, à juste titre, être étonné, car, ce n'est pas, certes, aux Juifs que l'on pourrait contester la faculté d'intelligence au sens humain du

reur du Synode de Moscou, ancien Chambellan, Conseiller privé et (en 1897) Président du chemin de fer Moscou-Kurst. Cette lettre datée de la ville d'Orel, 17 avril 1927, est intéressante à la fois pour la date des « Protocols » et la manière dont ils ont été divulgués. La voici :

« En 1895, mon voisin du district de Toula, le major (en retraite), Alexis Sukhotin me donna une copie manuscrite des « Protocols » des Sages de Sion ». Il me dit qu'une dame de sa connaissance (dont il tut le nom), résidant à Paris, aurait trouvé cette copie chez un juif de ses amis ; qu'avant de quitter Paris, elle avait en secret traduit le manuscrit et l'avait emporté en Russie, puis donné à Sukhotin.

Tout d'abord, je reproduis à la pâte cette traduction, mais la trouvant difficile à lire, je résolus de la faire imprimer sans aucune mention de date, de lieu ou de nom d'éditeur. Je fus aidé en tout ceci par Arcadii Ippolitovitch Kelepovskii, qui était alors chef de la maison du Grand-duc Serge. Il fit imprimer le document à la presse du district. Ceci eut lieu en 1897. Serge Nilus inséra ces « Protocols » dans son ouvrage et y ajouta ses propres commentaires.

Signé : Philipp PÉTROWITCH STEPANOV.

mot, l'art de nouer une intrigue, l'entregent, l'influence sur les Gouvernements démocratiques encore existants. Et de toutes ces qualités, quel usage ont-ils fait pour crever le ballon des « Protocols », pour combattre l'incendie qu'ils menacent, sans cesse, d'allumer ?

Rien de sérieux, rien de cohérent.

Suprême mépris ou respect inavoué pour des personnes et des idées ? Tactique ou impossibilité de répondre ?

Toutes les suppositions sont permises.

Si les « Protocols » sont vraiment, comme on l'a dit, l'œuvre de quelques faussaires habiles, une machination montée par des policiers russes aux alentours de l'agitation de 1905, qu'attendent-ils donc pour courir à Léningrad ou à Moscou, où des Juifs règnent en maîtres, pour se faire ouvrir les archives de l'ancienne police impériale, tombées entièrement entre leurs mains afin d'y découvrir les noms des faussaires et le prix de leurs mensonges.

C'était là qu'était le nœud de l'affaire, le nid de la vipère. Pourquoi avoir été chercher au loin des témoignages incertains et des rapprochements hasardeux ?

Nous allons simplement indiquer les principaux :

LA LETTRE DE CATHERINE RADZIWILL

Les Juifs ont fait grand bruit autour d'une lettre écrite par une princesse Radziwill, parue à New-York dans la *Tribune Juive* du 11 mars 1921, à Paris, dans la *Revue Mondiale* du 15 mars 1921 et dans l'*Univers Israélite* du 25 mars 1921.

Catherine Radziwill attribue les « Protocols » à des agents de la police tzariste. Elle donne même des noms. L'instigateur serait le général Orgewski, chef de la police, au début du règne d'Alexandre III. Il aurait voulu démontrer à son souverain que seuls les Juifs étaient coupables de l'assassinat de son père. A cet effet, il avait envoyé des agents à Paris avec mission de se renseigner dans les bibliothèques publiques et dans les milieux juifs, sur la franc-maçonnerie et les sociétés secrètes.

De leurs recherches, seraient nés les « Protocols ».

Ceci se passait vers 1885. Puis le général Orgewski ayant été disgracié, le rapport tomba dans l'oubli. « *Il doit cependant se trouver encore dans les archives de la troisième section* », dit la princesse.

Le général Tcherewine en avait conservé une copie qu'il intercala dans ses mémoires, et dont il légua par testament l'original au tzar Nicolas II et « *dont il me donna une copie qui, à l'heure qu'il est, se trouve à Pétrograd dans mes autres papiers, les bolchevistes ne s'en sont pas emparés* ».

Surviennent les émeutes de 1905 ; on songe de nouveau dans les milieux de l'Okhrana à en attribuer l'origine aux Juifs.

A cet effet, d'autres agents russes sont expédiés à Paris, dont la Princesse donne encore les noms : Rachkowsky, Manassewitch Maniuloff, Mathieu Golwinsky.

Ce dernier lui aurait un jour avoué dans son salon des Champs-Élysées, où elle le reçut dans le courant de l'hiver 1905, le but de sa présence à Paris et lui aurait montré le manuscrit des « Protocols », « *cahier de papiers jaunâtres dont une grande tache d'encre bleue avait sali la première page* ».

Au printemps, parurent les « Protocols » (1).

Un pareil témoignage ne vaut évidemment que ce que vaut son auteur.

Mrs Fry (*Le Retour des Flots vers l'Orient*, éd. R.I.S.S.) donne sur elle les renseignements suivants : Poursuivie pour faux, à Londres, elle fut condamnée le 30 avril 1902 à payer 3.000 livres sterling et à faire deux ans de prison (*London Times*, 16 et 29 août 1902). Le 13 octobre 1921, l'hôtel Embassy, de New-York lui intentait un procès pour obtenir payment de sa note qui s'élevait à 1.239 dollars, et le 30 octobre l'hôtel Shelbourne de New-York la faisait arrêter pour une dette de 352 dollars (*New-York World*, 14 et 31 octobre 1921).

Cette princesse était-elle, quand elle écrivait cette lettre, dans des conditions matérielles qui lui permis-
sent d'écrire en toute indépendance ?

(1) Catherine Radziwill, comme John Spargo, dans les *B'nai Brith News* (vol. XIII, n° 7, p. 1. — 7 mars 1921) mettent en doute sans aucune raison plausible l'existence de Nilus.

De plus, cette lettre, par son contenu même, ravive les questions posées plus haut. S'il s'agit d'une machination montée par l'ancienne police tzariste, par l'Ohkrana, si les papiers de la princesse sont restés à Saint-Pétersbourg, pourquoi n'en a-t-on pas entendu venir la réponse qui eût clôturé le débat ?

On remarquera encore que la princesse Radziwill ne dit pas qu'elle a lu les « Protocols » que lui apportait Golwinsky dans son salon des Champs-Élysées. Celui-ci lui a seulement montré un cahier de papier jaunâtre, taché d'encre bleue. Qu'il y avait-il dedans ? Était-ce le texte de Nilus et de Butmi ou un autre (1).

LE DIALOGUE AUX ENFERS DE MAURICE JOLY

La lettre de la princesse Catherine Radziwill n'avait pas calmé les esprits, et l'opinion publique continuait à s'agiter autour des « Protocols », lorsque quelques mois plus tard fut produit le meilleur argument, il faut en convenir, qui ait jamais été donné contre l'authenticité des « Protocols », mais encore, combien étrange, tant par lui-même que par la manière dont il fut découvert.

Les « Protocols », après l'explosion de 1919, étaient apparus, comme tellement chargés de vérité qu'un journal aussi grave, aussi posé que le *Times*, avait écrit, le 8 mai 1920, à leur sujet :

D'où vient ce caractère étrangement prophétique ? D'où vient que cette prophétie a été en partie réalisée et que sur d'autres points elle est très avancée dans la voie de la réalisation ?... Avons-nous, pendant ces dernières années, fait un violent effort pour abattre et exterminer l'organisation secrète de l'hégémonie allemande, et cela sans autre résultat que de trouver au-dessous d'elle une autre organisation plus dangereuse encore, parce que plus

(1) Un autre réfugié russe, le comte Alexandre du Chayla a déclaré dans le numéro du 16 mai 1921 de la Tribune juive de New-York que Nilus lui avait dit que les « Protocols » lui avaient été envoyés de Paris par son amie M^{me} K... Celle-ci les tenait du général Rakowski. Il aurait vu le manuscrit lui-même : « Rédigé en mauvais français, écrit par plusieurs mains. Il donnait, ajoute-t-il, l'impression d'un ouvrage fait en collaboration dans les bureaux de la police russe. »

Voilà, en tous cas, qui cadre assez bien avec la version, adoptée par les auteurs allemands, du manuscrit copié en une nuit par plusieurs personnes et qui infirme les assertions de Catherine Radziwill sur l'inexistence de Nilus.

secrète ? Après avoir tendu jusqu'à l'extrême les fibres de notre corps national, n'avons-nous échappé à une *Pax Germanica* que pour tomber dans la *Pax Judaica* ?

Les Anciens de Sion, tels que nous les présentent les « Protocols », ne sont pas des maîtres plus indulgents que l'auraient été Guillaume II et ses satellites. Toutes ces questions ne sont pas de celles dont on se débarrasse par un haussement d'épaules.

Or, le 16 août 1921 (1), il annonçait triomphalement que l'origine des « Protocols » était enfin connue.

Un de ses correspondants à Constantinople, qu'il ne nommait pas, lui annonçait qu'il avait rencontré un Russe, qu'il ne nommait pas davantage. Ce Russe était venu à Constantinople après la défaite des Blancs dans la Russie méridionale ; il avait lu les « Protocols » et, lors des succès de Denikine, il avait fait des recherches pour savoir si une organisation « maçonnique », dans le genre de celle que décrivaient les « Protocols », existait dans le sud de la Russie. La seule qu'il ait connue était monarchiste.

La solution du problème des « Protocols » lui avait été fournie, par hasard, à Stamboul. Quelques mois auparavant, il avait acheté de vieux livres à un ancien officier de l'Okhrana (encore un inconnu). Il y avait dans ce lot un petit volume en français auquel manquait la page du titre. On lisait au dos ce simple mot : Joly. Le vieil officier ne se souvenait pas où il avait trouvé ce livre auquel il n'accordait aucun intérêt. La préface, intitulée *Simple avertissement* était datée du 15 octobre 1864, à Genève.

L'attention du correspondant du *Times* avait été attirée par la ressemblance qui existait entre un passage du livre de Genève et les « Protocols » de l'édition de la *Vieille France*.

Un examen plus attentif lui avait bientôt permis de se rendre compte que les « Protocols » étaient, dans une large mesure, un plagiat de ce livre au titre arraché, mais qu'on avait fini par identifier. C'était le *Dialogue aux Enfers entre Machiavel et Montesquieu ou la politique de Machiavel au XIX^e siècle*, pamphlet dirigé

(1) Trois articles sur la question des « Protocols » parurent dans le *Times*, les 16, 17 et 18 août 1921. Ils furent même vendus en tiré à part, pour 1 shilling.

contre Napoléon III et sa politique, édité à Bruxelles en 1865.

Son auteur, un ancien fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur, nommé Maurice Joly, avait été arrêté peu après sa parution et condamné à 18 mois de prison pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement (1).

Le correspondant mystérieux du *Times* s'était également demandé comment ce livre avait pu parvenir en Russie, avant d'échouer à Constantinople et il faisait cette supposition, au moins hasardeuse, qu'il avait pu être apporté à Saint-Pétersbourg par des policiers corses, jadis au service de l'Empereur Napoléon III et passés à celui du tzar après la chute du Second Empire.

Tout cela est bien compliqué.

A première lecture, les ressemblances entre le « Dialogue aux Enfers » et les « Protocols » n'apparaissent guère.

Autant l'un est bien composé, rédigé en bon style, acéré comme une flèche, autant les autres sont informes et ne tirent leur intérêt que de leurs étonnantes anticipations.

Le but du « Dialogue aux Enfers » est de renverser l'Empire ; le but des « Protocols » de détruire le monde.

Joly veut peindre dans Napoléon III la politique de la force et dans Montesquieu la politique de droit ; dans les « Protocols », la force et le droit s'appuient sur la violence, la ruse et l'hypocrisie.

Entre le « Dialogue » et les « Protocols », il y a donc un monde. Le but poursuivi, le plan proposé, le champ d'action parcouru, tout diffère.

Et pourtant, il y a dans l'un et dans les autres, plusieurs passages d'une ressemblance telle qu'il est impossible de supposer que les auteurs respectifs des deux ouvrages aient par hasard trouvé sous leur plume les mêmes mots, les mêmes locutions. En voici quelques exemples (2) :

(1) Journal *Le Droit*, 26 avril 1865.

(2) Pour cette juxtaposition de textes, nous avons suivi les numéros de page du livre de M. Joly.

Il s'agit comme on le voit, non seulement de sentences d'une portée générale telles que tout homme cultivé peut les ruminer dans son cerveau, mais d'images, d'enchaînements d'idées, de chiffres identiques.

Alors de deux choses l'une :

Ou bien l'auteur des « Protocols » a trouvé quelques unes de ses idées dans Maurice Joly, ou bien l'un et l'autre ont puisé à une source commune.

Les Juifs, — et on le conçoit, — se sont accrochés désespérément à la première hypothèse.

Le journal *Le Temps* du 9 janvier 1934 a publié, sous la signature de Fernand Corcos (1), un article déclarant la question des « Protocols » résolue par la découverte du plagiat Joly.

Fernand Corcos assure même qu'une dame Henriette Hurblut de New-York « connue pour ses sentiments antisémites » aurait déclaré, le 4 mars 1925, dans une interview (on ne dit pas où il aurait été donné) que « Golwinsky » était très fier de son œuvre. Il venait directement chez la Princesse Radziwill, avenue des Champs-Élysées, et de la Bibliothèque Nationale, où il faisait ses compilations.

C'est, on le voit, le témoignage Radziwill rattaché à Maurice Joly.

Il n'y a qu'un malheur, c'est que les « Protocols » parurent dès 1901 (2), que Catherine Radziwill assure même qu'ils étaient terminés dès 1884.

Qu'allait donc faire le nommé Golwinsky à la Nationale en 1905 ?

Quelle a été son œuvre à lui ?

(1) Fernand Corcos, avocat à la Cour d'appel, juif, ancien défenseur du traître Landau, en 1917.

(2) Cette erreur de date commise par Catherine Radziwill et reprise sans bonheur par Henriette Hurblut et Fernand Corcos, a beaucoup embarrassé d'autres juifs et Israël Zangwill lui-même. Aussi dans une lettre au *Times* du 18 août 1921, se ménageait-il une porte de sortie honorable : « J'ai comme vous affirmé que » la publication de 1905 n'avait d'autre objet que de noyer la » Révolution russe dans le sang juif. Mais il paraît qu'il y eut » en 1902, une première édition sous forme d'appendice à la » réimpression d'un ouvrage mystique de Nilus... »

Comparer également, page 14, note 2, la lettre de l'ancien procureur du Saint-Synode de Moscou, Stepanov, dans laquelle il déclare avoir connu les « Protocols » dès l'année 1895.

Si vraiment il avait forgé les « Protocols », il n'aurait guère eu lieu d'être fier de son habileté de plagiaire pour avoir copié, sans les modifier, des phrases entières, telles que n'importe quel lecteur attentif puisse facilement les reconnaître.

L'ouvrage de Maurice Joly n'a rien de mystérieux. Il en existe trois exemplaires rien qu'à la Bibliothèque Nationale.

Et puis, il n'y a pas que ces quelques phrases qui auraient pu être copiées dans Maurice Joly. Il y a tout le reste et ce reste d'où vient-il ? S'il provient d'autres ouvrages également répertoriés à la Bibliothèque Nationale, quel trésor mis à la disposition des antisémites des cinq parties du monde par notre établissement de la rue Richelieu, puisque quelques policiers sans culture particulière auraient pu en extraire un pamphlet prophétique qui a suscité un intérêt universel, et inquiète encore 16.000.000 d'habitants, parmi les plus intelligents, les plus riches, les plus influents de la planète.

Alors une autre hypothèse vient à l'esprit. Pourquoi l'auteur mystérieux des « Protocols » n'aurait-il pas été puiser à la même source que Maurice Joly ?

Pourquoi, s'il est juif, n'aurait-il pas traduit pour ses coreligionnaires du congrès de Bâle des passages d'une littérature secrète comme on sait qu'il en existe dans les synagogues de l'Europe centrale ?

Pourquoi Maurice Joly, franc-maçon de haut grade et qui plus est, enfant chéri d'Adolphe Crémieux, le fondateur de l'Alliance Israélite Universelle, qui à sa sortie des prisons impériales l'avait aidé à fonder une revue judiciaire *Le Palais*, n'aurait-il pas été au courant de cette littérature qui cuit, qui mitonne dans les loges et qui tout à coup, par échappées brusques, comme lors de la saisie des papiers des Illuminés de Bavière, en 1787, ou de ceux de la Haute-Vente Italienne sous Grégoire XVI, jaillit au dehors (1) ?

(1) L'Empire tombé, Joly continua dignement sa carrière de révolutionnaire ; Sedan mit le comble à ses vœux. Le 31 octobre 1870, il était à la tête du mouvement insurrectionnel et tirait un coup de pistolet sur le général Trochu. Il se suicida en 1878.

Les Dialogues de Genève ne sont pas sortis tout ainsi du cerveau de Maurice Joly. On ne produit une œuvre aussi touffue sans textes, sans références (1).

Or, si les « Protocols » sont « dans le genre » l'œuvre la plus complète, ils ne sont pas la seule.

Il y a d'abord la fameuse lettre écrite en 1489 par les juifs d'Arles à ceux de Constantinople pour leur demander comment résister aux menaces de confiscation du roi de France, depuis peu maître de la Provence. Faites-vous bons chrétiens, leur répondirent ceux-ci, occupez les principales fonctions de l'Etat, faites-vous avocats, médecins, notaires, et ensuite vous vous vengerez (2).

Il y a aussi un discours qui aurait été prononcé en 1880 par un grand rabbin au cimetière de Prague sur la tombe d'un autre rabbin, Simeon Ben Jhuda, et qui fut publié le 1^{er} juillet 1881, dans la revue *Le Contemporain*, et le 10 septembre 1892, dans la revue *Questions Actuelles*.

Un juif anglais, Lucien Wolff, de Londres, aurait découvert que ce discours fâmeux était extrait d'un roman de l'Allemand Herman Gædsche, publié à Berlin en 1868, et intitulé *Biarritz*. C'est possible.

Il fut fait grand état de cette découverte par Salomon Reinach, dans son article de la *Revue critique d'his-*

(1) Du reste le correspondant mystérieux du *Times* terminait ses articles en disant que les parties des « Protocols » qui ne se trouvent pas dans les dialogues de Genève, avaient probablement été fournies par des juifs qui espionnaient leurs coreligionnaires. Il concluait donc à l'existence de cette littérature juive secrète. Cette conclusion désolait Israël Zangwill. Il la déclarait toute gratuite, dans sa lettre du 18 août 1921, adressée à l'éditeur du *Times*.

Sur Nilus, il donnait aussi cette appréciation amusante : « Il » semble n'être qu'un fanatique mystagogue assez honnête, » n'était cette tournure d'esprit théologique qui se révéla lors- » qu'on l'interviewa au sujet du soupçon de faux dont on accu- » sait les « Protocols ». Il répondit : « Même s'ils étaient faux » Dieu qui put parler par l'intermédiaire de l'ânesse de Balaam » peut également mettre la vérité dans la bouche d'un menteur. »

Pourquoi les juifs ne se sont-ils pas mis d'accord sur l'existence de cet homme d'esprit ?

(2) Ces lettres furent publiées en 1880, dans la revue des *Etudes Juives*.

toire et de littérature, reproduit par l'*Univers Israélite* du 1^{er} avril 1921.

Mais il y a aussi un autre discours de rabbin intitulé : *Ein Rabbiner uber die gojim* (un rabbin au sujet des goïms), qui fut saisi en 1901, à la requête du Ministre de la Guerre d'Autriche et dont le député jeune tchèque Bresnowsky donna lecture au cours d'une interpellation au Reichsrat autrichien (1).

Dans son article de la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, Salomon Reinach assure que ces deux discours sont identiques et de la même source. Or, si l'inspiration générale est la même, le texte est absolument différent.

C'est là une erreur grossière qui surprend de la part d'un homme tel que Salomon Reinach, encore qu'il n'ait pas toujours été très bon juge en matière de faux.

Et puis, toujours la même question que pour Maurice Joly : Où cet Herman Goedsche a-t-il puisé son inspiration ?

Il y a encore un manifeste attribué à Adolphe Crémieux, et qui aurait été publié sous l'égide de l'alliance Israélite Universelle.

Il y a enfin ce qu'on pourrait appeler les « Post-Protocols » et notamment le rapport de l'avocat juif Rappoport, de Kiev, à ses collègues de l'organisation juive, dite Poale Zion, sur l'action occulte d'accaparement de l'Ukraine par Israël, rapport publié par le journal polonais *Liberum Veto*, de Varsovie, du 1^{er} novembre 1919 (2).

Il y a aussi tout ce qu'ont écrit les Juifs depuis cinquante ans, et surtout dans les dix années d'après-guerre, quand triomphant en Russie avec le bolchevisme, en Allemagne, en Autriche avec la Social-Démocratie, en France avec le Cartel et le Briandisme, triomphant en Amérique sous un régime capitaliste exaspéré, ils ont pu croire que l'heure du Judaïsme universel était enfin venue.

(1) Cité par Mgr Jouin dans la préface de l'édition des « Protocols » de Butmi.

(2) Publié également par Mgr Jouin dans *Le Péril Judéo-Maçonnique*, tome II, page 44 et suivantes. Sans pouvoir donner pour l'instant de plus amples précisions, nous garantissons l'authenticité de ce rapport.

Car trouve-t-on dans les « Protocols » beaucoup de passages qui dépassent ce qui fut dit par Bernard Lazare :

Sans la Loi, sans Israël pour la pratiquer, le monde ne serait pas ; Dieu le ferait rentrer dans le néant ; et le monde ne connaîtra le bonheur que lorsqu'il sera soumis à l'Empire universel de cette loi (*c'est-à-dire à l'empire des juifs*) (1).

Ou bien ce qu'on pouvait lire dans le *Jewish World* du 9 février 1883 :

Le grand idéal du Judaïsme n'est pas que les juifs se rassemblent un jour dans quelque coin de la terre pour des buts séparatistes, mais que le monde entier soit imbu de l'enseignement juif et que dans une fraternité universelle des nations — un plus grand judaïsme en fait — toutes les races et religions séparées disparaissent.

En tant que peuple cosmopolite, les juifs ont déjà dépassé le stade que représente dans la vie sociale la forme nationale du « séparatisme ». Ils ne pourront plus jamais y revenir. Ils ont fait du monde entier leur « home » et ils tendent maintenant leurs mains aux autres nations de la terre pour qu'elles suivent leur exemple.

Ils font plus. Par leur activité dans la littérature et dans la science, par leur position dominante dans toutes les branches de l'activité publique, Ils sont en train de couler graduellement les pensées et les systèmes non-juifs dans des moules juifs.

Ou bien encore ce qui fut écrit par Nossig dans *Integrales judæntum* :

Nous sortons d'une longue nuit sombre pleine de terreur. Devant nous s'étend un gigantesque paysage, la surface du globe : c'est notre voie. De sombres nuages orageux sont encore suspendus sur nos têtes. Des centaines d'entre nous meurent encore journellement pour leur fidélité à notre communauté. Mais déjà approche le temps de la reconnaissance et de la fraternité des peuples : Déjà flambe à l'horizon l'aurore de notre jour (2).

Puisque des Juifs écrivant pour le public, en « clair », dans les langues et avec l'art de composer des

(1) Bernard LAZARE. *L'Antisémitisme*, p. 307, cité par L. de PONCINS, *Les Juifs maîtres du monde*, p. 20.

(2) Cité par L. DE PONCINS, *Les Forces secrètes de la Révolution*, 2^e édition, p. 270.

peuples d'Occident, ont laissé percer de telles aspirations ; pourquoi d'autres Juifs, écrivant pour leurs frères, sur un mode plus oriental, parlant une langue ésotérique, n'y auraient-ils pas ajouté ce qu'il fallait de positif, de pragmatique pour faire les « Protocols des Sages de Sion » ?

Entre cette littérature juive connue et les « Protocols », il y a des différences de style, de présentation, l'un étant écrit pour le public, les autres pour les Juifs, mais où est, au fond, la différence ?

CONCLUSION

Le problème des « Protocols » reste donc irrésolu. L'énigme demeure entière.

Une date cependant brille comme un phare, dans la nuit, au milieu de la tempête : le 10 août 1906 un exemplaire des « Protocols » est entré au British Muséum de Londres où il a été répertorié sous le n° 3926 — D 17. Il s'agissait d'une deuxième édition.

Vingt-huit ans se sont écoulés depuis. Ce qu'ont prédit les « Protocols » s'est-il ou non réalisé ?

À cet égard, nous nous en voudrions d'apporter des exemples. Que chacun les trouve en lisant les « Protocols » suivant sa culture et le sens de ses préoccupations.

Il faut les lire lentement, à très petites doses ; car étant aussi mal écrits que mal composés, à lire d'affilée, ils fatiguent et rebutent.

Mais en procédant ainsi, le lecteur arrivé au bout pensera peut-être, qu'après tout, les Juifs, en agissant vis-à-vis des « Protocols », comme ils l'ont fait, c'est-à-dire en niant purement et simplement, puis en entravant leur publication et en les détruisant comme en Russie au temps de Kerensky, ou en rachetant, comme dans certains pays, les exemplaires déjà publiés — ont usé de la meilleure des tactiques.

On a dit plus haut comment le grand industriel Ford avait réagi à la première lecture des « Protocols » et en quels termes il en avait parlé à un rédacteur du *New-York World*, le 17 février 1921 (1).

(1) Cf., p. 10.

On sait quels embarras financiers il eut au cours de l'année 1927, et comment la fin de ses ennuis coïncida avec l'arrêt de la campagne antisémite qu'il avait entreprise.

Voici la lettre qu'il écrivit à cette époque au célèbre juif Louis Marshall :

Je me suis autrefois intéressé à la série d'articles concernant les juifs, parus depuis 1920 dans le *Dearborn Independent*. Plusieurs d'entre eux ont été reproduits dans les brochures intitulées *The international Jew*. Bien que les deux publications soient ma propriété, il va sans dire que mes nombreuses occupations ne m'ont pas permis de prêter une attention personnelle à leur direction ni de surveiller leur contenu. Par la force des choses, leur orientation politique a dû être abandonnée à des hommes sur lesquels je me suis reposé aveuglément.

A mon grand regret, les juifs, et tout particulièrement ceux de notre pays, ont été froissés de ces écrits qui ont provoqué de l'antisémitisme. Ils me considèrent même comme leur ennemi. Des amis éprouvés avec lesquels j'ai récemment conféré, m'ont assuré en toute sincérité, que le caractère des insinuations et des accusations portées contre les juifs, soit individuellement, soit en bloc, dans les articles du *Dearborn Independent* et reproduites dans les brochures justifiaient l'indignation soulevée partout contre moi. Les reproches immérités dont les juifs sont l'objet, leur causent de l'angoisse.

J'ai donc fait une étude personnelle de la question et je me suis assuré de la nature exacte des articles. J'avoue qu'après cette enquête, j'ai été profondément mortifié. Ce journal qui devait être un élément de construction et non de destruction a donné une vie nouvelle à de honteux mensonges. Il a donné créance aux prétendus « Protocols » des Sages de Sion, qui sont des faux grossiers. J'ai appris depuis qu'on en a fait la preuve.

Il a assuré que les juifs avaient fomenté un complot pour s'emparer des capitaux et des industries du monde. Et, je ne parle pas des attaques qu'on leur a prêtées contre l'ordre public et la morale.

Si j'avais été à même d'apprécier le sens général, je ne parle pas du détail, des faits qui étaient ainsi articulés, j'aurais interdit la circulation de tels écrits sans un moment d'hésitation, car je suis pleinement instruit des vertus du peuple juif, de ce que ses ancêtres ont fait pour la civilisation, pour le développement du commerce et de l'industrie, de leur sobriété, de leur activité, de leur désintéressement.

C'est un devoir pour un homme d'honneur de réparer le tort causé aux juifs comme frères et comme amis, je leur demande pardon du mal que je leur ai fait sans le vouloir. Je désavoue, complètement, les accusations outrageantes qui ont été lancées dans ces publications. Je donne donc aux juifs l'assurance com-

plète qu'ils peuvent, désormais, attendre de moi amitié et bienveillance.

Il est inutile de dire que les brochures seront retirées de la circulation dans notre pays et à l'étranger. Par tous les moyens possibles, je témoignerai que je les désapprouve sans réserves. Le *Dearborn Independant* sera dirigé de telle sorte qu'il n'y paraîtra plus un seul article sur les juifs.

Permettez-moi d'ajouter, pour finir, que cette déclaration est faite de ma propre initiative, dans le seul intérêt de la justice. Je la considère comme un devoir solennel pour un homme et un citoyen.

Henry Ford.

Louis Marshall, président de l'américan Jewish committee, est aussi l'homme qui, en 1920, avait empêché, sous menace de faillite, le grand éditeur de New-York, Putmann, de publier les « Protocols » (1).

Cette lettre indique suffisamment la puissance des Juifs à notre époque. La mésaventure de Ford n'est qu'un exemple (2). Maint lecteur des « Protocols » pourrait en trouver d'autres.

Ils sont la justification de l'œuvre entreprise par une association, assez pauvre pour être indépendante, forte du souvenir de son fondateur, et assez confiante dans la tâche qu'il lui a léguée, pour continuer ses saines et ses salvatrices audaces.



(1) Ford devait d'ailleurs avoir, comme industriel, des consolations puisqu'il fut invité à construire une usine en Russie et à travailler au succès du Plan Quinquennal.

(2) Nous regrettons de ne pouvoir publier, faute de place, les lettres qui furent écrites en octobre 1920 par Louis Marshall à l'éditeur Putmann. Elles ne manquent ni d'autorité, ni d'une certaine grandeur dans la dénégation.

II

“ PROTOCOLS ” (1)

pris dans les Archives Secrètes de la Principale Chancellerie de Sion

(Extraits des “ Protocols ” anciens et contemporains des Sages de Sion
de la Société Universelle des Francs-Maçons)

PREMIÈRE SÉANCE

(1^{er} Procès-verbal du manuscrit français) (2)

Plan de gouvernement basé sur la violence (3)

Laissant de côté toute phraséologie, nous discuterons uniquement le sens de chaque idée et nous éclairerons la situation par des comparaisons et des déductions. C'est ainsi que nous allons formuler notre système, en examinant les faits de notre point de vue et de celui des *Goïm* (4).

Il faut remarquer que les gens aux instincts mauvais sont plus nombreux que ceux aux nobles instincts, c'est pourquoi on peut obtenir de meilleurs résultats (5) par la violence et l'intimidation que par des dissertations intelligentes et convaincantes. Tout homme aspire au pouvoir ; il en est peu

(1) Page 43 de l'édition russe de 1901 de G. Butmi.

(2) Première séance dans l'éd. de Nilus ; p. 30, éd. de Mgr JOUIN.

(3) Les sous-titres ne sont pas dans l'édition russe de Butmi. Nous les conservons pour faciliter la lecture des « Protocols ».

(4) Les mots « *Goï* » ou « *Goïm* », se rencontrant à chaque ligne des « Protocols » demandent une explication : Les Juifs considèrent qu'eux seuls sont des hommes. Le reste des humains est dénommé sous l'appellation méprisante de « *Goï* » ou « *Goïm* » (pluriel), semblables aux animaux. (Note du texte.)

(5) Nilus : « C'est pourquoi les meilleurs résultats s'obtiennent dans le gouvernement du monde... » Dans Butmi, la phrase suivante : « Tout homme aspire au pouvoir... », précise suffisamment le plan des « Protocols » qui établit le Super-gouvernement d'Israël.

qui ne deviendraient pas dictateurs s'ils le pouvaient, et bien rares sont ceux qui ne seraient prêts à sacrifier le bien-être général à des avantages personnels...

Le Droit c'est la Force

Pol. et Ital. (1) : **Le droit s'appuie sur la Force**

Qu'est-ce qui a contenu et dirigé ces bêtes de proie qu'on appelle les hommes ? (2). Aux premières époques de la vie sociale, ils se sont soumis à la force aveugle et brutale, ensuite à la loi qui, elle aussi, est une force, mais une force masquée. J'en conclus que, par la loi de nature, le droit réside dans la force.

Le Libéralisme tue la vraie liberté

Pol. et Ital. : **La Liberté est une idée... La Libre-Pensée**

La liberté politique est une idée, mais non une réalité ; il faut savoir appliquer cette idée quand il est nécessaire d'attirer, au moyen d'un appât idéaliste les forces populaires à son parti, si celui-ci a décidé d'abattre un parti gouvernemental. Cette tâche se trouve facilitée lorsque (3) l'adversaire est infecté de l'idée de liberté ou de libéralisme — et s'il cède sa force pour cette idée ; c'est là que se manifestera le triomphe de notre système : en vertu de la loi de vie, les rênes du gouvernement, à peine abandonnées, sont aussitôt saisies par une nouvelle main, étant donné que la force aveugle du peuple ne peut exister un jour sans chef... Par conséquent, le nouveau Pouvoir ne fait que remplacer l'ancien, affaibli par son propre libéralisme...

Notre pouvoir de l'Or

Pol. et Ital. : **Or, Religion, Indépendance**

De nos jours, c'est le Pouvoir de l'Or — C'EST-A-DIRE LE NÔTRE (4) — qui a remplacé celui des chefs libéraux (5).

(1) *Pol. et Ital.*, abréviations annonçant les sous-titres des traductions polonaise et italienne.

(2) *Nilus* : Par quoi ont-ils été gouvernés jusqu'à ce jour ?

(3) P. 44 (1901).

(4) Les petites capitales indiquent les passages qui manquent dans l'édition de *Nilus*.

(5) *Nilus* ajoute : « Il fut un temps où la religion gouvernait. »

L'Anarchie nous livre les Peuples

L'idée de la liberté est irréalisable, parce que personne ne sait en user avec juste mesure : il suffit de laisser le peuple se gouverner lui-même pendant quelque temps pour que cette liberté devienne du relâchement. Dès lors, naissent des conflits intérieurs qui ne tardent pas à dégénérer en guerres sociales dans lesquelles les Etats se consomment et où leur puissance se trouve réduite en cendres. Qu'un Etat s'épuise dans ses convulsions intestines ou que les guerres civiles le livrent au pouvoir des ennemis extérieurs, il peut, dans l'un et l'autre cas, être considéré comme irrémédiablement perdu ; il est en notre pouvoir...

Le Despotisme de notre Capital

Le despotisme de NOTRE capital (1) lui offre une planche de salut, à laquelle il est obligé de se cramponner pour ne pas crouler dans l'abîme...

Pas de Moralité contre l'Ennemi intérieur

Pol. et Ital. : L'Ennemi intérieur

A qui prétendrait que nos arguments sont immoraux, je demanderais : Si un Etat a deux ennemis, et s'il est admissible qu'il emploie à l'égard de l'ennemi extérieur toutes sortes de moyens stratégiques, comme, par exemple, de garder secrets les plans offensifs et défensifs, les attaques nocturnes ou avec des forces supérieures, pourquoi ces mêmes mesures seraient-elles immorales lorsqu'elles seraient prises contre notre pire ennemi : LE VIOLATEUR DE NOTRE BIEN-ÊTRE, NOTRE CONCURRENT AU POUVOIR ?

Semons l'Anarchie dans les masses

Pol. et Ital. : La Foule, l'Anarchie

Un esprit logique et sensé peut-il espérer réussir toujours à diriger les foules par des arguments et des raisonnements (2), quand la voie est ouverte aux contradictions

(1) *Nilus* : Le despotisme du capital qui est entièrement entre nos mains.

(2) *Nilus* : ...alors qu'il est possible que ces arguments et ces raisonnements soient contredits par d'autres arguments.

stupides, mais susceptibles de séduire le peuple dont l'esprit est superficiel ?... Les foules sont exclusivement guidées par des passions mesquines, des superstitions, des coutumes, des traditions et par des théories sentimentales. Elles s'embarassent dans des dissensions de partis qui entravent toute possibilité d'entente, même sur un terrain de solide argumentation, car toute décision des masses dépend d'une majorité de hasard ou préparée d'avance qui, non initiée aux secrets politiques, prend des décisions absurdes, semant ainsi des germes d'anarchie gouvernementale (1).

En politique pas de morale

Pol. et Ital. : La Politique et la morale

Il ressort de cet exposé que la politique n'a rien de commun avec la morale. S'il est guidé par la morale, un chef d'Etat n'est pas un politicien habile, et son trône n'est pas stable. Celui qui veut gouverner doit savoir recourir à la ruse et à l'hypocrisie : l'honnêteté et la franchise, ces deux grandes vertus populaires, deviennent des vices en politique, elles détrônent les souverains inmanquablement **ET AVEC PLUS D'HABILITÉ** que le pire ennemi. Ces qualités doivent être les attributs des gouvernements goïm, mais nous ne devons, sous aucun prétexte, les prendre pour guides.

La Force fait le Droit

Pol. et Ital. : Le Droit du plus fort

Notre droit réside dans la force. Le mot « droit » désigne une abstraction ne reposant sur rien. Il pourrait signifier ceci : « Donnez-moi ce que je souhaite et je tiendrai la preuve que je suis plus fort que vous ». Où commence le droit ? où finit-il ? **EN QUOI CONSISTE-T-IL ?**

Dans les Etats où les pouvoirs publics sont mal organisés, où les lois et le souverain sont impuissants, leur autorité étant amoindrie par le libéralisme **ET SES AVANTAGES FICTIFS**, je vois **NOTRE DROIT** d'attaquer, en vertu du droit du plus fort, de détruire le régime existant et ses institutions, de mettre la main sur les lois, de réorganiser les institutions et

(1) P. 45 (1901).

de devenir les maîtres de ceux qui, de leur propre gré, nous ont conféré leur Pouvoir, après y avoir « libéralement » renoncé.

L'Invincibilité de la Judéo-Maçonnerie occulte

Pol. et Ital. : L'Invincibilité de la Puissance judéo-maçonnique

Notre pouvoir est invincible (1) parce qu'il est invisible, et il restera tel jusqu'à ce qu'il ait acquis un degré de puissance qu'aucune force ni aucune ruse ne sauraient miner.

Le Libéralisme détruit. — La Fin justifie les Moyens

Pol. et Ital. : La Fin justifie les moyens

Du mal temporaire auquel nous sommes obligés d'avoir recours sortira le bienfait d'un gouvernement inébranlable qui rétablira le cours normal de la vie du peuple, actuellement troublé par le libéralisme. La fin justifie les moyens. Tournons donc notre attention, non pas tant vers ce qui est bon et moral que vers ce qui est utile et nécessaire.

Nous avons devant nous NOTRE plan ; NOTRE ligne de conduite est tracée, et nous ne pouvons nous en écarter sans risquer de détruire l'œuvre de plusieurs siècles.

La Foule est aveugle et veule

• *Pol. et Ital. : La foule est aveugle*

Pour élaborer un plan d'action coordonné, il faut tenir compte de la bassesse, de l'instabilité, de la versatilité de la foule, de son incapacité à apprécier les conditions de sa propre existence et de son bien-être ; il faut comprendre que la foule est aveugle, IMPULSIVE, dépourvue de jugement, prêtant servilement l'oreille à droite et à gauche.

Un aveugle ne peut guider d'autres aveugles sans risquer de les conduire vers le précipice. Par conséquent, les parvenus, issus de la foule — fussent-ils des génies, mais non initiés à la politique (2) — ne peuvent prétendre la diriger, sans s'exposer à perdre TOUT LEUR TROUPEAU.

(1) *Nilus* : ...étant donné la situation branlante des pouvoirs civils.

(2) P. 46 (1901).

L'Alphabet politique. — Impuissance des Partis*Pol. et Ital. : L'A B C de la Politique*

Seuls, les hommes préparés dès l'enfance peuvent comprendre le sens des mots formés par l'alphabet politique.

Un peuple livré à lui-même, c'est-à-dire à des parvenus issus de son milieu, travaille à sa propre ruine par les querelles de partis, qui naissent de la soif du pouvoir et des honneurs, et par les désordres qu'elles engendrent. Est-il possible aux masses populaires de raisonner avec calme et sans disputes, et de diriger les affaires de l'Etat qu'il ne faut pas confondre avec les intérêts personnels ? LES RIVALITÉS ENTRAVENT LA DÉFENSE CONTRE LES ENNEMIS EXTÉRIEURS ET EMPÊCHENT DE LES DISCERNER. Un plan divisé en autant de parties qu'il y a de cerveaux dans la foule perd son unité et devient inintelligible et inexécutable PAR SUITE DES DIFFÉRENTES INTERPRÉTATIONS QU'ON PEUT Y DONNER.

L'Autocratie est le seul gouvernement*Ital. : Le seul Gouvernement : le Pouvoir autocratique*

Un plan vaste et clair ne peut être élaboré que par UN SEUL HOMME ; il coordonne tous les rouages du mécanisme de la machine gouvernementale. On en doit conclure qu'il est préférable pour le bien-être d'un pays que le pouvoir soit concentré entre les mains d'un seul individu responsable. La civilisation ne peut exister sans le despotisme absolu, car elle ne s'introduit pas par les masses, mais par leurs chefs, quels qu'ils soient. La foule est barbare, elle le prouve en toute occasion. Aussitôt que la foule s'empare de la liberté (DE L'IDÉE DE LA LIBERTÉ), elle la transforme immédiatement en anarchie, comble de la barbarie.

Alcoolisme — Humanisme — Débauche

Voyez ces êtres alcoolisés, abrutis, stupéfiés par la boisson, dont ils ont le droit de faire un usage illimité (1), DROIT CONFÉRÉ AUX GOÏM EN MÊME TEMPS QUE LA LIBERTÉ. (LES NÔTRES, SE RAPPELANT LES KHEREM (2), N'USENT PAS DE CETTE LIBERTÉ-LA).

(1) *Nilus* : Allons-nous nous permettre et permettre à nos semblables de les imiter ?

(2) Mot juif signifiant : « Interdictions. »

Les peuples goïm sont abrutis par l'alcool ; leur jeunesse est détraquée par les études classiques et par la débauche précoce où l'ont entraînée nos agents, précepteurs, domestiques, employés, etc., dans les milieux fortunés, comme aussi nos femmes (1), parmi lesquelles je comprends leurs imitatrices (2) en matière de luxe et de corruption.

Principes judéo-maçonniques : Force et Hypocrisie

Pol et Ital : Principes et bases du Gouvernement judéo-maçonnique

Notre devise est : la force et l'hypocrisie. Seule, la force est victorieuse en politique, surtout si elle est dissimulée dans les capacités indispensables aux hommes d'Etat. La violence doit être le principe, la ruse et l'hypocrisie la règle pour tout gouvernement qui ne veut pas déposer son pouvoir (3) aux pieds d'une force nouvelle. Ce mal est le seul moyen de parvenir au bien ; c'est pourquoi nous ne devons pas craindre d'employer la corruption, la tromperie et la trahison quand elles peuvent nous servir à atteindre notre but. En politique, il faut savoir s'emparer sans hésitation de la propriété d'autrui, afin d'obtenir la soumission et le pouvoir.

La Terreur

Notre gouvernement, procédant à des conquêtes pacifiques, aura le droit de remplacer les horreurs de la guerre par des exécutions moins apparentes, mais plus efficaces en ce sens qu'elles maintiendront la terreur qui nous vaudra la soumission aveugle des goïm OU LEUR INERTIE. Une sévérité juste et implacable est le principal facteur de la force gouvernementale ; ce n'est donc pas seulement par intérêt, mais par devoir, en vue de NOTRE victoire, qu'il nous est indispensable de suivre ce programme de violence et d'hypocrisie.

Toute doctrine basée sur le calcul est aussi puissante que les moyens qu'elle emploie ; c'est pourquoi nous triompherons, non pas tant par l'application de nos doctrines sévères que par nos principes mêmes, et nous asservirons tous les gouvernements à notre Supergouvernement. Il suffira

(1) *Nilus* : ...dans les lieux de plaisir.

(2) *Nilus* : ...les soi-disant « femmes du monde ».

(3) P. 47 (1901).

que l'on sache que nous sommes implacables pour que toute résistance soit brisée.

Liberté — Egalité — Fraternité

DÈS L'ÉPOQUE DE L'ÉPANOUISSEMENT DE LA GRÈCE ANTIQUE, nous fûmes les premiers à crier le mot : « Liberté ! » (1) si souvent répété depuis par des perroquets inconscients qui se sont abattus sur cet appeau dont ils se sont servis pour déposséder le monde de sa prospérité, de la véritable liberté individuelle qui consiste dans la protection de cette liberté contre la contrainte de la foule. Ces goïm, soi-disant intelligents et sages, ne surent pas discerner combien étaient abstraits ces mots qu'ils entendaient clamer de toutes parts; ils ne remarquèrent point (2) qu'il n'existe pas de liberté dans la nature non plus que d'égalité, puisque la nature elle-même a établi l'inégalité des intelligences, des caractères et des facultés, soumettant tout à ses lois ; ILS NE SE SONT PAS APERÇUS QUE NOTRE POLITIQUE LES A LANCÉS HORS DE LEUR VIE COUTUMIÈRE, DANS LA VOIE QUI ABOUTIT A NOTRE GOUVERNEMENT (3). Pourvu qu'il soit initié à la politique, un imbécile même peut gouverner, tandis qu'un non-initié, fût-il un génie, SE PERDRA DANS LES VOIES QUE NOUS INDIQUONS (4).

Nous avons miné la Monarchie

Ital. : La Monarchie menacée

C'est sur ce principe que fut établi le gouvernement dynastique de nos rois, le fils étant initié par son père aux secrets de la politique, secrets que personne ne devait pénétrer. Les Goïm ont perdu le sens (5) de la transmission héréditaire du pouvoir, et cette perte contribua au succès de notre cause.

Suppression des privilèges de la Noblesse goy

Notre appel : « Liberté, Egalité, Fraternité » amena dans nos rangs, des quatre coins du monde, grâce à nos agents

(1) *Nilus* : Egalité, Fraternité.

(2) *Nilus* : ...combien ils s'accordaient peu les uns avec les autres et même se contredisaient.

(3) *Nilus* : Ces prétendus sages n'ont pas deviné que la foule est une puissance aveugle et que les parvenus sortis de son sein pour gouverner sont également aveugles en politique.

(4) *Nilus* : Tout ceci a échappé aux Gentils.

(5) *Nilus* : ...le sens des vrais enseignements.

aveugles, des légions entières qui portèrent nos bannières avec enthousiasme. Cependant ces paroles furent des vers rongeurs qui dévorèrent la prospérité des Goïm, détruisant la paix, le calme, la solidarité (1) DANS L'OBÉISSANCE AUX LOIS, sapant tous les fondements de leurs Etats. Vous verrez plus tard que c'est précisément cela qui contribua AU TRIOMPHE DE NOTRE SYSTÈME DE CONQUÊTE PACIFIQUE DU MONDE. Nous pûmes alors (2) obtenir l'abolition des privilèges, essence même de l'aristocratie des Goïm, de cette aristocratie qui était le rempart naturel des peuples et des patries contre notre action.

L'Aristocratie juive ploutocratique

Pol. et Ital. : La nouvelle Aristocratie

Sur ses ruines, nous avons institué une aristocratie (3) de parvenus ayant pour criterium la science (4) et la richesse (5).

Calcul des faiblesses et des passions

Pol. et Ital. : Calcul psychologique

Notre triomphe nous fut facilité par le fait que, dans nos rapports avec des hommes qui nous étaient indispensables, nous avons toujours appuyé sur les cordes les plus sensibles de la nature humaine : le calcul, la rapacité, les besoins matériels. Chacune de ces faiblesses, prise à part, est capable de détruire toute initiative personnelle, livrant la volonté des hommes à la disposition de (6) celui qui achète leur activité.

La Liberté mal comprise nous livre le Pouvoir

La notion abstraite de la liberté permet de convaincre les masses que leur gouvernement n'est que le gérant du propriétaire du pays, qui est le peuple, et qu'on peut changer de gérant comme on change de gants usés. Cette amovibilité nous les livrait et mettait pratiquement leur choix entre nos mains.

(1) P. 48 (1901).

(2) *Nilus* : ...jouer notre as d'atout.

(3) *Nilus* : ...à nous.

(4) *Nilus* : ...promue par nos savants.

(5) *Nilus* : ...tenue sous notre contrôle.

(6) *Nilus* : ... de ceux qui voulaient les priver de cette initiative.

DEUXIÈME SÉANCE (1)

*(XI^e Procès-verbal du manuscrit français)***Les Apparences et la Politique juive***Pol. et Ital. : Les apparences de la politique*

Aujourd'hui, je commencerai par répéter ce qui a déjà été dit : Je vous prie de vous rappeler que les gouvernements et les peuples goïm se contentent des apparences. Et comment pourraient-ils s'attacher à découvrir le sens intime des choses alors que leurs chefs songent par-dessus tout à s'amuser ET A JOUIR DES BIENS MATÉRIELS. Il nous importe beaucoup de tenir compte de ce point. Discutons maintenant sur les questions concernant le pouvoir, la liberté de parole (2), LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE, le droit d'association, l'égalité de tous devant la loi, l'inviolabilité de la propriété, du domicile, l'impôt, et l'idée d'un impôt secret (3). Toutes ces questions ne doivent pas être traitées ouvertement devant le peuple (4) ; il ne faut pas davantage énumérer devant lui nos projets (5). L'importance de cette réticence réside dans le fait qu'en passant ces principes sous silence, nous conservons notre liberté d'action, CE QUI NOUS PERMET, LE CAS ÉCHÉANT, D'EN EXCLURE, SANS QU'ON S'EN APERÇOIVE, CECI OU CELA, tandis que si nous les exposions, il faudrait les accepter sans réserves.

Le succès s'impose toujours*Pol. : Génie de la fausseté**Ital. : Agents d'Israël*

Les peuples tiennent en un respect tout spécial (6) ceux qui incarnent la force ; à chaque acte de violence, ils s'écrient : « C'est évidemment bien canaille, mais combien

(1) Dixième Séance dans Nilus ; p. 71, éd. de Mgr JOURN.

(2) Nilus : ...la liberté de la presse et de la religion.

(3) Nilus : ...et la force rétroactive des lois.

(4) Nilus : ...mais au cas où il deviendrait nécessaire d'en parler à la foule...

(5) Nilus : ...mais faire, sans entrer dans le détail, des exposés concernant les principes de droit moderne, comme étant reconnus par nous.

(6) Nilus : ...la puissance d'un génie politique.

habile ! Avec quelle magistrale audace le tour a été joué ! » (1).

Nous comptons attirer imperceptiblement toutes les nations à la construction de la nouvelle œuvre dont nous projetons le plan (2) et QUI COMPORTE LA DÉCOMPOSITION DE TOUT L'ORDRE EXISTANT QUE NOUS REMPLACERONS PAR NOTRE RÈGNE ET SES LOIS. C'EST POUR CETTE RAISON QU'IL FAUT NOUS ASSURER DU CONCOURS DE CETTE FORCE QU'EST LE « JE M'EN FICHISME » DE NOS AGENTS, — LES MODERNES « PREMIERS » DE TOUS LES PAYS ; C'EST CETTE FORCE-LA QUI ANÉANTIRA TOUS LES OBSTACLES SUR NOTRE CHEMIN.

Le succès Juif par le mensonge et le vote du peuple

Pol. : Ce que promet le Coup d'État maçonnique

Ital. : Le Coup d'État

Quand nous aurons fait notre Coup d'État, nous dirons aux peuples : « Tout allait très mal pour vous ; vous êtes tous exténués de souffrance. Nous allons supprimer la cause de tous vos tourments, à savoir : les nationalités, les frontières et la diversité des monnaies. Certes, NE COMPRENANT PAS NOS MOTIFS, vous êtes libres de nous condamner ; mais, pour être équitables, examinez d'abord ce que nous vous donnons ». — Là-dessus, ils nous porteront en triomphe sur leurs épaules, dans un élan unanime de confiance et d'espoir.

Le vote — dont nous ferons l'instrument de notre avènement, en y accoutumant jusqu'aux plus humbles parmi les hommes par l'organisation, partout où la chose est possible, de groupements et d'associations — jouera une dernière fois son rôle, nous rendant un dernier service (3) : LA CONFIRMATION DE NOS LOIS.

(1) P. 49 (1901).

(2) *Nilus* : Pour cela, il nous faut acquérir le concours d'agents hardis et audacieux, capables de surmonter tous les obstacles qui entraveraient notre marche.

(3) *Nilus* : Cette puissance, au moyen de laquelle « nous sommes montés sur le trône » s'acquittera de sa dernière dette envers nous en témoignant de son anxiété de voir le résultat de notre proposition avant de prononcer un jugement.

Le suffrage universel

Mais nous devons auparavant utiliser le suffrage universel, sans distinction de classes NI DE FORTUNE, afin d'obtenir la majorité absolue qu'on obtiendrait moins facilement des seules classes intellectuelle (1) et FORTUNÉE.

Puissance Juive détruisant la famille sous le Despotisme

Pol. : Valeur personnelle

Ital. : Anéantissement général sous Israël

C'est ainsi qu'après avoir pénétré chacun de l'idée de sa propre importance, nous briserons (2) les liens de la famille chez les Goïm ; nous empêcherons les hommes de valeur de percer ; étant dirigées par nous, les foules ne leur permettront pas de se révéler ; elles prendront l'habitude de n'écouter que nous qui payons leur attention et leur obéissance. Ce moyen nous mettra en main une force tellement aveugle qu'elle ne pourra se mouvoir dans aucun sens, si elle n'est guidée par nos agents, placés pour diriger les foules, qui sauront que de ces agents dépendent leur gagne-pain, les gratifications et toutes sortes d'avantages.

TROISIÈME SÉANCE (3)

(X^e Procès-verbal du manuscrit français)

Rééducation des Peuples

Tenez compte, en appliquant nos principes, du caractère du peuple dans le pays duquel vous agirez ; une application générale, uniforme de ces principes, avant que ne soit faite la rééducation de ce peuple, ne saurait obtenir le succès. Procédant graduellement (4) et avec prudence, vous constaterez, avant que dix ans ne se soient écoulés, que le caractère le plus récalcitrant aura changé, et nous compterons un peuple de plus parmi ceux qui se sont déjà soumis à notre idée d'INTERNATIONALISME HUMANITAIRE.

(1) *Nilus* : ...ou par une société divisée en castes.

(2) *Nilus* : ...nous détruirons la vie de famille des Gentils et son influence éducatrice.

(3) Neuvième Séance dans *Nilus* ; p. 66, éd. de Mgr JOURN.

(4) P. 50 (1901).

Destruction des Pouvoirs régnants

Pol. et Ital. : Mot d'ordre maçonnique

Quand nous serons au pouvoir, nous remplacerons les termes de l'appel libéral « Liberté, Égalité, Fraternité » (1), par des formules exprimant l'idée contenue dans ces mots, et nous dirons : « Le droit à la Liberté, le devoir de l'Égalité, l'idéal de la Fraternité », et nous saisirons ainsi une fois de plus LA MÊME BÊTE par les cornes.

En fait, notre pouvoir a déjà écarté tous les autres, bien qu'il y en ait encore un assez grand nombre qui conservent une apparence d'existence.

L'Antisémitisme

Pol. : Importance de l'Antisémitisme

Ital. : Exploitation de l'Antisémitisme

A l'heure actuelle, si quelques gouvernements élèvent la voix contre nous, ce n'est que pure forme et à notre instigation, — parce que leur antisémitisme nous est nécessaire pour dominer nos frères inférieurs. Je ne vous expliquerai pas ceci plus clairement, car ce fait a déjà été pour nous l'objet de nombreuses discussions.

Le Despotisme de la Judéo-Maçonnerie

Pol. et Ital. : Dictature de la Maçonnerie

Je ne vous signalerai qu'un point, c'est qu'en réalité notre Supergouvernement ne rencontre plus d'obstacle dans les gouvernements des Goïm ; il se trouve dans une situation absolument légale connue sous le nom énergique et puissant de Dictature. Je puis vous dire, en toute franchise, qu'actuellement, c'est nous qui sommes les législateurs ; c'est nous qui sommes les juges : nous infligeons les peines dans les tribunaux des Goïm, nous condamnons à mort ou nous faisons grâce ; nous sommes comme le commandant en chef, chevauchant à la tête de toutes nos armées DE LIBÉRAUX.

La Terreur

Nous gouvernons d'une main puissante, parce que cette

(1) *Nilus* : ...non par les mots de notre devise, mais...

main tient les débris de partis autrefois puissants, brisés par nous ; elle tient les ambitions démesurées, les arden-tes convoitises, les vengeances impitoyables, les haines in-tenses, — c'est de nous qu'émane la Terreur universelle.

Les Serviteurs de la Judéo-Maçonnerie

Nous avons parmi nos agents — conscients et inconscients — des hommes de toutes les opinions : restaurateurs de monarchies, DÉMAGOGUES, socialistes, ANARCHISTES, COMMUNISTES, et toutes sortes d'utopistes. Nous les avons tous attelés à la besogne : chacun sape de son côté et s'efforce à renverser tout ce qui tient encore debout. Tous les États sont excédés de ces manœuvres ; ils appellent la paix et sont prêts à tous les sacrifices pour l'obtenir. Mais nous ne leur accorderons ni paix ni trêve tant qu'ils n'auront pas reconnu notre Supergouvernement international OSTENSIBLEMENT ET NE LUI AURONT PAS FAIT LEUR SOUMISSION.

Les peuples crient qu'il est nécessaire de résoudre la question sociale au moyen de l'Internationalisme. Les divisions des partis nous les ont tous livrés, parce que pour mener une lutte de partis, il faut de l'argent et c'est nous qui avons tout l'argent.

Conflit entre le Pouvoir et le Peuple

Pol. : Séparation entre les forces clairvoyantes et les forces aveugles dans les États des Goïm

Nous pourrions redouter une alliance de la force plus ou moins clairvoyante des gouvernants goïm avec la force aveugle du peuple, mais nous avons pris (1) toutes les mesures possibles contre pareille éventualité : nous avons élevé, entre ces deux forces, un mur solide de méfiance réciproque. Ainsi la force aveugle du peuple restera notre soutien et nous en serons les chefs, et nous l'orienterons vers notre but ; C'EST POURQUOI NOS AGENTS S'INFILTRERONT DANS LE SEIN MÊME DU PEUPLE (2).

(1) P. 51 (1901).

(2) *Nilus* : Afin que la main de l'aveugle ne puisse se libérer de notre étreinte, nous devons être en contact permanent avec les masses, sinon personnellement, du moins par l'intermédiaire de nos frères les plus fidèles.

Nos liens avec le Peuple

Pol. et Ital. : Union de l'Autorité et du Peuple

Mais quand nous serons un pouvoir reconnu, nous éduquerons le peuple ouvertement sur les places publiques par des conférences sur des sujets politiques, présentés sous un aspect qui nous sera favorable (1). La parole de notre souverain sera connue dans tous les coins du monde le jour même où elle sera prononcée.

L'Organisme Libéral

Pol. et Ital. : L'arbitraire libéral

Pour ne pas détruire prématurément les institutions des Goïm, nous y avons touché d'une main prudente, expérimentée et maîtresse des principaux ressorts de leur mécanisme. Ces ressorts fonctionnaient autrefois dans un ordre sévère mais juste, auquel nous avons substitué un désordre libéral, stupide et arbitraire ; nous avons ainsi influencé la juridiction, les lois électorales, la presse, la liberté individuelle et, ce qui est plus important, l'instruction et l'éducation, ces pierres angulaires de (2) la vie sociale.

Corruption des Goïm et de leurs lois

Pol. : Fausses théories

•

Ital. : Abrutissement des Goïm

En ce qui concerne l'éducation, nous avons abêti, abruti et corrompu la jeunesse des Goïm (3).

Par-dessus les lois existantes — sans les changer essentiellement, mais en les déformant par des interprétations contradictoires (4) — nous avons créé quelque chose de grandiose par les résultats prodigieux que nous avons obtenus.

(1) *Nilus* : Comment pourrions-nous contrôler ce qui est enseigné au peuple dans les écoles de campagne ? En tout cas, il est certain que ce qui est dit par le délégué du gouvernement, ou par le souverain lui-même, ne peut manquer d'être connu de toute la nation, la voix du peuple le répandant aussitôt.

(2) *Nilus* : ...de l'existence libre.

(3) *Nilus* : ...en lui enseignant des théories et des principes que nous savions entièrement faux, mais que nous lui avons nous-mêmes inculqués.

(4) *Nilus* : ...ainsi que ne l'avaient pas prévu ceux qui les ont conçues.

Interprétation des lois

Ces résultats se sont manifestés en ce que les interprétations masquèrent les lois et finirent par les cacher entièrement aux yeux des gouvernements incapables d'appliquer un Code aussi confus, d'où les verdicts rendus d'après la conscience.

Destruction des Capitales

Ital. : La fin du monde

Vous objecterez qu'il y aura contre nous des soulèvements armés si nos plans sont découverts prématurément ? En prévision de cette éventualité, nous avons en réserve UN MOYEN (1) pour ne rien laisser subsister des capitales, que nous ferons sauter avec leurs organisations et leurs documents.

QUATRIÈME SÉANCE (2)

(VIII^e Procès-verbal du manuscrit français)

Le but des grands armements

Pol. : Le but du renforcement des armements

L'intensification des armements et l'augmentation des cadres de la police sont des éléments indispensables à la réalisation des plans ci-dessus exposés. Il faut qu'en dehors de nous, il n'y ait plus dans tous les Etats que des masses prolétaires, QUELQUES MILLIONNAIRES qui nous soient dévoués, des policiers, des soldats ET UN GOUVERNEMENT DE NOTRE FABRICATION.

Fermentation, Luites, Inimitiés dans le monde entier

Pour obtenir ce résultat dans toute l'Europe et, avec son concours, dans les autres continents, nous devons provoquer l'agitation, la discorde, l'hostilité et la haine. Il y a à cela un double avantage : d'abord nous tenons en respect tous

(1) *Nilus* : ...une force si formidable qu'elle ferait frémir les hommes les plus braves. D'ici là des chemins de fer métropolitains et des passages souterrains seront construits dans toutes les villes. De ces lieux souterrains, nous ferons sauter toutes les cités du monde, etc...

(2) Septième Séance dans *Nilus* ; p. 62, éd. de Mgr JOUIN.

les pays qui savent bien que nous avons le pouvoir de créer chez eux des soulèvements ou de restaurer l'ordre à notre gré. ILS SONT ACCOUTUMÉS A VOIR EN NOUS LA FORCE INDISPENSABLE QUI ÉCRASE (1). Nos intrigues DANS LA POLITIQUE MONDIALE ont embrouillé tous les fils qui relie entre eux les ministères des différents Etats, et cela au moyen de traités économiques et d'engagements financiers. Pour atteindre ce but, il nous a fallu faire preuve d'une grande ruse et de beaucoup d'obséquiosité au cours des pourparlers et des négociations ; mais dans ce qu'on nomme « la langue officielle », nous fûmes obligés de prendre un air conciliant et honnête. Aussi les Goïm — que nous avons habitués à n'apercevoir que le côté apparent des choses que nous leur présentons — nous prennent-ils pour les bienfaiteurs et les sauveurs du genre humain.

Dompter les Gentils par des Guerres particulières et par la Guerre mondiale

Nous sommes prêts à répondre du tac au tac à toute opposition qui surgirait contre nous dans un pays quelconque en faisant éclater une guerre entre lui et ses voisins, et si plusieurs pays projetaient de s'allier contre nous, nous déchaînerions une guerre mondiale ET NOUS LES POUSSERIONS IMPERCEPTIBLEMENT A Y PRENDRE PART.

L'Art du Secret politique et Judéo-Maçonnique

Pol. : Le secret, comme facteur de succès en politique

Ital. : Le secret politique

Le succès capital en politique est assuré par le secret des entreprises. Les actes d'un diplomate ne doivent pas correspondre à ses paroles.

L'Opinion publique et notre succès (2)

NOUS AVONS DÉJÀ MANTES FOIS CONTRAINT LES GOUVERNEMENTS DES GOÏM A FAIRE LA GUERRE au moyen de la soi-

(1) Tous les pays sont accoutumés à recourir à nous quand la répression devient nécessaire.

(2) Ce paragraphe est trop différent dans Nilus pour n'être pas donné tout entier. Il a pour titre : La Presse, l'Opinion publique et notre Succès.

Pour favoriser notre plan mondial, qui est près d'aboutir à ses fins

disant opinion publique, après avoir préparé nous-mêmes cette opinion en secret. A L'UN DES GOUVERNEMENTS, NOUS AVONS DÉJÀ PLUSIEURS FOIS MONTRÉ NOTRE FORCE par des attentats terroristes et nous répondrons à tous, s'ils se soulèvent, contre nous, par les canons américains, chinois ou japonais, QUI SONT ENTIÈREMENT A NOTRE DISPOSITION.

CINQUIÈME SÉANCE (1)

(II^e Procès-verbal du manuscrit français)

Les Guerres économiques nous assurent le Pouvoir

Pol. et Ital. : La Guerre économique, base de la prépondérance juive

Il nous est indispensable que les guerres n'amènent aucun avantage territorial. Toute guerre sera donc transportée sur le terrain économique. Alors les nations reconnaîtront que, sur ce terrain, la suprématie dépend de NOTRE CONCOURS. Cette situation livrera nos adversaires à la merci de notre agence internationale (2) aux millions d'yeux que nulle frontière n'arrête, et nos droits internationaux balayeront tous les droits des nations et gouverneront celles-ci, comme le CODE (3) CIVIL d'un Etat règle les relations de ses sujets entre eux.

PAR CES VOIES NOUS AMÈNERONS NOS FILS AUX MÊMES RÉSULTATS QUI FURENT OBTENUS PAR DES VOIES IDENTIQUES DÈS LA PLUS HAUTE ANTIQUITÉ, COMME L'ATTESTE LA BIBLE. (*Néhémie*, IX, 22-25).

désirées, il nous faut influencer les gouvernements des Gentils par ce que l'on nomme l'opinion publique, prédisposée (*tr. am. : ...secrètement...*) par nous au moyen de la plus grande de toutes les puissances : la presse, qui, à part quelques insignifiantes exceptions, auxquelles il ne vaut pas la peine de s'arrêter, est tout entière entre nos mains.

Bref, afin de démontrer que tous les gouvernements des Gentils d'Europe nous sont asservis, nous manifesterons notre pouvoir à l'un d'eux, au moyen de crimes, de violences, c'est-à-dire par un règne de terreur, et, au cas où ils se révolteraient tous contre nous, nous répondrions avec les fusils américains, chinois ou japonais.

(1) Le premier paragraphe de cette séance est le 1^{er} paragraphe de la 2^e séance dans Nilus, p. 41 et de Mgr JOURN. — La fin de la séance ne se trouve pas dans Nilus.

(2) Nilus : ...qui dispose de ressources absolument illimitées.

(3) P. 53 (1901).

NOUS AVONS INSPIRÉ LES LOIS FONDAMENTALES DES ÉTATS, MODIFIÉES PAR DES CONSTITUTIONS, AFIN D'ACCOUTUMER LES PEUPLES A LA NOTION DE LEUR FORCE ET DE LEUR SUGGÉRER LA PENSÉE DE MESURER CETTE FORCE A CELLE DES SOUVERAINS... VOUS SAVEZ QUEL FUT LE RÉSULTAT DÉFINITIF.

LES CONSTITUTIONS ONT ÉTABLI LES TROIS POUVOIRS, LÉGISLATIF, EXÉCUTIF ET JUDICIAIRE, AYANT CHACUN DES LIMITES DÉTERMINÉES QU'ON NE POURRAIT FRANCHIR SANS SECOUER JUSQUE DANS SA BASE TOUT LE CORPS POLITIQUE. DANS CES CONDITIONS, LE SOUVERAIN NE FAISAIT PLUS UN AVEC L'ÉTAT ; IL NE LE PERSONNIFIAIT PLUS. C'ÉTAIT DONC L'ENSEMBLE DU PEUPLE QUI DÉTERMINAIT LES POUVOIRS DU SOUVERAIN, COMME CEUX DES INSTITUTIONS POLITIQUES. CELLES-CI ÉTAIENT INDÉPENDANTES LES UNES DES AUTRES, EN SORTE QU'IL POUVAIT ARRIVER QU'UNE PLAINTE PORTÉE A L'UNE DE CES INSTITUTIONS CONTRE UNE AUTRE D'ENTRE ELLES, FUT ENVOYÉE, SOUS PRÉTEXTE D'ENQUÊTE, A L'ACCUSÉE, LAQUELLE, DE CE FAIT, DEVENAIT JUGE ET PARTIE. CECI RENDAIT ÉVIDEMMENT TOUTES LES-DITES INSTITUTIONS INATTAQUABLES, TOUTES PUISSANTES ET INDÉPENDANTES. NOUS PUMES ALORS LEUR SUGGÉRER L'IDÉE QU'ELLES NE SERVAIENT PLUS LE SOUVERAIN, PUISQUE, COMME LUI, ELLES DÉPENDAIENT DU PEUPLE, DONT CEPENDANT ELLES NE SERVAIENT PAS ENCORE LES INTÉRÊTS, GÊNÉES QU'ELLES ÉTAIENT PAR LE CONTRÔLE DU SOUVERAIN, LEQUEL NE POURSUIVAIT QU'UN BUT : SON INTÉRÊT PERSONNEL.

POUR AVOIR PLUS DE PRISE SUR LES INSTITUTIONS, NOUS AVONS PROMIS A BON NOMBRE D'ADMINISTRATEURS LE DROIT DE GOUVERNER LE PAYS ENSEMBLE, SANS AUCUN CONTRÔLE, A CONDITION QU'ILS NOUS AIDENT ACTIVEMENT A CRÉER DES PRÉTEXTES DE MÉCONTENTEMENT AU SUJET DES CONSTITUTIONS MÊMES, PRÉPARANT AINSI L'AVÈNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DANS LEUR PAYS. LES RÉPUBLIQUES NOUS DONNERONT LE TRÔNE DU MONDE. POUR L'INSTANT, NOUS N'AVONS FAIT QUE REMPLACER L'INFLUENCE DES GOUVERNEMENTS LIBÉRAUX PAR NOTRE POUVOIR : CELUI DE L'OR.

DE NOS JOURS, AUCUN MINISTRE NE PEUT PLUS SE MAINTENIR AU POUVOIR SANS QUE NOUS LE SOUTENIONS PAR NOS APPUIS OU PAR UN SEMBLANT D'APPROBATION POPULAIRE (QUE NOUS PRÉPARERONS DANS LA COULISSE).

SIXIÈME SÉANCE (1)

*(V^e Procès-verbal du manuscrit français)***L'Evolution de l'Etat républicain***Pol. et Ital. : Phases de la République*

Toute République passe par trois étapes : la première ressemble aux premiers jours de fureur d'un homme frappé de cécité, qui se jette avec acharnement à droite et à gauche ; la deuxième étape est la démagogie qui (2) engendre l'anarchie, laquelle conduit inévitablement au despotisme, non à un despotisme légal et apparent et, partant, responsable (3), mais à un despotisme occulte, inconnu, invisible, agissant d'autant plus cyniquement qu'il est couvert par toutes sortes d'agents dont le remplacement se fait sans bruit, — ce qui est favorable à cette puissance occulte et la débarrasse du souci d'avoir à récompenser de longs services (4).

Liberté et Foi en Dieu. — Les détruire*Pol. et Ital. : La Liberté et la Foi*

Il faut admettre que la liberté pourrait être inoffensive et durable si elle reposait sur des principes de croyance en Dieu, de fraternité humaine, exempte de l'idée d'égalité, — celle-ci va contre les lois de la nature qui prescrivent LA HIÉRARCHIE (5). Gouverné par une telle foi, le peuple marcherait paisiblement et humblement sous la tutelle des paroisses, soumis aux règles divines disposant de leur sort ici-

(1) Quatrième Séance dans Nilus, p. 51, éd. de Mgr JOUIN.

(2) P. 54 (1901).

(3) Nilus : ...irresponsable.

(4) Ici, dans Nilus, tout un paragraphe inexistant dans l'édition de 1901 ; le voici :

L'ACTION OCCULTE DES LOGES DANS LE MONDE ENTIER*Pol. et Ital. : La Maçonnerie extérieure*

Par qui ou par quoi pourrait être détrôné un pouvoir invisible ? Or, c'est là justement ce qu'est notre Gouvernement. La Loge maçonnique joue, inconsciemment, dans le monde entier, le rôle d'un masque qui cache notre but. Mais l'usage que nous allons faire de ce pouvoir dans notre plan d'action, et jusque dans nos quartiers généraux, reste à jamais ignoré du monde en général.

(5) Nilus : ...la soumission.

bas. C'est pour cela que nous devons saper la Foi, arracher de l'esprit des Goïm toute idée de Dieu et de l'âme et la remplacer par des formules mathématiques, par des convoitises et par des intérêts matériels.

Le Commerce et l'Industrie. — La Spéculation

Pol. : La Concurrence internationale du Commerce et de l'Industrie
Rôle de la Spéculation

Ital. : Commerce. — Industrie. — Spéculation

Afin que les Goïm n'aient pas le temps de réfléchir et d'observer, IL FAUT LES ORIENTER VERS L'AVIDITÉ DU GAIN, au moyen de l'industrie et du commerce. Les individus et les nations chercheront ainsi leurs propres avantages et, engagés dans cette lutte, ils n'apercevront pas leur ennemi commun : NOTRE INTÉRÊT. Et, pour que la liberté puisse désagréger et ruiner la société des Goïm, il faut faire de la spéculation la base de l'industrie ; il en résultera que les richesses tirées du sol par l'industrie passeront à la spéculation, c'est-à-dire qu'elles serviront à remplir nos coffres-forts, PUISQUE TOUS LES FILS DE LA SPÉCULATION SERONT ENTRE NOS MAINS.

Le Veau d'Or

Pol. : Le Culte de l'Or

La lutte intense pour la suprématie, et les SECOURS ÉCONOMIQUES (1) créeront des sociétés désenchantées, égoïstes, sans cœur, dégoûtées de la politique et de la religion. Leur seul guide sera le calcul (2). ELLES AURONT POUR L'OR UN VÉRITABLE CULTE, à cause des jouissances matérielles qu'il procure, ET C'EST PAR LA QU'ELLES TOMBERONT EN NOTRE ESCLAVAGE COMPLET. GRACE A CELA, QUAND IL NOUS DEVIENDRA NÉCESSAIRE DE PROVOQUER LE COUP D'ÉTAT DÉFINITIF, LES CLASSES INFÉRIEURES DES GOÏM MARCHERONT CONTRE NOS CONCURRENTS AU POUVOIR : LES INTELLECTUELS GOÏM (3).

(1) *Nilus* : ...les spéculations continuelles.

(2) *Nilus* : ...la passion de l'or sera leur seul guide.

(3) *Nilus* : Alors les classes inférieures se joindront à nous contre nos compétiteurs — les Gentils privilégiés — sans alléguer aucun but élevé ou même l'amour des richesses, mais par pure haine des classes supérieures.

SEPTIÈME SÉANCE (1)

*(XXI^e Procès-verbal du manuscrit français)***Légistes et Avocats***Pol. et Ital. : Avocats*

La profession d'avocat rend ceux qui l'exercent froids, cruels, obstinés, sans principes et dans tous les cas simplement formalistes. Ils ne tiennent qu'au profit que doit leur procurer la plaidoirie, et (2) n'ont aucun souci du bien social que peut amener son résultat. C'est pourquoi ils acceptent indistinctement toutes les causes qui se présentent et poursuivent aveuglément l'acquiescement du malfaiteur à tout prix. Pour l'obtenir, ils s'accrochent aux moindres détours de la jurisprudence, ce qui démoralise la COUR ET ANÉANTIT SON IMPORTANCE ET SON BUT (3).

Discrédit sur le Clergé non Juif*Pol. : Influence du Clergé des Goïm**Ital. : Anticléricalisme*

Nous avons déjà pris soin de discréditer le clergé des Goïm et de ruiner ainsi sa mission qui aurait pu nous être un obstacle. L'influence des prêtres sur les peuples va décroissant tous les jours.

(1) Dix-septième Séance dans Nilus ; p. 113, éd. de Mgr JOURN.

(2) P. 55 (1901).

(3) Tout le passage suivant qui se trouve dans Nilus, manque dans l'édition de 1901 : Nous limiterons donc le champ d'action de cette profession en mettant les avocats sur le même pied que les magistrats chargés de faire exécuter la loi. Les avocats, comme les juges, n'auront pas le droit d'interviewer leurs clients et ne recevront leurs dossiers que lorsque lesdits clients leur auront été assignés par le tribunal ; ils n'étudieront ces dossiers que sur des rapports et des documents, et ils ne défendront leurs clients qu'après qu'ils auront été examinés par le tribunal, appuyant leur défense sur ce premier examen. Leurs honoraires seront fixes, sans égard au succès ou à l'insuccès de leur défense. Ils deviendront ainsi de simples rapporteurs au service de la défense, faisant contrepoids au plaignant qui sera un rapporteur pour le compte de l'accusation.

La procédure légale se trouvera ainsi considérablement abrégée. Par ce moyen, nous obtiendrons aussi une défense honnête et impartiale, que ne guideront pas les intérêts matériels, mais l'intime conviction de l'avocat. Ceci aura encore l'avantage d'empêcher tout pot-de-vin ou corruption qui peuvent actuellement se glisser dans les tribunaux de quelques pays.

Liberté de Conscience**Effondrement du Christianisme. — Rumeur infâme***Ital. : La Fin des Religions des Goïm*

La liberté de conscience est partout proclamée, par conséquent il n'y a plus que quelques années qui nous séparent de l'effondrement de la foi chrétienne, NOTRE PLUS REDOUTABLE ADVERSAIRE PAR SES THÉORIES SUR LE SURNATUREL ET LA VIE FUTURE. Nous vaincrons facilement les autres obstacles, mais n'anticipons pas.

Nous avons à ce point restreint le champ d'action du cléricalisme que son influence s'exercera à rebours de ce qu'elle a fait jusqu'ici.

Plan Judéo-Maçonnique contre le Vatican*Pol. : La Cour pontificale**Ital. : Contre le Vatican*

Quand sonnera l'heure de procéder à la destruction de la Cour pontificale, le doigt d'une main invisible indiquera aux masses le Vatican, et lorsque celles-ci se précipiteront à l'assaut, nous nous présenterons comme ses soi-disant protecteurs, pour empêcher une trop forte effusion de sang. Cet acte nous ouvrira les portes ; nous pénétrerons dans la place et nous n'en sortirons qu'après avoir sapé toute la puissance qu'elle contient.

Le Roi des Juifs vrai Pape et Patriarche de l'Eglise universelle*Pol. : Le Roi des Juifs, vrai Pape et Patriarche**Ital. : Le vrai Pape et Patriarche du Monde*

Le Roi des Juifs sera ce que naguère avait été le Pape. Il deviendra le Patriarche Universel de l'Eglise internationale, INSTITUÉE PAR NOUS ; mais tant que nous n'aurons pas fait la rééducation de la jeunesse pour l'amener à notre foi, par des croyances transitoires, nous ne toucherons ni ouvertement, ni par la contrainte, à l'Eglise existante ; nous procéderons à sa ruine par la critique, source des dissensions.

Buts désorganisateur de la Presse Juive

Pol. : Buts de la Presse contemporaine

Ital. : Le Service de la Presse

En général, notre presse dévoilera les actes de l'Etat et de la religion, l'incapacité des Goïm qui ne sont pas avec nous, et elle le fera dans les termes les plus injurieux, afin d'humilier les chrétiens A LEUR TOUR COMME ILS ONT HUMILIÉ NOTRE RACE PENDANT DES SIÈCLES.

Organisation de la Police (1)

Pol. : Les Policiers volontaires

Ital. : La Police

Nous serons tenus au courant de tout, sans l'aide de la police officielle (2) ; telle que nous l'avons constituée pour les Goïm, elle ne fait qu'empêcher les gouvernements de connaître la vérité.

D'après notre programme d'éducation, un tiers de nos sujets surveillera volontairement les autres, par sentiment du devoir, principe devant être celui de tout fonctionnaire. C'est ce que fait actuellement le tiers de nos Frères qui surveillent les autres ET RAPPORTENT CE QU'ILS ONT APPRIS. Le métier d'espion et de dénonciateur des abus est considéré chez nous comme honorable (3) ; DANS L'AVENIR, CETTE OPINION SERA GÉNÉRALE.

Celui qui ne révélera pas les actes ou les projets (4) poli-

(1) Dans Nilus, cette section commence par le paragraphe suivant :

« Notre Gouvernement ressemblera au dieu hindou Vichnou. Chacune de nos cent mains détiendra un ressort du mécanisme social de l'Etat. »

(2) Nilus : ...que nous avons tellement corrompue pour nuire aux Gentils.

(3) Ici, tout le passage suivant, dans Nilus :

« D'autre part, les porteurs de fausses nouvelles seront sévèrement punis, pour empêcher l'abus du privilège de l'espionnage.

» Nous choisirons nos agents dans les hautes et dans les basses classes de la société ; nous en prendrons parmi les administrateurs, les éditeurs, les imprimeurs, les libraires, les employés, les cochers, les valets de pied, etc. Cette force policière n'aura aucune puissance d'action indépendante, et n'aura le droit de prendre aucune mesure de son propre chef ; par conséquent, le devoir de cette impuissante police consistera uniquement à servir de témoin et à faire des rapports. La vérification de ses rapports et de ses arrestations éventuelles sera l'affaire d'un groupe d'inspecteurs de police responsables ; les arrestations seront effectuées par des gendarmes et par la police municipale. »

(4) P. 56 (1901).

tiques dont il aurait connaissance sera accusé de complicité, s'il est prouvé qu'il possédait les renseignements en question.

Le Kahal modèle d'Espionnage

De même qu'aujourd'hui nos frères sont obligés de nous signaler AUX KAHALS les actes d'apostasie, ainsi devront faire tous nos sujets sous leur propre responsabilité, s'ils veulent accomplir leur devoir envers l'Etat.

L'Abus de Pouvoir des Fonctionnaires

Pol. et Ital. : Abus de Pouvoir

En offrant aux Goïm l'appât du libéralisme et celui de la prévarication, nous avons développé l'égoïsme et l'avidité des agents chargés de rétablir l'ordre. Nous avons éveillé en eux des goûts destructeurs, parmi lesquels le plus important est le « pot-de-vin », et nous avons créé, dans les milieux supérieurs, ces désordres qui ont provoqué dans les basses classes le mécontentement et le conflit général (1).

HUITIÈME SÉANCE (2)

(XIII^e Procès-verbal du mauvais français)

La Loi et la Puissance des Gentils perdent toute considération

Pol. : Abaissement du Prestige des Lois et de l'Autorité

Ital. : L'Anarchie chez les Goïm

Par notre influence, l'application des lois des Goïm s'est trouvée réduite au minimum ; leur prestige est miné par les interprétations libérales que nous y avons introduites.

(1) Ce paragraphe est très différent dans Nilus, le voici :

« Une organisation comme la nôtre déracinera tous les abus de pouvoir et tous les genres si variés de vénalité et de corruption ; elle détruira, en réalité, toutes les idées dont nous avons contaminé la vie des Gentils par nos théories sur les droits surhumains.

» Comment pourrions-nous atteindre notre but de créer le désordre dans les institutions administratives des Gentils sinon par de tels moyens ?

» Parmi les plus importants de ces moyens de corrompre leurs institutions, il faut compter l'emploi des agents qui sont susceptibles, étant donnée leur activité destructive, de contaminer les autres en leur révélant et leur développant leurs tendances corrompues, comme l'abus de pouvoir ou l'achat sans pudeur des consciences. »

(2) Partie de la quinzième Séance dans Nilus ; p. 102, éd. de Mgr JOUIN.

Les questions les plus importantes de principes politiques et moraux sont résolues par les tribunaux dans le sens que nous leur prescrivons ; ils jugent les procès du point de vue que nous leur faisons suggérer par des hommes de paille, par l'opinion de la presse, ou par d'autres moyens AUXQUELS NOUS N'AVONS PAS L'AIR DE PARTICIPER. Les sénateurs eux-mêmes, et l'administration supérieure suivent aveuglément nos conseils ET NOS INDICATIONS. Je vous donne ici une nouvelle preuve de la pauvreté du cerveau bestial des Goïm, incapable d'analyse et d'observation et plus encore de prévoir les conséquences d'un tel état de choses.

Le Peuple élu

L'esprit des Goïm est purement bestial ; il voit mais ne prévoit point, et ses inventions sont exclusivement d'ordre matériel. Il découle clairement de tout cela que la nature elle-même nous a prédestinés pour diriger les Goïm et gouverner le monde.

NEUVIÈME SÉANCE (1)

(III^e Procès-verbal du manuscrit français)

Fonctionnaires vendus

Pol. : Administration de façade et « Conseillers secrets »

Ital. : Gouvernement de façade et Gouvernement secret

QU'IL SOIT RÉPUBLICAIN OU AUTOCRATIQUE, UN GOUVERNEMENT S'INSPIRE TOUJOURS DES LOIS POUR ANNONCER SES DÉCISIONS. C'EST POURQUOI TOUTES NOS PRÉOCCUPATIONS DOIVENT CONSISTER DANS LA RECHERCHE D'UN COURANT CAPABLE DE LES TRANSFORMER, LES MASQUER OU LES (2) DISSIMULER. EN REMANIANTE LES LOIS DANS UN SENS LIBÉRAL, ON S'HABITUE A Y INTRODUIRE DE NOUVELLES EXIGENCES, ENSUITE L'INEXÉCUTION DE CES LOIS CONDUIT AU RELACHEMENT, PUIS A L'ANARCHIE. C'EST ALORS QU'ÉTANT PAR LE FAIT SOUVERAINS DE L'UNIVERS, ROIS EN RÉALITÉ, QUOIQUE NON COURONNÉS, NOUS POURRONS

(1) Deuxième Séance, dans Nilus, en partie ; p. 41, éd. de Mgr JOUIN.

(2) P. 57 (1901).

AFFERMIR NOTRE DESPOTISME, DÉJÀ PUISSANT, PARCE QU'IL EST INVISIBLE, ET, PARTANT, IRRESPONSABLE. AU LIEU DE NOUS INCOMBER, LA RESPONSABILITÉ APPARTIENDRA A CEUX DES REPRÉSENTANTS DES PEUPLES QUI, INCONSCIEMMENT, ET, BIEN ENTENDU, SANS EN CONNAITRE LE BUT, EXÉCUTENT NOTRE PROGRAMME. MAIS, COMME NOUS LES PROTÉGEONS, PARCE QU'ILS ÉCOUTENT NOS CONSEILS, LEUR RESPONSABILITÉ NE LES EXPOSE EN RÉALITÉ QU'A UN CHANGEMENT DE FONCTIONS DANS L'ADMINISTRATION OU A UNE SUSPENSION PROVISOIRE, TANDIS QU'EN CAS DE PROTESTATION CONTRE NOS ORDRES, ILS SERAIENT CONDAMNÉS AU REPOS ÉTERNEL. (LE TRADUCTEUR RAPPELLE ICI LE PRÉSIDENT CARNOT QUI FUT ENVOYÉ A L'ÉTERNEL REPOS PAR LE COUTEAU, MAC KINLEY PAR LA BALLE, ET FÉLIX FAURE PAR LE POISON, AINSI QUE TANT D'AUTRES MILITANTS CONNUS ET INCONNUS DU CAMP ANTI-JUIF).

Les administrateurs, choisis par nous dans le public, en raison de leur servilité, n'auront aucune expérience en matière gouvernementale ; ils deviendront facilement, dans notre jeu, des pions aux mains de nos savants, de nos conseillers géniaux, de nos spécialistes élevés dès leur plus tendre enfance pour diriger les affaires de ce monde. Comme vous le savez, ces hommes ont étudié dans le temple de notre Dieu ; ils ont puisé des renseignements utiles dans nos plans politiques, dans l'expérience de l'histoire et dans l'observation de chaque événement qui passe. Les Goïm ne sont guidés que par la routine et par les théories (1) ; ils n'ont aucun souci des conséquences qui en découlent. C'est pourquoi nous n'avons pas à nous préoccuper d'eux ; ils s'amusent (2).

Les lois qui émanent des théories scientifiques ont, pour eux, une importance considérable (3) ; aussi avons-nous engendré la confiance aveugle à l'égard de la science. Leurs intellectuels s'enorgueillissent de leurs connaissances que la

(1) *Nilus* : Ils ne profitent pas des observations continuellement fournies par l'histoire.

(2) *Nilus* : Qu'ils s'amusent jusqu'à ce que les temps soient accomplis ; qu'ils vivent dans l'espérance de nouveaux plaisirs, ou dans le souvenir des joies passées.

(3) *Nilus* : Avec cette idée en perspective et le concours de notre presse, nous augmenterons sans cesse leur confiance aveugle...

logique n'a pas vérifiées, et ils mettent en pratique les notions puisées dans la science livresque, telles qu'elles sont écrites par nos agents, dont le but est de tourner les esprits dans la direction qui nous est nécessaire. (Le traducteur rappelle le succès des théories de Darwin, Marx, Nietzsche et d'autres doctrines non prouvées) (1).

Faculté d'adaptation à chaque Peuple

Pol. et Ital. : Faculté d'adaptation en politique

Nous devons tenir compte des idées modernes, du caractère et des tendances des peuples, afin de ne pas commettre d'erreurs dans la politique des affaires administratives. Le triomphe de notre système — dont le mécanisme peut jouer différemment selon le tempérament des peuples avec lesquels nous prenons contact — ne sera complet que si son application pratique repose sur les résultats du passé et les données du présent (2).

La Presse

Pol. : Le rôle de la Presse

Les gouvernements modernes ont entre leurs mains une force immense, créatrice des courants d'idées parmi le peuple ; cette force, c'est la Presse. Son rôle est soi-disant de signaler les réclamations nécessaires, de transmettre les plaintes du peuple, d'exprimer et de fomenter le mécontentement. Elle incarne le triomphe de la liberté du caquetage, mais personne, excepté nous, ne sait ORGANISER CETTE FORCE et en tirer profit (3). C'est par elle que nous avons acquis notre influence (4).

(1) Cette parenthèse est remplacée dans Nilus par le paragraphe suivant :

DARWIN, MARX, NIETZSCHE EXPLOITÉS PAR LES JUIFS

Pol. et Ital. : Succès des tendances subversives dans la Science

Ne croyez pas que nos assertions soient des mots en l'air. Considérez le succès de Darwin, Marx et Nietzsche, préparé par nous. L'effet démoralisant des tendances de ces doctrines sur l'esprit des Gentils ne devrait certes pas nous échapper.

(2) P. 58 (1901).

(3) Nilus : ...elle tombe entre nos mains.

(4) Nilus : ...tout en restant dans la coulisse.

L'Or et notre Sang*Ital. : Or et Sang*

C'est grâce à la Presse que nous avons ramassé l'or, bien qu'il fallût parfois le prendre dans des torrents de sang et de larmes, **MAIS LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS** ; il nous en coûta le sacrifice de beaucoup des nôtres, et chacune de ces victimes vaut devant Dieu des milliers de Goïm.

DIXIÈME SÉANCE (1)*(VI^e Procès-verbal du manuscrit français)***Gouvernement despotique Juif***Pol : Organisation d'une Centralisation renforcée de l'administration**Ital. : Autocratie juif*

Quel genre de gouvernement peut-on donner aux sociétés pénétrées de toutes parts par la corruption, au milieu desquelles les richesses ne s'acquièrent que par les surprises de tricheries astucieuses (2), où règne la licence des mœurs, où la moralité est maintenue par des châtiments (3) et non par des principes acquis, où les sentiments patriotiques et religieux sont remplacés par des idées cosmopolites ? Quelle autre forme de gouvernement peut-on donner à de telles sociétés, si ce n'est la forme despotique que je vais vous décrire. •

Il faut que nous créions une centralisation très ferme du gouvernement, de façon à tenir entre nos mains toutes les forces sociales. Ensuite nous réglerons automatiquement, par de nouvelles lois, toutes les fonctions de la vie politique de nos sujets. Ces lois aboliront les uns après les autres tous les privilèges et toutes les franchises, et notre règne sera marqué par un despotisme si majestueux qu'il sera en état d'écraser, en tout temps et en tout lieu, les récalcitrants ou les mécontents.

D. J. AFFIRME (4) que le despotisme dont je parle n'

(1) Cinquième Séance dans Nilus ; p. 54, éd. de Mgr JOURN.

(2) Nilus : ...où les querelles dominent continuellement.

(3) Nilus : ...et par de sévères lois.

(4) Nilus : On nous dira que...

s'accorde pas avec le progrès moderne, mais je vais prouver le contraire :

Pouvoir Judéo-Maçonnique basé sur la ruine de la Religion

Pol. et Ital. : Moyens de conquérir le pouvoir par la Maçonnerie

Aux temps où les peuples considéraient leurs souverains comme une pure manifestation de la volonté divine, ils se soumettaient sans murmures à l'autorité des monarques, mais du jour où nous leur avons suggéré la notion de leurs propres droits, ils commencèrent à considérer leurs souverains comme de simples mortels, l'onction sacrée cessa d'être regardée comme divine par le peuple auquel nous avons enlevé sa foi ; dès que nous eûmes ébranlé la croyance en Dieu, le pouvoir fut jeté au ruisseau, il devint la propriété publique dont nous nous emparâmes. De plus (1), l'art de gouverner les masses et les individus au moyen de théories, de grandes phrases, de soi-disant préceptes de vie sociale, d'étiquette et de toutes sortes d'artifices dont les Goïm ne peuvent saisir ni comprendre le but, cet art est une des particularités de notre génie administratif nourri d'analyse, d'observation et de telles subtilités de raisonnement que, dans ce domaine, nous ne pouvons avoir de rivaux, non plus que dans celui de l'élaboration des plans d'activité politique et de solidarité (2).

Désunion et Egoïsme des Peuples chrétiens

Pol. : Causes de l'impossibilité de l'entente entre les États

Ital. : Entente impossible entre les États

Une coalition universelle des Goïm aurait pu, à un moment donné, avoir raison de nous, mais nous sommes désormais protégés de ce côté par des dissensions si pro-

(1) P. 59 (1901).

(2) Nilus ajoute : A notre connaissance, la seule société capable de lutter avec nous dans cette science serait celle des Jésuites. Mais nous sommes parvenus à la discréditer aux yeux de la foule stupide, comme étant une organisation apparente, tandis que nous sommes restés dans la coulisse, tenant occulte notre organisation.

En outre, qu'est-ce que cela pourra bien faire au monde que celui qui doit devenir son maître soit le chef de l'Eglise catholique ou un despote du sang de Sion ? Mais à nous, le « Peuple choisi », la chose ne peut être indifférente.

fondément enracinées chez eux, qu'on ne peut plus les extirper. Nous avons mis en conflit leurs intérêts personnels et nationaux et aussi leurs haines de religion et de race, tous sentiments entretenus par nous dans leurs cœurs depuis de longs siècles. Grâce à cela, aucun Etat n'obtiendra nulle part de secours pour nous combattre, parce que chaque Etat croira qu'une coalition contre nous lui sera personnellement désavantageuse. Nous sommes trop puissants, il faut compter avec nous.

Les puissances ne peuvent conclure le moindre traité sans que nous n'y participions secrètement.

Les Juifs, peuple élu

LE SEIGNEUR A DIT : « Par moi règnent les rois ». Nos prophètes nous ont dit que nous avons été choisis par Dieu Lui-même pour régner sur toute la terre. C'est pourquoi Dieu nous a doués de génie ; il faut que nous puissions mener à bonne fin notre tâche QUI EST LA CONQUÊTE DU MONDE PAR DES MOYENS PACIFIQUES (1).

L'Or, vraie puissance gouvernementale

Pol. : L'Or, comme moteur des mécanismes gouvernementaux

Ital. : L'Or, moteur du Gouvernement

Actuellement, tous les rouages des mécanismes gouvernementaux sont mis en mouvement par un moteur qui est entre nos mains ; ce moteur, c'est l'or. La science de l'économie politique inventée par nos Sages (2) rend depuis longtemps hommage au prestige royal du capital.

Le Monopole du Commerce et de l'Industrie

Le capital, pour avoir sa liberté d'action, doit créer la liberté d'un monopole industriel dont on se servira pour

1) Nilus ajoute : S'il se trouvait un génie dans le camp ennemi, il pourrait, cependant, nous combattre, mais un nouveau venu ne pourrait se mesurer à de vieux lutteurs de notre espèce et le combat serait entre nous d'une nature si désespérée que le monde n'en a encore jamais vu de semblable. Il est déjà trop tard pour leur génie.

(2) Nilus : ...a déjà prouvé que la puissance du capital surpasse le prestige de la couronne.

assujettir le peuple (1). De nos jours, il importe plus de désarmer complètement les peuples que de les mener à la guerre, d'utiliser à notre profit les passions qui s'éveillent que de les éteindre, de saisir et d'interpréter les idées des autres dans le sens voulu par nous plutôt que de les supprimer.

Le Rôle destructeur de notre Presse

Pol. et Ital. : Importance de la critique

Le problème essentiel ET SECRET de notre gouvernement est d'affaiblir l'esprit public par la critique, de lui faire perdre l'habitude de la réflexion qui détermine une opposition à surmonter, d'orienter ses forces vers la vaine éloquence.

Les Parades oratoires des Judéo-Maçons

Pol. et Ital. : Institutions de façade

De tout temps, les peuples, comme les individus, ont pris les paroles pour des actes. Ils se contentent des apparences et font rarement attention si les promesses touchant la vie sociale ont été tenues. C'est pourquoi (2) nous avons organisé des institutions PRÉSENTANT UNE BELLE FAÇADE (3), C'EST-A-DIRE DES LOGES MAÇONNIQUES (4) qui démontreront éloquemment leur contribution au progrès.

Nous nous sommes approprié la physionomie de tous les partis A TENDANCES LIBÉRALES et nous leur avons fourni des orateurs qui ont tant parlé qu'ils ont fatigué leurs auditeurs et les ont dégoûtés d'eux.

Corruption de l'Opinion publique

Pol. et Ital. : Conquête de l'Opinion publique

Afin de prendre en main l'opinion publique, il faut la rendre perplexe et exprimer de toutes parts tant d'opinions

(1) Ceci est plus clair dans Nilus : Le Capital, pour avoir le champ libre, doit obtenir le monopole de l'industrie et du commerce. Ceci est en voie d'être réalisé, dans toutes les parties du monde, par une main invisible. Un tel privilège donnera un pouvoir politique aux industriels qui, s'enrichissant de profits excessifs, opprimeront le peuple.

(2) Nilus : ...dans le seul but de parader...

(3) P. 60 (1901).

(4) Nilus : ...dont les membres, par des discours éloquents, prouveront et glorifieront leur...

contradictoires que les Goïm non initiés soient perdus dans leur labyrinthe et finissent par conclure qu'il vaut mieux ne pas avoir d'opinion politique, que les questions politiques ne doivent pas être connues du public sous leur vrai jour, que cela appartient à celui-là seul qui dirige (1). Le second moyen de réussir à gouverner est de multiplier les coutumes, habitudes, passions, conventions populaires, de telle façon que personne ne puisse plus rien démêler dans ce chaos et que, par suite, les hommes, VOYANT TOUT SOUS UN ASPECT DIFFÉRENT ET DONNANT A TOUTE CHOSE UNE INTERPRÉTATION PERSONNELLE, cessent de se comprendre réciproquement.

SUR UN TEL TERRAIN, L'INIMITIÉ DES GOÏM LES AMÈNERA A SE TRAHIR ENTRE EUX A NOTRE PROFIT. LA DIFFÉRENCE DES POINTS DE VUE EST LA MEILLEURE CRÉATRICE DES MALENTENDUS ET DES HAINES. Par ce moyen, nous sèmerons les dissensions dans tous les partis ; nous désagrègerons toutes les forces collectives qui refusent de nous obéir et de se soumettre à nous, et nous découragerons toute initiative personnelle, susceptible d'entraver notre œuvre.

Destruction de l'Initiative personnelle

Pol. : Importance de l'Initiative personnelle

Ital. : L'Initiative personnelle

Il n'y a rien de plus dangereux que l'initiative personnelle ; si elle est géniale en quoi que ce soit, elle peut avoir plus d'action que n'en auraient les millions d'individus parmi lesquels nous avons jeté la dissension. Nous devons éduquer les Goïm de telle façon que, devant toute tâche qui exigerait une initiative personnelle, les bras leur tombent avec découragement.

La liberté d'action (2), que nous avons inculquée aux Goïm, affaiblit les forces quand elle se heurte à la liberté d'autrui ; il en résulte des échecs, des déceptions et des secousses morales.

(1) Les Juifs ont déjà obtenu que, dans les questions financières, ni les particuliers, ni les représentants de la science, ni même les gouvernements n'osent avoir, sur cette matière, une opinion sans les avoir interrogés, eux, les Juifs, qui dirigent toutes les finances à leur propre profit. (Note du texte.)

(2) *Nilus* : La tension produite par la liberté d'action...

Le Supergouvernement Juif

Tout cela, à la fin des fins, nous servira à passer les Goïm à ce point que nous les obligerons à nous offrir le pouvoir international, pouvoir qui, par ses tendances et sa préparation, est susceptible d'englober sans heurts toutes les forces gouvernementales du monde et de former un Supergouvernement (1).

Alors, à la place des souverains régnants, nous mettrons un monstre que tous considéreront comme l'Administration supergouvernementale : ses mains s'étendront dans toutes les directions, comme des tenailles, et son organisation sera si colossale qu'elle ne pourra manquer de dominer les peuples.

ONZIÈME SÉANCE (2)

(XII^e Procès-verbal du manuscrit français)

Unité de Conception et de Commandement

Pol. : Le Chef génial de la Maçonnerie

Ital. : Le Génie et la Foule

Le plan du gouvernement doit résider dans un seul cerveau ; si l'on admettait son fractionnement dans divers esprits, on ne parviendrait pas à le consolider. SEUL LE SOUVERAIN DOIT LE CONNAÎTRE (3), SES ADMINISTRATEURS DOIVENT, SANS LES DISCUTER, EXÉCUTER LES PARTIES QUI LEUR EN SONT COMMUNIQUÉES QUAND IL EST BESOIN, ceci afin de ne pas le détruire ou de ne pas nuire à sa conception géniale et à l'harmonie de son ensemble, surtout, enfin, à la force pratique DE L'IMPORTANCE SECRÈTE de chacun de ses points. Si une telle œuvre devait être discutée ou transformée par des opinions multiples en étant soumise au vote de voix nombreuses, elle porterait l'empreinte de toutes les conceptions erronées (4) qui n'auraient pas pénétré toute la profondeur et l'harmonie de ses desseins. Il faut que nos plans soient (5)

(1) P. 61 (1901). *Nilus* : ...universel.

(2) Dixième Séance dans *Nilus*, en partie ; p. 73, éd. de Mgr JOURN.

(3) *Nilus* : C'est pourquoi il ne nous est permis de connaître que le plan d'action, mais nous ne devons en aucune façon le discuter, sous peine d'en détruire l'efficacité ou...

(4) *Nilus* : ...des électeurs...

(5) *Nilus* : ...décisifs...

puissamment et logiquement conçus ; c'est pourquoi nous ne pouvons pas les rendre publics et livrer cette œuvre géniale de notre chef à la foule ou à un nombreux groupement pour être morcelés.

TANT QUE L'ÉPOQUE DE NOTRE AVÈNEMENT A UN RÈGNE OUVERTEMENT MANIFESTE N'EST PAS ARRIVÉE, NOUS n'entreprendrons pas de fond en comble la transformation des institutions existantes ; nous modifierons seulement leur base économique, et, par conséquent, tout l'ensemble de leur fonctionnement, en l'orientant vers la voie tracée dans nos plans.

Miner les Institutions des Etats des Goim

Pol. : Les Institutions et leurs Fonctions

Ital. : Le Déclin des Institutions

A peu de chose près, les mêmes institutions existent dans tous les pays, sous des noms différents : les corps représentatifs, les ministères, le Sénat, le Conseil d'Etat, et les corps législatif et exécutif. Je n'ai pas à vous expliquer le mécanisme des relations de ces institutions entre elles, puisque vous le connaissez fort bien vous-mêmes, mais je vous ferai remarquer que chacune d'elles remplit une fonction gouvernementale importante ; notez que j'applique le mot « importante » non pas à l'institution, mais bien à la fonction ; dès lors, ce ne sont plus les institutions qui sont importantes, mais leurs fonctions. Les institutions se sont partagé toutes les fonctions gouvernementales : les pouvoirs administratif, exécutif, législatif, JUDICIAIRE ET LE POUVOIR DE CONTRÔLE. C'est pourquoi ces fonctions de l'organisme gouvernemental sont devenues semblables aux organes du corps humain ; il en résulte que si l'on détériorait un de ces organes de la machine gouvernementale, l'Etat tomberait malade, comme le ferait un corps humain, et il mourrait.

Le Poison du Libéralisme (1)

Ital. : L'Infection

Quand nous eûmes contaminé l'organisme gouvernemental par le libéralisme, ce poison MORTEL, tout l'ensemble de la vie politique des Etats fut modifié ; tous furent atteints

(1) P. 62 (1901).

d'une maladie mortelle : la décomposition du sang. Il ne reste plus qu'à attendre la fin de leur agonie.

**Etats constitutionnels. — Lutte des Partis
Démagogie. — Présidents, créatures des Juifs**

*Pol. : La Constitution en tant qu'École de lutte des partis
l'Ère républicaine*

Présidents, Créatures de la Maçonnerie

Ital. : Les Effets du Libéralisme

Le libéralisme engendra des gouvernements constitutionnels qui remplacèrent les autocraties (1). Une constitution n'est guère autre chose qu'une école de discordes, de querelles, de mésintelligence, de dissentiments, d'agitations stériles, de tendances de partis, de tout ce qui sert à affaiblir l'activité des Etats.

La tribune, comme la presse, a condamné les gouvernants à l'inaction et à l'impuissance ; par là même, ils devinrent inutiles ; c'est ce qui, dans beaucoup de pays, détermina leur chute. Il devint alors possible d'inaugurer l'ère républicaine ; nous remplaçâmes le représentant de la nation par sa propre caricature : un Président de République, pris dans la foule, au milieu de nos créatures, de nos esclaves. Telle fut la première mine posée par nous sous les Etats des peuples goïm.

Responsabilité des Présidents

Ital. : Le Président responsable

Dans un avenir prochain, nous instituerons la responsabilité des présidents ; alors, nous n'aurons plus à nous gêner pour appliquer notre plan (2) ; les présidents en auront toute la responsabilité. Le fait de cette responsabilité va éclaircir les rangs des assoiffés du pouvoir, et ainsi naîtront la confusion et la désorganisation du pays qui ne pourra pas trouver de président. C'EST ALORS QUE NOUS ENTRERONS DE PLAIN-PIED DANS LES RANGS DU GOUVERNEMENT.

(1) *Nilus* : ...la seule forme de gouvernement saine pour les Gentils.

(2) *Nilus* : ...dont notre « dummy » (celui qui fait « le mort » au whist) sera responsable.

Présidents tarés. — Les Chambres. — La Loi martiale

Pol. : « Panama » — Rôle de la Chambre des Députés
et du Président

Ital. : Personnes compromises et leur fonction

Mais, auparavant, nous machinerons l'élection de présidents ayant dans leur vie un Panama quelconque. Avec ces tares dans leur passé, ils seront de fidèles exécuteurs de nos ordres, redoutant la révélation desdites tares et intéressés à conserver les avantages et les privilèges du poste de président (1).

La Chambre des Députés aura à élire, à protéger et à défendre les présidents, mais nous la priverons du droit de proposer des lois et de les modifier, car ce droit sera la prérogative du président responsable (2), dont le pouvoir deviendra, bien entendu, la cible de toutes les attaques ; mais nous lui accorderons, pour se défendre, le droit d'en appeler directement à la décision du peuple (C'EST-A-DIRE D'AVOIR RECOURS A UN PLÉBISCITE), sans passer par l'intermédiaire de ses représentants, car le peuple, c'est-à-dire la majorité de la foule, est notre serviteur aveugle.

Nous accorderons au président le droit de proclamer la loi martiale ; nous motiverons ce droit par le fait que le président, en tant que chef de toutes les armées du pays, en peut disposer pour défendre la Constitution républicaine, dont la protection lui incombe, puisqu'il en est le représentant responsable.

La Judéo-Maçonnerie législative

Pol. : La Maçonnerie comme force législative

Ital. : Le Grand Contrôle

Il est évident que sous un pareil régime, la clef du Saint des Saints sera entre (3) nos mains ; sauf nous-mêmes, personne ne pourra diriger le pouvoir législatif.

(1) Excellent certificat pour les personnalités arrivées par la réclame juive et servant les intérêts juifs. G. B.

(2) *Nilus* : ...qui sera comme une marionnette entre nos mains.

(3) P. 63 (1901).

La nouvelle Constitution démocratique

Pol. : La Nouvelle Constitution républicaine

Ital. : La Nouvelle Constitution

De plus (1), on retirera à la Chambre le droit d'interpellation (2) sur les mesures gouvernementales à prendre, sous prétexte de sauvegarder le secret politique, SECRET DONT LE PRÉSIDENT AURA LA RESPONSABILITÉ. Le nombre des représentants du peuple sera réduit, par la nouvelle Constitution, au plus strict minimum, ce qui réduira du même coup l'expansion des passions politiques (3) ; mais si, malgré tout, celles-ci venaient à s'enflammer même dans une Chambre ainsi réduite au minimum, nous (4) en aurions toujours raison en faisant appel à la majorité du peuple.

Le président DE LA RÉPUBLIQUE aura la prérogative de nommer les présidents et les vice-présidents de la Chambre et du Sénat. Nous obligerons de réduire à quelques mois la durée des sessions parlementaires permanentes. En outre, le président DE LA RÉPUBLIQUE, en sa qualité de chef du pouvoir exécutif, aura le droit de convoquer ou de dissoudre les Assemblées parlementaires, et, en cas de dissolution, d'ajourner la convocation d'un nouveau Parlement. Afin de ne pas trop surcharger la responsabilité du président (5), nous insinuerons à ceux qui l'entourent — ses ministres et ses hauts fonctionnaires — de passer outre (6) les ordres du président et d'y substituer leurs propres mesures personnelles. Ils assumeront aussi parfois la responsabilité à sa place. Nous recommandons tout particulièrement ce rôle au Sénat, au Conseil d'Etat et au Cabinet des Ministres (7).

Le président DE LA RÉPUBLIQUE interprétera à notre gré celles des lois existantes qui peuvent être interprétées de différentes façons. Il pourra aussi les annuler en cas de

(1) *Nilus* : ...quand nous instaurerons la nouvelle constitution républicaine, sous prétexte de secret d'Etat...

(2) *Nilus* : ...droit de discuter les mesures...

(3) *Nilus* : ...et la passion de la politique.

(4) *Nilus* : ...supprimerions les derniers représentants en faisant appel à la nation.

(5) *Nilus* : ...des conséquences de ces actes, à proprement parler illégaux, avant que nos plans soient parvenus à maturité...

(6) *Nilus* : ...de dénaturer...

(7) *Nilus* : ...mais non à des individus.

nécessité. Il proposera des lois provisoires et des modifications à la Constitution, pourvu qu'il motive ces mesures en disant qu'elles sont exigées pour le plus grand bien de l'Etat.

Préparation à l'Autocratie juive

Pol. : Passage à l'Autocratie maçonnique

Ital. : Passage à l'Autocratie

Par ces moyens, nous annulerons, petit à petit, tout ce que nous avons été contraints d'instituer jusqu'à présent, et nous procéderons, lorsque sonnera l'heure de remplacer les gouvernements par notre pouvoir autocrate, à l'abrogation imperceptible de toute constitution.

Proclamation du Souverain universel Juif

Pol. : Moment de la Proclamation du Souverain universel

Ital. : Le Souverain universel

Il est possible que notre Souverain autocrate soit reconnu Souverain de tout l'Univers, même avant l'abrogation des Constitutions. Cette reconnaissance peut avoir lieu au moment où les peuples, exaspérés par les désordres et la faillite (1) morale de leurs gouvernements quels qu'ils soient, s'écrieront : « Déposez-les tous, et donnez-nous UN SEUL chef, un Roi de l'Univers, FUT-IL DU SANG DE SION, qui saura nous unir et abolira les causes de nos discordes, à savoir : les frontières, les nationalités, les religions et les dettes nationales ; un roi, enfin, qui nous ramènera le calme et la paix que nous ne pouvons obtenir avec nos gouvernants et nos représentants, QUI NOUS SACRIFIENT TOUJOURS A LEURS INTÉRÊTS PERSONNELS.

Inoculation de maladies contagieuses et autres fléaux par les Loges

Pol. : Inoculation de maladies contagieuses
et autres ruses de la Maçonnerie

Ital. : Les Fléaux

Vous vous rendez bien compte (2) qu'afin de pouvoir exprimer de tels désirs, il faut troubler sans cesse les rapports des peuples entre eux et avec leurs autorités gouver-

(1) *Nilus* : ...de ses dirigeants (faillite préparée par nous).

(2) P. 64 (1901).

nementales. Tout le monde sera ainsi épuisé par les discordes, l'hostilité réciproque, les luttes, les rivalités et même par le martyre ET PAR L'EXTERMINATION DES PEUPLES CONNUS PAR LEUR LONGANIMITÉ (PAR EXEMPLE LES RUSSES, LES INDIENS ET AUTRES), par la famine, par l'inoculation de maladies contagieuses, DONT LE CONTRE-POISON N'EST CONNU QUE DE NOS SAVANTS, par la misère, afin que les Goïm, n'entrevoyant pas d'autre issue (1), SE RENDENT A NOTRE DOMINATION FINANCIÈRE ET A CELLE DE NOS MONOPOLES. Il ne faut pas leur laisser de répit (2), CAR, AUTREMENT, LE RÉSULTAT DE TOUT NOTRE TRAVAIL PRÉALABLE SE FERAIT ATTENDRE, CE QUI N'EST PAS A SOUHAITER.

DOUZIÈME SÉANCE (3)

(XIII^e Procès-verbal du manuscrit français)

Les Bases de la nouvelle Constitution

Pol. : Programme de la Nouvelle Constitution

Ital. : La Nouvelle Constitution

Voici donc le programme de notre Constitution TRANSITOIRE :

Nous créerons les lois, le droit et la justice :

- 1^o Par les édits d'un président responsable ;
- 2^o Sous forme d'ordres généraux ;
- 3^o Sous forme d'ordonnances sénatoriales et de décrets du Conseil d'Etat ;
- 4^o Sous forme de circulaires ministérielles, et,
- 5^o Si le moment est opportun, sous forme d'un Coup d'Etat.

Moyens et Détails de notre Révolution

Pol. : Quelques détails du Coup d'État proposé

Ital. : Le Coup d'Etat

Etant fixés sur ces points, nous nous occuperons des détails du plan, ce qui est indispensable pour effectuer,

(1) *Nilus* : ...ne voient d'autre issue à leurs malheurs qu'un appel à notre argent et à notre complète souveraineté.

(2) *Nilus* : ...il est peu probable que pareille opportunité se représente.

(3) Onzième Séance dans *Nilus* ; p. 80, éd. de Mgr JOURN. Elle débute par cette phrase supprimée dans 1901 : Le Conseil d'Etat sanctionnera la

DANS LE SENS QUI NOUS EST FAVORABLE, le changement du mécanisme des machines gouvernementales.

Eclaircissons les questions qui concernent la liberté de la presse, le droit des associations, la liberté de conscience, les droits électoraux et tant d'autres questions qui devront disparaître du répertoire humain, ou bien être radicalement modifiées DÈS LE LENDEMAIN (1) DE L'AVÈNEMENT AU POUVOIR DU SOUVERAIN INTERNATIONAL.

C'est à ce moment-là que, d'un seul coup, il faudra promulguer (2) TOUS NOS DÉCRETS ET LES APPLIQUER RIGOREUSEMENT, car toute modification postérieure (3) n'aurait plus sa raison d'être : tout changement fait après coup avec fermeté ne ferait qu'exaspérer le peuple ; d'autre part, s'il s'opérait sans fermeté, le peuple dirait : « Ils ont reconnu leur erreur », et cela nuirait à l'auréole d'infailibilité du nouveau pouvoir (4) ; les deux cas seraient également compromettants pour le prestige de la nouvelle force.

Il nous est nécessaire QU'AU MOMENT DE SON AVÈNEMENT, à l'heure même de sa proclamation, les peuples, encore ahuris par le coup d'État et saisis par la stupéfaction et la terreur, comprennent que notre puissance est si invulnérable et si forte qu'en aucun cas nous ne compterons avec eux et ne prendrons en considération leurs protestations (5) ou leurs avis, dont nous réprimerons les manifestations en tout temps et en tout lieu, s'il est nécessaire. Il faut qu'ils sachent que nous avons pris D'UN SEUL COUP ce qu'il nous fallait du pouvoir (6) lequel nous ne partagerons avec personne. Alors de crainte et de terreur, ils fermeront volon-

puissance du souverain. En tant que corps législatif officiel, il sera, pour ainsi dire, un Comité destiné à lancer les ordres des gouvernants.

(1) *Nilus* : ...du jour où sera proclamée la Constitution nouvelle.

(2) *Nilus* : ...toutes les innovations.

(3) *Nilus* : ...tout changement apparent, en un autre temps, pourrait être dangereux, parce que s'il était introduit par la force, et mis en vigueur strictement et sans discernement, il tendrait à exaspérer le peuple qui redouterait de nouveaux changements dans des conditions semblables.

(4) *Nilus* : Il pourrait également dire que nous avons été effrayés et contraints de céder. Et si tel était le cas, le monde ne nous remercierait jamais, parce qu'il considère comme son droit d'obtenir toujours des concessions.

(5) *Nilus* : ...intérêts.

(6) P. 65 (1901).

tairement les yeux et attendront les événements, ESPÉRANT QU'IL EN SORTIRA QUELQUE CHOSE, UNE AMÉLIORATION, PEUT-ÊTRE ? (1) D'autant plus que nous promettons de leur restituer toutes leurs libertés et tous leurs privilèges, après avoir pacifié les partis ET VAINCU LES ENNEMIS DE LA PAIX. L'avenir dira combien de temps ils auront à attendre... (2).

Le Mensonge apparent qui cache les Loges

Pol. : La Maçonnerie secrète et le Mensonge apparent qui cache les Loges

Ital. : Le Mystère maçonnique

Pourquoi avons-nous (3), conçu pour nous cette politique ET EN AVONS-NOUS ENSEIGNÉ AUX GOÏM CERTAINES PARTIES DANS NOTRE PROPRE INTÉRÊT, sinon pour obtenir par un détour ce que nous ne pouvions gagner par une voie directe? LA POLITIQUE A ÉTÉ LA BASE DE NOTRE ORGANISATION. ACTUELLEMENT, IL NE NOUS RESTE PLUS QU'A TRAVAILLER A SON ACHÈVEMENT, AFIN D'INSTALLER NOTRE TRÔNE SUR UNE BASE COMMODE ET SOLIDE.

(1) Ici s'intercale dans Nilus un paragraphe intitulé dans l'éd. de Mgr JOURN : Gentils traités en troupeau de moutons. *Pol.* : Les Gentils sont des moutons. *Ital.* : Les moutons (le sot bétail — les Goïm).

« Les Gentils sont comme un troupeau de moutons — nous sommes les loups. Et savez-vous ce que font les moutons lorsque les loups pénètrent dans la bergerie ? Ils ferment les yeux. Nous les amènerons à faire de même, d'autant plus... »

(2) *Nilus* : ...le retour de leurs libertés.

(3) *Nilus* : ...été conduits à imaginer notre politique et à l'implanter chez les Gentils ? Nous la leur avons inculquée sans leur en laisser comprendre le sens intime. Qu'est-ce qui nous a poussés à adopter une telle ligne de conduite, sinon ce fait que, race disséminée, nous ne pouvions atteindre notre objet par des moyens directs, mais seulement par des moyens détournés ? Telle fut la cause réelle de notre organisation de la Maçonnerie, dont ces pourceaux de Gentils n'ont pas approfondi le sens, ni même soupçonné le but. Ils sont attirés par nous dans la multitude de nos Loges, qui paraissent être uniquement maçonniques pour jeter de la poudre aux yeux de leurs camarades.

Par la miséricorde de Dieu, son peuple élu fut dispersé, et cette dispersion, qui parut au monde comme notre faiblesse, a constitué toute notre puissance, laquelle nous a conduits au seuil de la souveraineté universelle.

Il nous reste peu de chose à ajouter à ces fondations pour atteindre notre but.

TREIZIÈME SÉANCE (1)

*(XIV^e Procès-verbal du manuscrit français)***La Liberté d'après la Judéo-Maçonnerie***Ital. : La Liberté*

Quand notre heure viendra, nous définirons ainsi le mot « Liberté », susceptible d'être interprété de diverses manières : « La liberté est le droit de faire ce qui est permis par la loi ». Cette interprétation nous rendra service alors, parce (2) QUE LES LOIS N'AUTORISERONT QUE CE QUI SERA CONFORME AU PROGRAMME EXPOSÉ PLUS HAUT ET A CELUI QUE JE VAIS VOUS SOUMETTRE.

La Presse sous le Pouvoir Judéo-Maçonnique

En ce qui concerne la presse, nous agirons de la façon suivante :

La presse sert à exciter furieusement (3) LES PASSIONS UTILES A NOS DESSEINS ou à l'égoïsme des partis ; elle est souvent vide, injuste et fautive, et la plupart des gens ne comprennent pas à quoi elle sert en réalité. Nous la musclerons définitivement (4), aussi bien les journaux que toutes les publications, car, à quoi nous servirait de nous débarrasser des attaques de la presse périodique, si nous restions la cible des brochures et des livres ? Nous ferons en sorte que la publicité de la presse qui, en ce moment, nous coûte si cher — PARCE QUE C'EST NOUS QUI SOMMES OBLIGÉS DE LA CENSURER — devienne une source de revenus pour notre État. Dans ce but, nous mettrons un impôt spécial sur la presse et nous exigerons un cautionnement des éditeurs et des imprimeurs (5), LEQUEL GARANTIRA LE PAIEMENT DES AMENDES (6). Ces amendes (7) PROTÉGERONS NOTRE GOUVERNEMENT

(1) Douzième Séance dans Nilus ; p. 83, éd. de Mgr JOUIN.

(2) Nilus : ...parce qu'elle nous réserve de déterminer où il y aura et où il n'y aura pas de liberté.

(3) Nilus : ...les plus violentes passions.

(4) Nilus : ...et le conduirons avec des rênes solides.

(5) Nilus : ...afin de garantir notre gouvernement contre toute espèce d'attaques de la part de la presse.

(6) Nilus : En cas d'attaque, nous répondrions de tous côtés par des amendes.

(7) Nilus : ...timbres et cautions seront une importante source de revenus pour le Gouvernement.

CONTRE LES ATTAQUES DE LA PRESSE, attaques qui seront frappées d'amende, sous prétexte que tout journal passible d'amende excite les esprits sans raison ni fondement. Il est probable que les journaux de partis ne regarderont pas aux pertes d'argent (1), mais, dans ce cas, nous déclarerons que personne ne peut toucher impunément au prestige de notre infailibilité gouvernementale (2), ET, POUR CETTE RAISON, OU BIEN PARCE QU'ILS NE POURRONT PAS PROUVER LE BIEN-FONDÉ DE LEURS ATTAQUES, NOUS SUPPRIMERONS LES ORGANES RÉCALCITRANTS.

Lorsque nous aurons besoin de modifier un point quelconque de nos institutions, nous les ferons attaquer par nos organes, ET COMME CEUX-CI APPORTERONT DES PREUVES SOLIDES POUR DÉMONTRER L'INSUFFISANCE DU POINT EN QUESTION, LEURS ATTAQUES NE LES EXPOSERONT PAS A DES POURSUITES. CECI SERVIRA, EN OUTRE, A CE QU'ON PUISSE DIRE QUE, MALGRÉ TOUT, LA LIBERTÉ DE LA PAROLE, D'UNE PAROLE RAISONNABLE ET JUSTE, EXISTE ET QUE NOUS NE LA RÉPRIMONS PAS.

Censure des Journaux, des Revues, des Livres et des Organes d'information

Aucune information ne pourra paraître et pénétrer dans les masses sans passer par notre contrôle (3), puisque même à l'heure actuelle, toutes les nouvelles sont reçues de toutes les parties du monde par un petit nombre d'agences qui les centralisent ; ces agences, créées par nous, ne rendent public que ce que nous leur prescrivons (4).

Celui qui voudra devenir éditeur, imprimeur ou bibliothécaire, devra obtenir un diplôme-licence autorisant l'exercice de cette profession et qui, en cas de désobéissance, sera retiré.

(1) *Nilus* : ...mais après une seconde attaque sérieuse contre nous, nous les supprimons totalement.

(2) P. 66 (1901).

(3) *Nilus* : Ceci est déjà pour nous un point acquis.

(4) Le passage suivant manque dans 1901 :

« Si, dans les conditions actuelles, nous avons réussi à obtenir, sur la société des Gentils un contrôle tel qu'elle n'entrevoit les affaires du monde qu'à travers les lunettes colorées que nous lui avons mises devant les yeux ; si, dès maintenant, aucune barrière ne peut nous empêcher de pénétrer les secrets d'Etat, ainsi que les nomme la stupidité des Gentils, quelle ne sera pas notre situation, lorsque nous serons officiellement reconnus comme les dirigeants du monde, dans la personne de notre Empereur mondial ? »

Grâce à ce régime, la pensée humaine deviendra un instrument d'éducation aux mains de notre gouvernement, instrument qui empêchera l'esprit du peuple de s'égarer dans les méandres des rêveries sur les bienfaits du progrès.

Le Progrès d'après la Judéo-Maçonnerie

Ital. : Le Progrès

Ces illusions mènent à l'anarchie dans les rapports des hommes entre eux ou avec le pouvoir, parce que l'idée du progrès (1) a suggéré celle de l'émancipation sans limites... Tous les libéraux (2) ont une tendance à devenir toujours plus exigeants, c'est-à-dire à se transformer en anarchistes par la pensée sinon par les actes. Ils poursuivent de plus en plus le fantôme de la liberté et tombent dans la manie de l'obstination, dans l'anarchie qui proteste pour le plaisir de protester.

Toujours la Presse

Passons maintenant aux maisons d'éditions. Nous taxerons tout ce qui s'imprime A RAISON DE TANT PAR FEUILLE, et cet impôt spécial sera garanti par des cautions exigées. Nous classerons les livres ayant moins de 600 pages (3) dans la catégorie des brochures, avec double taxe, afin de restreindre ainsi le nombre des revues d'une part, et de l'autre nous forcerons les écrivains à publier des ouvrages si longs et si ennuyeux, qu'en raison de leur prix ils seront peu lus. DE CETTE FAÇON, NOUS REMPLACERONS TOUT LE COMMERCE DE LA LIBRAIRIE PAR NOS REVUES A BON MARCHÉ (4).

L'impôt calmera le zèle pour la littérature futile ; il mettra par là même ses auteurs entre nos mains. S'il en était qui voulussent écrire dans un sens opposé à nos idées, ils ne trouveraient pas d'éditeurs pour publier leurs travaux. Tout éditeur ou imprimeur devra, avant de faire paraître un ouvrage, obtenir une autorisation, ET SI NOUS JUGONS QUE, MALGRÉ NOUS, IL NOUS EST IMPOSSIBLE DE LA REFUSER,

(1) *Nilus* : ...ou plutôt l'idée d'un progrès libéral.

(2) *Nilus* : ...sont des anarchistes.

(3) *Nilus* : 300 pages.

(4) *Nilus* : Nous publierons des livres bon marché afin d'instruire et de fixer l'esprit public dans le sens qui nous convient.

NOUS DEVANCERONS LA PUBLICATION DUDIT OUVRAGE EN INTERPRÉTANT NOUS-MÊMES LE SUJET TRAITÉ, POUR ATTÉNUER, DE CETTE FAÇON, LA MAUVAISE IMPRESSION QU'IL POURRA PRODUIRE LORS DE SON APPARITION (1).

La littérature et le journalisme sont deux facteurs des plus importants de l'éducation ; c'est pourquoi notre gouvernement deviendra le propriétaire de la plupart des périodiques (2) ; QUANT AUX AUTRES, NOUS LES ACHÈTERONS AU MOYEN DE SUBVENTIONS. NOUS ACQUERRONS DE CETTE FAÇON UNE INFLUENCE ÉNORME. SUR 20 PÉRIODIQUES, 25 SERONT ÉDITÉS PAR NOUS (3). MAIS COMME LE PUBLIC NE DOIT PAS SE DOUTER DE CET ÉTAT DE CHOSSES, NOS PÉRIODIQUES SERONT D'OPINIONS LES PLUS OPPOSÉES, CE QUI NOUS ASSURERA LA CONFIANCE ET ATTIRERA VERS NOUS NOS ADVERSAIRES (4), DONT NOUS POURRONS, GRACE A CETTE RUSE, DRESSER LES LISTES.

Nous placerons au premier rang la presse officielle. Elle veillera constamment à la défense des intérêts gouvernementaux et n'aura, par conséquent, aucune influence.

Au deuxième rang, viendra la presse semi-officielle dont le rôle sera de réunir les indifférents et les tièdes.

Au troisième, nous placerons la presse (5) de tendances et d'opinions totalement opposées aux nôtres et parmi laquelle nous aurons au moins un organe à nous QUI SERA LE PORTE-VOIX DE CHAQUE PARTI : ces différents partis SE CONFIERONT A CES ORGANES et nous découvriront leurs cartes. Cette troisième catégorie de notre presse représentera les tendances aristocratiques, républicaines, révolutionnaires, anarchistes, conservatrices, etc. (6). Comme le dieu indien Vichnou, nous posséderons aussi cent mains, dont chacune tâtera le pouls aux divers représentants de l'opinion publique, quels

(1) *Nilus* : Ainsi nous connaissons d'avance toute conspiration dirigée contre nous, et nous pourrions la frapper à la tête en prévenant le complot et en le révélant par écrit. — P. 67 (1901).

(2) *Nilus* : Nous neutraliserons ainsi la mauvaise influence de la presse.

(3) *Nilus* : Si nous permettions dix périodiques privés, nous en lancerions trente nous-mêmes.

(4) *Nilus* : ...qui tomberont de la sorte dans notre piège et seront désarmés.

(5) *Nilus* : ...qui se donnera l'air de nous faire de l'opposition et qui dans l'une de ses publications semblera notre adversaire.

(6) *Nilus* : ...aussi longtemps seulement que dureront les Constitutions.

qu'ils soient. Quand le pouls s'accélénera dans la lutte d'opposition, alors une de ces cent mains dirigera le parti agité vers notre but, parce que celui qui est surexcité PERD TOUT JUGEMENT ET TOUT SANG-FROID et subit facilement l'impulsion d'autrui, CROYANT QU'ÉTANT AIDÉ, IL VAINCRA PLUS RAPIDEMENT L'ENNEMI. En fait, ceux qui supposeront répéter l'opinion de l'organe de leur parti, ne rediront, en réalité, que ce qu'auront écrit nos agents pour les exciter davantage ; s'imaginant suivre le drapeau de leur parti, ils marcheront derrière celui que nous déploierons pour eux.

Afin de pouvoir diriger dans ce sens notre armée de journalistes, il nous faut organiser cette œuvre avec un soin particulier.

Sous ce titre de « Département central (1) de la Presse », nous ferons des réunions littéraires où nos agents donneront les mots d'ordre et LES DIRECTIVES AUX AUTEURS.

Nos organes, tout en semblant discuter et flétrir notre politique, ne toucheront jamais au fond des choses et tireront à blanc les uns contre les autres et contre les journaux officiels (2), CE QUI NOUS PERMETTRA DE TATER LE TERRAIN SUR LEQUEL SE TIENT L'OPINION PUBLIQUE AU SUJET DE TELLE OU TELLE QUESTION, ET NOUS PROCURERA L'OCCASION DE NOUS PRONONCER SUR CE MÊME POINT AVEC PLUS DE PRÉCISION QUE (3) NOUS NE L'AURIONS PU FAIRE DANS UNE CIRCULAIRE OFFICIELLE OU IL NE SIED PAS QU'UN GOUVERNEMENT EXPOSE SES RAISONS D'AGIR. Les attaques dirigées contre nous serviront encore à faire croire que la liberté de parole n'est pas interdite. D'autres, toujours parmi nos organes, démontreront que toutes ces attaques sont peu fondées et que leurs auteurs parlent pour ne rien dire, ne produisant aucun argument fondé contre nos ordonnances (4).

Nous pourrons, selon les besoins, au moyen de la presse, exciter ou calmer les esprits, sur les questions politiques,

(1) *Nilus* : ...commission centrale.

(2) *Nilus* : ...afin de nous donner un motif de définir nos plans avec plus d'exactitude que nous ne le pouvions faire dans nos programmes préliminaires. Mais ceci uniquement lorsqu'il y aura profit pour nous.

(3) P. 68 (1901).

(4) *Nilus* : De telles mesures, échappant à l'attention publique, seront les plus sûrs moyens de guider l'esprit du peuple et d'inspirer confiance en notre Gouvernement.

les persuader ou les dérouter en imprimant tantôt la vérité, tantôt des mensonges, tantôt des faits exacts, tantôt des démentis (1), si ces faits sont mal accueillis. Nous vaincrons ainsi nos adversaires, à coup sûr, car, pour les raisons exposées plus haut, ils n'auront pas à leur disposition d'organe où ils puissent exposer leur pensée jusqu'au bout, TANDIS QUE NOUS SERONS TOUJOURS A MÊME DE RÉFUTER A FOND LEURS ASSERTIONS ; QU'ELLES SOIENT JUSTES OU INJUSTES, NOUS AURONS EN TOUT CAS LE DERNIER MOT QUI INFLUENCERA LES GOÏM PEU CLAIRVOYANTS. Ces ballons d'essai que nous lancerons dans cette troisième catégorie de notre presse, nous les désavouons d'ailleurs énergiquement, en cas de besoin (2), dans notre presse officielle.

Les liens entre la Franc-Maçonnerie et la Presse actuelle

Ital. : Maçonnerie et Presse

Il existe déjà de nos jours dans le journalisme une solidarité maçonnique qui a son mot d'ordre. Tous les organes de la presse sont liés entre eux par le secret professionnel, et, semblables aux anciens augures, aucun membre de cette corporation ne dévoilera le secret de ce qu'il sait s'il n'est décidé par nous de le rendre public (3). C'est pourquoi aucun journaliste (4) ne peut être du nombre des célébrités littéraires si (5) son passé ne garantit pas sa soumission à nos directives et à notre mot d'ordre. LA MISÈRE, LA VANITÉ, L'ORGUEIL ET AUTRES DÉFAUTS SONT LES GAGES DE L'OBÉISSANCE D'UN JOURNALISTE QUI COURT APRÈS LE SUCCÈS ET LA CAUSE DE SA SOUMISSION A CETTE SOLIDARITÉ MAÇONNIQUE EN QUESTION. CE SONT LA LES CLEFS QUI OUVRENT L'ENTRÉE DU DOMAINE LITTÉRAIRE ; CE DOMAINE EST RESTÉ FERMÉ A UN CERTAIN NOMBRE DE GRANDS ESPRITS, QUI, INSOUIS A NOS ORDRES, NE PURENT Y PÉNÉTRER.

(1) *Nilus* : ...suivant la convenance de nos desseins.

(2) *Nilus* : ...d'une manière semi-officielle.

(3) *Nilus* : Pas un seul éditeur n'aura le courage de trahir le secret qui lui a été confié.

(4) *Nilus* : Nul ne peut...

(5) *Nilus* : ...s'il ne porte la marque de quelque acte ténébreux dans son passé. Au moindre signe d'insoumission, la tache serait aussitôt révélée. Tant que ces marques restent connues du petit nombre seulement, le prestige du journaliste attire l'opinion publique à travers le pays tout entier. Le peuple le suit et l'admire.

Les Besoins des Provinces*Ital.* : **L'Opinion en Province**

Actuellement, nos plans visent à étendre notre influence en province, où il nous est indispensable de provoquer des (1) efforts que nous aurons bientôt à diriger contre les capitales (2) dans lesquelles les opinions peuvent subir des retards, car là l'opinion se traduit soudainement par l'action. Tant que nous ne serons pas OUVERTEMENT au pouvoir, il faut que les capitales demeurent sous l'influence de l'opinion publique provinciale, c'est-à-dire de la majorité (3). Il faut qu'au moment psychologique connu, les capitales ne puissent nullement discuter sur ce qui sera déjà un fait accompli, puisque la majorité provinciale l'aura accepté.

L'Infaillibilité du nouveau Régime

Mais quand viendra l'époque où nous serons en plein pouvoir (4), nous ne laisserons pas paraître dans la presse des (5) actes de malhonnêteté publique ; il faut qu'on croie que le nouveau régime (6) a contenté tout le monde à ce point que la criminalité elle-même a disparu. Les crimes ne seront connus que de ceux qui, accidentellement, en auront été les témoins.

QUATORZIÈME SÉANCE (7)*(XI^e Procès-verbal du manuscrit français)***Le Maquis de la Procédure***Pol.* : **Utilisation à double sens du Code des Lois***Ital.* : **Exploitation du Code**

Nous devons nous assurer de tous les moyens que nos adversaires pourraient employer contre nous. Nous aurons recours aux expressions les plus subtiles (8), et aux passa-

(1) *Nilus* : ...des idées et des opinions.(2) *Nilus* : ...en les présentant comme les vues neutres des provinces. — Evidemment, la source et l'origine de ces idées ne seraient pas changées, — elles seraient nôtres.(3) *Nilus* : ...préparée par nous.(4) *Nilus* : ...c'est-à-dire pendant la période transitoire qui précédera notre souveraineté.(5) *Nilus* : ...comptes rendus d'affaires criminelles.

(6) P. 69 (1901).

(7) Huitième Séance dans *Nilus* ; p. 64, éd. de M^{or} J^{our}.(8) *Nilus* : ...obscures

ges les plus compliqués du vocabulaire législatif pour nous justifier au cas où nous aurions à prononcer des sentences susceptibles de paraître trop hardies ou injustes ; il importe que de telles sentences soient exprimées en des termes (1) qui leur donnent l'apparence de maximes de la plus haute morale.

Les Auxiliaires de la Judéo-Maçonnerie

Pol. : **Les Auxiliaires de l'Administration maçonnique**

Ital. : **Les Auxiliaires de notre Administration**

Notre gouvernement s'entourera de toutes les forces de la civilisation, au milieu de laquelle il aura à agir. Il s'entourera de publicistes, de juristes, de praticiens, d'administrateurs, de diplomates ayant reçu une éducation supérieure dans nos écoles spéciales (2).

Nos Ecoles spéciales et leur but

Pol. : **Nos Ecoles spéciales et l'Education supérieure**

Ital. : **Nos Ecoles et notre Education**

Ils seront initiés à tous les secrets de la vie sociale ; ils connaîtront LA TECHNIQUE DE LA POLITIQUE, les langues composées de lettres et de mots politiques. Ils seront familiarisés avec l'envers (3) de la nature humaine, si j'ose m'exprimer ainsi, c'est-à-dire avec les différentes vocations, les défauts, les vices et les qualités des Goïm, autant de cordes sensibles sur lesquelles ils auront à jouer ; on leur expliquera les différentes particularités de toutes les classes. Ces ingénieux collaborateurs de notre pouvoir ne seront pas pris parmi les Goïm, bien entendu ; car les Goïm ont coutume de s'acquitter de leur besogne administrative sans se préoccuper de l'idée du but qu'il leur faut atteindre, et ne pensent pas au parti qu'on peut tirer de leur travail. ILS SUIVENT LA ROUTINE D'UN MÉCANISME ADMINISTRATIF, MIS AUTOMATIQUEMENT EN MARCHÉ ; ils signent des papiers sans les

(1) *Nilus* : ...si énergiques qu'aux yeux du peuple elles puissent paraître de nature excessivement morale, équitable et juste.

(2) *Nilus* : ...spéciales modernistes.

(3) *Nilus* : ...l'intérieur.

lire et font leur service par intérêt personnel ou par vanité (1).

Nous entourerons notre gouvernement de tout un monde d'économistes (c'est pourquoi les sciences économiques sont un des principaux sujets enseignés aux Juifs), de banquiers, d'industriels, de capitalistes, d'entrepreneurs et surtout de millionnaires, parce qu'en résumé la question de chiffres décidera de tout.

Confier les postes importants à des gens tarés

Pol. : A qui confier les postes importants dans le gouvernement

Ital. : Les Emplois publics

Tant qu'il ne sera pas sans danger de confier des postes officiels en vue à nos frères Juifs, nous les donnerons à des hommes dont le passé et le caractère sont tels qu'un abîme les sépare du peuple, et qu'au cas où ILS CONTRARIERAIENT NOS INTÉRÊTS ou enfreindraient nos ordres, ils seraient exposés (2) aux poursuites judiciaires (3) ou à l'exil POUR LES ABUS DONT ILS SE SONT RENDUS COUPABLES ET QUE L'ON DÉCOUVRIRAIT. De sorte qu'ils seront obligés de défendre nos intérêts comme les leurs (4).

QUINZIÈME SÉANCE (5).

● (XVII^e Procès-verbal du manuscrit français)

Révolutions mondiales et simultanées

Ital. : Révolutions et Révolution

Quand nous aurons conquis définitivement le pouvoir au moyen des coups d'État, préparés partout simultanément, pour le même jour ; après qu'on aura reconnu une fois pour toutes l'incapacité des gouvernements existants des

(1) *Nilus* : ...ambition.

(2) P. 70 (1901).

(3) *Nilus* : ...et à l'emprisonnement.

(4) *Nilus* : ...jusqu'à leur dernier souffle.

Ce passage ne laisse également aucun doute sur l'authenticité du « protocol », car tout ce qui y est dit se trouve confirmé par les événements. G. B.

(5) Quinzième Séance dans *Nilus* ; p. 96, éd. de Mgr Joux.

Goïm (ce qui ne sera pas bientôt, peut-être ; sera-ce à la fin du siècle ?... ou plus tard encore ?...), nous exterminerons toute graine d'insurrection et de conspiration contre notre gouvernement.

**Exécutions sommaires. — Prohibition des Sociétés secrètes
Le Sort des F.°. M.°. non-Juifs**

D'abord, nous exécuterons sans pitié tous ceux qui ne prendront pas les armes en faveur de l'établissement de notre pouvoir.

Pol. : Sort futur des Francs-Maçons Goïm

Ital. : Comment seront traitées les Sociétés secrètes

La fondation d'une Société secrète sera punie de mort, tandis que les sociétés secrètes déjà existantes, qui nous sont connues et qui nous ont servis, seront dissoutes; nous exilerons (1) sur des continents éloignés ceux des Maçons qui en savent trop long... OU BIEN NOUS RÉDUIRONS LEUR NOMBRE, et les Maçons que, pour des raisons quelconques, nous autoriserons à résider en Europe, vivront dans une crainte perpétuelle de l'exil, étant donné que nous promulguerons une loi qui éloignera du centre de notre gouvernement, c'est-à-dire de l'Europe, tout homme convaincu d'avoir été membre d'une société secrète, ALORS MÊME QUE CETTE SOCIÉTÉ AURAIT CESSÉ D'EXISTER.

Les décisions de notre gouvernement seront définitives et sans appel (2).

(1) *Nilus* : ...leurs membres.

(2) Ici tout un paragraphe qui ne se trouve que dans *Nilus* :

AUTOCRATIE JUIVE PAR LA TERREUR

Pol. : *Mysticisme du Pouvoir*

Pour mettre sous la botte la société des Gentils, dans laquelle nous avons si profondément enraciné la discorde et les dogmes de la religion protestante, des mesures impitoyables devront être introduites. De telles mesures montreront aux nations que notre puissance ne peut être bravée. Nous ne devons tenir aucun compte des nombreuses victimes qui devront être sacrifiées afin d'obtenir la prospérité future.

Obtenir la prospérité, même au moyen de nombreux sacrifices, est le devoir d'un Gouvernement qui comprend que les conditions de son existence ne consistent pas seulement dans les privilèges dont il jouit, mais dans la pratique de son devoir.

Fortifier le prestige de son pouvoir est la condition principale de sa

Multiplication mondiale des Loges de Francs-Maçons

En attendant l'avènement de notre règne, nous créerons, au contraire, et nous multiplierons dans tous les pays du monde les Loges maçonniques ; nous y attirerons tous ceux qui (1) SONT CAPABLES DE DEVENIR DE GRANDS HOMMES POLITIQUES, car ces loges seront nos principales sources d'information, ainsi (2) qu'un MOYEN D'INFLUENCER LES HOMMES POLITIQUES.

Direction centrale des Loges par les Sages de Sion

Toutes ces Loges auront un centre inconnu et seront administrées par nos Sages. Chaque Loge aura son représentant apparent qui servira de paravent auxdits Sages, dont il recevra les mots d'ordre et le programme. C'est là que nous formerons le nœud de tous les éléments révolutionnaires et libéraux (3) tirés par nous de toutes les couches de la société. Les plans politiques les plus secrets nous seront connus et tomberont sous notre direction le jour même de leur élaboration.

L'Espionnage et la Judéo-Maçonnerie

On attirera dans les (4) Loges presque tous les agents et les dirigeants de la police NATIONALE ET SURTOUT ceux de la police internationale ; les services de cette dernière nous sont indispensables, car elle peut, sous prétexte de supprimer une insurrection, prendre des mesures contre les rebelles, masquer nos entreprises, créer des motifs de mécontentement, etc.

stabilité, et ce prestige ne peut s'obtenir que par une puissance majestueuse et inébranlable qui se montrerait inviolable et entourée d'un pouvoir mystique : par exemple, le pouvoir décrété par Dieu.

Telle fut, jusqu'à nos jours, l'autocratie russe, notre seule ennemie dangereuse, si nous ne comptons pas le Saint-Siège. Rappelez-vous le temps où l'Italie était inondée de sang ; elle ne toucha pas un cheveu de la tête de Sylla, bien que ce fût lui qui fit couler son sang.

Grâce à sa force de caractère, Sylla devint un dieu aux yeux du peuple, et son audacieux retour en Italie le rendit inviolable. La populace ne touchera pas celui qui l'hypnotise par son courage et sa force d'âme.

(1) Nilus : ...qui peuvent revêtir ou qui sont revêtus déjà de la mentalité publique.

(2) Nilus : ...que des centres de propagande.

(3) Nilus : ...socialistes.

(4) P. 71 (1901).

La Judéo-Maçonnerie dirigeant toutes les Sociétés secrètes*Pol. : La Maçonnerie...**Ital. : La Direction des Sociétés secrètes*

La plupart de ceux qui entrent dans les sociétés secrètes sont des aventuriers, des arrivistes et des esprits légers. Avec de tels hommes, il nous sera facile de poursuivre notre œuvre et de mettre en marche la (1) machine MAÇONNIQUE A NOTRE GRÉ.

Si le monde entier passe par des troubles, c'est qu'il nous était nécessaire de le troubler, afin de désagréger sa trop grande solidarité OU D'EMPÊCHER TOUTE ACTIVITÉ INDÉPENDANTE. Et s'il se trame un complot quelconque, où que ce soit, il ne pourra certainement avoir à sa tête qu'un de nos plus fidèles serviteurs. C'est ainsi que nous dirigeons l'activité maçonnique, car nous savons où nous conduisons l'humanité ; nous savons le but final de toute action POLITIQUE ET SOCIALE, tandis que les Goïm (2) n'aperçoivent rien en dehors du résultat immédiat de tout ordre qui leur est donné ; ils ne s'attachent qu'aux avantages du moment, à une satisfaction d'amour-propre, à l'exécution de projets immédiats, sans se rendre compte que ces projets ne leur arrivent que suggérés par nous, SUR NOTRE INITIATIVE, ET QUE C'EST NOUS QUI LES LEUR METTONS DANS LE CERVEAU.

La Poursuite du Succès par les Goïm*Pol. : Importance du Succès public**Ital. : Le Jeu de la Réussite (La réussite n'est qu'un jeu, étant donné la sottise des Goïm)*

Les Goïm vont dans les Loges par curiosité ou dans l'espoir d'avoir leur part à l'assiette au beurre ; il en est qui n'y entrent rien que pour avoir la possibilité d'exposer en public leurs utopies, NE FUT-CE QUE DEVANT UN AUDITOIRE RESTREINT. Ils ne cherchent que des applaudissements et nous ne les leur ménageons point, parce qu'il nous est utile de les habituer aux émotions du succès.

Qu'il est facile de décourager les naïfs vaniteux par le moindre échec, ou simplement en les privant d'applaudis-

(1) *Nilus* : ...notre machine.(2) *Nilus* : ...ignorent la plupart des choses concernant la Maçonnerie.

sements, DE SUCCÈS FACILES ET EN DIMINUANT LEUR AUTORITÉ! C'est alors qu'il est aisé de les asservir, de les réduire à l'obéissance PRESQUE VOLONTAIRE, rien que par la perspective de nouveaux succès. Autant les nôtres méprisent le succès, pourvu qu'ils puissent réaliser leurs plans, autant les Goïm sont prêts à sacrifier tous les leurs pour un succès personnel. Ceci nous facilite beaucoup notre tâche qui consiste à les diriger. Ces tigres en apparence ont, en réalité, des âmes de moutons et des têtes pleines de vide (*textuellement* : et dans leurs têtes, il y a toujours un courant d'air). Nous leur avons fait enfourcher un dada, le rêve de substituer à l'individualité humaine l'UNITÉ SYMBOLIQUE (1) du collectivisme.

Collectivisme

On peut compter à coup sûr qu'ils ne comprennent pas que cette idée suggérée par nous va à l'encontre de la loi fondamentale de la Nature qui, depuis la création, enfante (2) chaque être différent de tous les autres dans le but de donner à chacun son individualité. Le fait que nous avons pu amener les Goïm à un tel aveuglement prouve à quel point leur développement cérébral est comparativement inférieur au nôtre ; LEUR CERVEAU EST AU NIVEAU DE CELUI DES ANIMAUX ; C'EST LA PREUVE DE NOTRE ÉLECTION et c'est là ce qui nous donne la garantie du succès.

Terroriser et Exécuter sans compter les Victimes

Pol. èt Ital. : Les Victimes

Vous voyez par cet exposé combien nos Sages étaient clairvoyants lorsqu'ils élaboraient les plans de l'asservissement des Goïm et nous donnaient cette maxime de ne pas nous arrêter devant les moyens, nous recommandant de ne pas tenir compte du nombre des victimes sacrifiées à la réalisation de notre cause UTILE ET SÉRIEUSE. Nous n'avons pas compté (3) les Goïm qui tombaient sur notre chemin, mais, en revanche, nous avons gardé les nôtres intacts et leur avons donné dans le monde une situation à laquelle

(1) *Nilus* : ...les idées symboliques.

(2) P. 72 (1901).

(3) *Nilus* : ...les victimes de la race de ces brutes de Gentils.

ils ne pouvaient même pas songer AU MOMENT OU NOS SAGES AVAIENT COMPOSÉ, UN MILLIER D'ANNÉES D'AVANCE, UN PLAN D'ACTION. Le nombre restreint de victimes que nous avons eu, malgré tout, à sacrifier parmi les nôtres, a sauvé notre race de la destruction.

Victimes maçonniques. — Libéralisme pour les Goïm

Pol. : **Exécutions de Francs-Maçons**

Ital. : **Les Suppressions (disparition des suspects)**

La mort est une fin inévitable pour chacun de nous ; mieux vaut la hâter pour ceux qui entravent notre œuvre que pour nos frères, qui en sont les artisans.

Mais revenons aux Maçons. DÉJÀ A NOTRE ÉPOQUE NOUS les mettons à mort POUR DÉSOBÉISSANCE et de telle façon que la fraternité seule peut se douter de l'exécution, PEUT-ÊTRE ENCORE LES VICTIMES ELLES-MÊMES... (1). Aux yeux du public, tous meurent d'une mort tout à fait naturelle et meurent juste à point. La fraternité n'ose pas protester, car nous avons ainsi extirpé des milieux maçonniques la racine même de toute velléité de protester contre nos ordres.

Tout en prêchant aux Goïm le libéralisme, nous maintenons notre peuple dans une obéissance rigoureuse, CAR LA OU IL Y A OBÉISSANCE, IL Y A L'ORDRE, ET LA OU IL Y A L'ORDRE, IL Y A LA PAIX ET LE BIEN-ÊTRE.

SEIZIÈME SÉANCE (2)

(XIX^e Procès-verbal du manuscrit français)

Pol. : **Brièveté et clarté des Lois du futur Royaume**

Ital. : **Lois claires**

Quand viendra pour nous le moment de gouverner ouvertement, de montrer les bienfaits de notre régime, nous modifierons tous les Codes existants. Nos lois seront brèves, claires, IRRÉVOCABLES et n'auront pas besoin d'être interprétées, étant donné que chacun les connaîtra à fond. Leur principale caractéristique sera l'obligation de l'obéissance aux autorités DANS L'ORDRE HIÉRARCHIQUE. Les abus dispa-

(1) *Nilus* : ...les victimes elles-mêmes ne peuvent s'en douter à l'avance.

(2) Quinzième Séance dans *Nilus* ; p. 103, éd. de Mgr Jouis.

raîtront alors par suite de la responsabilité de tous, sans exception, devant le pouvoir suprême de notre Souverain.

Châtiments extrêmes contre les Abus du Pouvoir

Pol. : Moyens employés contre les abus de pouvoir

Ital. : Abus de pouvoir

Les abus de pouvoir dans l'administration inférieure (1) seront si impitoyablement punis qu'on perdra toute envie de tenter de nouvelles expériences. Nous surveillerons si étroitement le moindre geste de l'administration — d'où dépend toute la marche du mécanisme gouvernemental, car la corruption dans l'administration crée la corruption générale — que pas un acte illégal, pas un abus ne restera sans punition exemplaire. La complicité par dissimulation des crimes et les complaisances mutuelles abusives entre fonctionnaires, toutes ces plaies disparaîtront après les premiers châtiments exemplaires. Quiconque se rendra coupable de porter atteinte au prestige de notre loi sera puni par des châtiments en proportion avec son crime, fussent-ils même être cruels (2). Le coupable, subirait-il une expiation trop sévère, ressemblerait à un soldat tombant sur le champ de bataille administratif pour la cause de l'autorité (3) INTANGIBLE, C'EST-A-DIRE DE L'ORDRE, QUI DÉPEND DE CE POUVOIR. On agira ainsi pour sauvegarder le principe du prestige de l'autorité et de la loi, qui ne peut admettre aucune déviation en faveur de l'intérêt personnel de la part de ceux qui conduisent le char gouvernemental. Ainsi nos juges seront avertis qu'en désirant (4) SE VANTER PAR AMOUR PROPRE D'ÊTRE OU DE PARAÎTRE DES LIBÉRAUX, ils se rendent les premiers coupables de violer le principe de la justice, créé pour servir d'exemple éducatif au moyen du châtiment des fautes et non pour permettre au juge de manifester ses élans de bonté. De tels élans sont excellents dans la vie privée, mais non dans le domaine public qui est un terrain d'éducation pour les hommes.

(1) P. 73 (1901). — *Nilus* : Les abus de pouvoir, de la part de qui que ce soit, exception faite pour le souverain, etc...

(2) *Nilus* : ...même dans le cas de la plus insignifiante atteinte portée à ce prestige en vue d'un gain personnel.

(3) *Nilus* : ...des principes et de la loi.

(4) *Nilus* : ...montrer leur indulgence.

La Limite d'âge pour les Juges

Nos magistrats ne pourront exercer leurs fonctions que jusqu'à cinquante-cinq ans ; d'abord parce que les vieillards se cramponnent aux idées préconçues et se soumettent moins facilement aux directives et aux ordres nouveaux ; ensuite parce que cette mesure nous permettra d'opérer des déplacements dans le personnel qui résistera moins à notre volonté ; ceux qui voudront conserver leur poste devront obéir aveuglément pour le mériter.

Le Libéralisme défendu aux Juges et aux autres hauts Fonctionnaires

Pol. : Le Libéralisme des Juges et de l'Autorité

Ital. : Libéralisme et Fonctionnarisme

Nos juges seront choisis parmi les hommes de volonté ferme ; ils sauront que leur devoir est de châtier et d'appliquer les lois et nullement d'étaler leur libéralisme aux dépens du plan gouvernemental éducatif, ainsi que se l'imaginent actuellement les Goïm QUI NE COMPRENNENT PAS QUE TOUTE CLÉMENCE EST UN RELACHEMENT PERMETTANT AU CRIMINEL D'ESCOMPTER L'IMPUNITÉ.

Notre système de déplacement des fonctionnaires va servir à rompre la solidarité entre collègues et les attachera tous aux intérêts du gouvernement qui décidera de leur sort.

Nous (1) cultiverons chez la nouvelle génération des juges l'idée de l'immutabilité de l'ordre établi par nous dans les relations de nos sujets entre eux, ET DE LA NÉCESSITÉ DE CHÂTIER IMPITOYABLEMENT TOUT ABUS CONTRE CET ORDRE.

À l'heure actuelle, les juges des Goïm trouvent des circonstances atténuantes à tous les crimes et disculpent les coupables par LIBÉRALISME et indulgence, car ils n'ont pas une idée très exacte de leur devoir NI DE L'IMPORTANCE ET DE LA RESPONSABILITÉ DE LEURS FONCTIONS. Cela tient à ce que les gouvernants, en les nommant à des postes aussi éducatifs (2), ne prennent pas le soin de leur inculquer LA NOTION DU DEVOIR et la conscience de l'œuvre qu'ils ont à accomplir. De même que l'animal envoie ses petits à la

(1) P. 74 (1901).

(2) Nilus : ...élevés.

recherche de leur proie, DE MÊME LES GOÏM CONFIENT A LEURS SUJETS DES POSTES LUCRATIFS, SANS SONGER A LA NÉCESSITÉ DE LEUR EXPLIQUER LE BUT DE LEUR EMPLOI NI SA PLACE DANS LE MÉCANISME SOCIAL. C'est pourquoi l'existence (1) des Goïm est ruinée par ses propres forces (2), CELLES QUI DÉTIENNENT LES FILS DE LA VIE MÊME DE LEURS GOUVERNANTS, C'EST-A-DIRE PAR LES AGISSEMENTS DE LEUR PROPRE ADMINISTRATION. PUISONS donc dans les résultats de ces actes une leçon de plus pour notre régime.

Quand sonnera l'heure de notre gouvernement, nous déracinerons le libéralisme de tous les postes stratégiques importants d'où dépendra l'éducation de nos sujets pour l'organisation du régime social, ORGANISATION QUI DOIT ÊTRE IMMUABLE. Ces postes importants ne seront confiés qu'à ceux que nous aurons formés pour diriger l'œuvre administrative.

JE RÉPONDRAI A L'OBSERVATION DE D. A. QUI DIT QUE la mise à la retraite des vieux fonctionnaires serait une charge coûteuse pour l'État : 1° On leur procurera des emplois ou des occupations privés pour remplacer ceux qu'on leur retire ; 2° JE FERAI remarquer ensuite que toute la fortune mondiale est entre nos mains ; J'EN APPORTERAI LES PREUVES QUAND ON DISCUTERA DES QUESTIONS FINANCIÈRES, ET, EN DERNIER LIEU, QU'IL EXISTERA ALORS UNE MONNAIE INTERNATIONALE, LA VRAIE MONNAIE, UNE SORTE DE JETON QUI FACILITERA LES ÉCHANGES, AU LIEU DE LES COMPLIQUER COMME LE SYSTÈME ACTUEL, CRÉÉ PAR NOUS POUR LA RUINE TOTALE DES GOÏM ET LEUR ASSERVISSEMENT PAR LA MISÈRE. Étant donné ceci, nous n'aurons pas à nous préoccuper de l'augmentation des frais.

L'Autocratie de la Judéo-Maçonnerie

Pol. : Absolutisme de la Maçonnerie

Ital. : L'Autocratie en fonction

Notre absolutisme sera logique à tous égards, et, parlant, inflexible dans tous ses règlements. Notre volonté sera respectée et exécutée parce que, consciente de sa force, elle (4)

(1) *Nilus* : ...les gouvernements.

(2) *Nilus* : ...serviteurs.

(3) *Nilus* : ...autocratie.

(4) *Nilus* : Nous ne tiendrons.

ne tiendra aucun compte des mesures et des mécontentements ; lorsque ceux-ci se manifesteront par des actes, nous les réprimerons par des sanctions exemplaires.

Le Droit d'Appel supprimé

Pol. et Ital. : Droit de Cassation

Nous supprimerons le droit d'appel, qui deviendra la (1) prérogative exclusive DU SOUVERAIN, parce que nous devons rendre impossible l'idée que des juges nommés par nous peuvent rendre des sentences erronées (2).

Le Despotisme du Droit juif

Ital. : Jurisprudence israélite

Un tel gouvernement a, sur les ignorants, le droit du plus fort. Il doit en user pour diriger l'humanité vers le régime désigné par la Nature elle-même, celui de l'obéissance. Tout, dans le monde, est soumis, sinon aux hommes, du moins aux circonstances ou à la nature, ou encore à quel-

(1) *Nilus* : ...notre.

(2) P. 75 (1901). — Ici tout un long passage ajouté dans *Nilus* : Au cas où un jugement exigerait la révision, nous déposerions immédiatement le juge en question, et le châtierions publiquement, afin qu'une telle erreur ne se reproduisît pas.

Je répète ce que j'ai déjà dit : l'un de nos principes les plus importants sera de surveiller nos fonctionnaires administratifs, et ceci dans le but exprès de satisfaire la nation, parce qu'elle peut, de plein droit, exiger qu'un Gouvernement ait de bons fonctionnaires.

Notre Gouvernement aura l'apparence d'une mission patriarcale dévolue à la personne de notre souverain. Notre nation et nos sujets le regarderont comme un père qui prend soin de satisfaire tous leurs besoins, de surveiller tous leurs actes et de régler les relations de ses sujets les uns avec les autres, aussi bien que leurs relations avec le Gouvernement.

Ainsi le sentiment de respect envers le souverain pénétrera si profondément dans la nation qu'elle ne pourra plus se passer de sa sollicitude et de sa direction. Elle ne pourra vivre en paix sans lui et, finalement, le reconnaîtra comme son maître absolu.

Le peuple aura pour lui un sentiment de respect si profond qu'il sera proche de l'adoration, spécialement lorsqu'il se convaincra que ses fonctionnaires exécutent aveuglément ses ordres et que, seul, il règne sur eux. Ils se réjouiront de nous voir organiser leurs vies comme si nous étions des parents désireux d'inculquer à leurs enfants un vif sentiment du devoir et de l'obéissance.

En ce qui concerne notre politique secrète, toutes les nations sont des enfants et leurs Gouvernements également. Comme vous pouvez le voir vous-mêmes, je fonde notre despotisme sur le Droit et le Devoir. Le droit du Gouvernement d'exiger que le peuple remplisse son devoir est, en lui-même, une obligation du souverain qui est le père de ses sujets.

que chose de plus fort que soi. Nous serons donc cet être supérieur : le plus fort ; NOUS LE SERONS DE FAÇON ABSOLUE, sacrifiant, sans hésiter, tous ceux qui nuiront à nos plans ou enfreindront nos règlements, parce que la tâche éducatrice consiste à exterminer le mal ET TOUTE OPPOSITION par des châtimens exemplaires.

Le Roi des Juifs, Patriarche du Monde

Ital. : Le Patriarche du Monde

Le jour où le Roi d'Israël, LE ROI DE LA MAISON DE DAVID, posera sur sa tête la couronne offerte par l'Europe, il deviendra le Patriarche du Monde. Le nombre des victimes sacrifiées pour hâter son avènement n'atteindra jamais le nombre de celles qui furent immolées au cours des siècles à la manie des grandeurs par la rivalité des gouvernants des Goïm.

DIX-SEPTIÈME SÉANCE (1)

(XVI^e Procès-verbal du manuscrit français)

Asservissement aux Juifs

Pol. : Le Servage de l'Avenir

Ital. : Esclaves d'Israël

Quand notre règne viendra, nous ne laisserons échapper aucune occasion de comparer les avantages de notre gouvernement aux administrations incohérentes du passé. Nous mettrons bien (2) en relief les erreurs des gouvernements des Goïm ; nous soulèverons contre eux un tel dégoût que les peuples préféreront la tranquillité et la paix dans l'esclavage aux droits de la fameuse liberté qui les a tant martyrisés durant des siècles et qui a épuisé les sources mêmes de l'existence humaine, sources qui furent exploitées par une foule d'aventuriers ignorant ce qu'ils faisaient.

Alors, les peuples seront si las des changements de régime, inutiles par le fait — auxquels nous avons poussé

(1) Quatorzième Séance dans Nilus ; p. 94, éd. de Mgr JOURN.

(2) Nilus : L'état de bénédiction et de paix qui existera alors, bien qu'il sera le fruit de longs siècles de perturbation, mettra encore en relief...

les Goïm en sapant leur appareil gouvernemental — qu'ils préféreront accepter tout ce que nous leur imposerons plutôt que courir le risque de retomber dans les tourments et la misère ; d'autant plus que nous insisterons surtout, **DANS NOS CRITIQUES PUBLIQUES**, sur les erreurs (1) des gouvernements goïm qui ont fait souffrir l'humanité pendant des siècles, parce qu'elle ne comprenait pas le vrai bonheur et allait constamment à la recherche d'améliorations sociales fantaisistes, sans s'apercevoir que ces améliorations, **TOUT EN APPORTANT DU BIEN-ÊTRE A QUELQUES-UNS**, étaient nuisibles à l'ensemble **ET AU BON ORDRE DU RÉGIME**, QUI EST EN SOMME LA BASE MÊME DE L'EXISTENCE HUMAINE.

Nos (2) principes et nos mesures auront à leur actif le fait qu'ils seront interprétés et présentés comme faisant contraste à l'ancien régime (3) pourri des temps passés.

Les Mystères de la Religion juive

Pol. : **Les Mystères de la Religion de l'Avenir sont inabordables**
Ital. : **L'unique Religion intangible**

Nos philosophes discuteront et critiqueront toutes les lacunes des croyances des Goïm ; mais les Goïm ne pourront en user de même à l'égard de notre religion, car personne n'en connaît les secrets (4), **SAUF NOS TALMUDISTES ET NOS RABBINS, ET CEUX-LA NE LES TRAHIRONT JAMAIS, PARCE QUE C'EST EN EUX QUE RÉSIDE TOUTE LA FORCE DE NOTRE POUVOIR SUR NOS OUAILLES.**

Ecrits immoraux et Littérature de l'Avenir

Pol. : **Pornographie et Avenir de la Littérature**
Ital. : **Pornographie et Littérature**

C'est surtout dans les pays dits avancés que nous avons créé une littérature stupide, ordurière et répugnante. Nous ne l'interdirons pas dès notre avènement au pouvoir, mais nous la déracinerons peu à peu par une critique sévère, **AFIN QU'ELLE NE DEMEURE QUE COMME UN RESTE DES RUINES**

(1) *Nilus* : ...historiques.

(2) P. 76 (1901).

(3) *Nilus* : ...tombé des anciennes conditions sociales.

(4) *Nilus* : ...à part les nôtres qui ne se hasarderont dans aucun cas à en dévoiler les mystères.

DES GOÏM et qu'avec plus de relief ressorte encore le contraste entre ce qui émane des hauteurs de nos sommets ET CE QUI SORTAIT DES MARAIS PESTILENTIELS DES ROYAUMES DES GOÏM (1).

DIX-HUITIÈME SÉANCE (2)

(XV^e Procès-verbal du manuscrit français)

Soumission pour le pain quotidien

Pol. : Besoin du pain quotidien

Ital. : Le joug du pain (servitude par le besoin du travail quotidien)

Le besoin du pain quotidien imposera silence aux Goïm et en fera nos humbles serviteurs (3). Si jamais nous les autorisons à faire quelques réflexions sur quoi que ce soit, ce ne serait que pour faire passer inaperçues, dans le bruit de ces discussions, des mesures que nous avons le désir de réaliser, puis de les leur présenter ensuite comme un fait accompli ; il ne viendra à l'idée de personne de réclamer l'abrogation d'un décret déjà promulgué, étant donné surtout qu'il sera présenté comme un progrès. En outre, nos AGENTS (4) tourneront l'attention publique vers des innovations (nous avons habitué les hommes à rechercher toujours la nouveauté).

Les Problèmes politiques. — Suprématie de l'Etat

Ces questions absorberont l'esprit des dirigeants, de ces naïfs politiciens qui ne peuvent comprendre qu'ils n'entendent rien aux sujets qu'ils traitent, que ce qui concerne la politique n'est accessible qu'à ceux qui la dirigent depuis des siècles, SUIVANT UN PLAN DÉTERMINÉ, A CEUX QUI L'ONT

(1) Nilus ajoute : Nos savants, instruits tout exprès pour diriger les Gentils, feront des discours, tireront des plans, ébaucheront des notes et écriront des articles au moyen desquels nous influencerons les esprits, les inclinant vers la science et les idées qui nous conviendront.

(2) Treizième et Quatorzième Séances en partie dans Nilus ; p. 90, éd. de Mgr JOUIN.

(3) Nilus : Ceux des Gentils que nous pourrions occuper dans notre Presse discuteront, sous nos ordres, les faits que nous ne jugerions pas à propos de discuter dans notre Gazette officielle.

(4) Nilus : ...la Presse.

CRÉÉE ET MISE EN USAGE COMME ON LE FAIT D'UN CHAR DANS LEQUEL ON MÈNE DES GENS QUI NE SAVENT PAS OU ILS VONT.

Nous n'en déférerons à l'opinion publique que pour lui donner occasion (1) de discourir et non pour influencer nos actes, et nous ne laisserons échapper aucune opportunité de déclarer que nous n'avons pour objet que de servir le bien public.

Problèmes économiques du Commerce et de l'Industrie

Pol. et Ital. : Problèmes industriels

Pour détourner actuellement l'attention de la vraie politique, nous (2) avons placé les questions de l'industrie et du commerce sur un terrain qui feint d'être politique. Les Goïm vont s'occuper de ce nouveau problème (3).

Jeux et Maisons publiques

Pol. et Ital. : Jeux et Maisons du Peuple

MAIS POUR QU'ILS NE S'ADONNENT PAS TROP AU TRAVAIL CÉRÉBRAL et ne soient pas entraînés à agir, nous avons organisé pour eux toutes sortes de lieux de plaisir (4) qu'ils s'empressent de visiter, TENANT A EXPÉRIMENTER TOUTE CHOSE. Nous commencerons bientôt, par l'intermédiaire de la presse, à lancer des concours artistiques, sportifs ou ENCORE DES CONCOURS D'INVENTIONS ; nous détournerons ainsi définitivement les esprits de la discussion des questions DONT NOUS DÉSIRONS NOUS OCCUPER EXCLUSIVEMENT. Les hommes, se déshabituant de plus en plus d'avoir une opinion indépendante DANS LES QUESTIONS SOCIALES, se mettront à l'unisson avec nous, parce que nous serons les seuls à lancer des idées nouvelles, par l'intermédiaire de ceux avec lesquels nous ne semblons pas être du même avis.

(1) *Nilus* : ...de faciliter le travail de notre machinerie.

(2) *Nilus* : ...fournirons aux gens de nouveaux problèmes.

(3) *Nilus* : Nous avons amené les masses à prendre part à la politique pour nous assurer leur appui dans notre campagne contre les gouvernements des Gentils.

(4) P. 77 (1901). — *Nilus* : ...jeux, passe-temps, passions, maisons publiques.

Folles théories pour les Goïm. — Vérité unique pour les Juifs

Pol. : La Vérité est une

Ital. : Erreur chez les Goïm — Vérité juive

Quand notre pouvoir sera reconnu et le gouvernement international établi, le rôle des utopistes (1) sera terminé ; mais, pour l'instant, ils nous sont encore utiles, parce qu'ils orientent les esprits vers des théories fantastiques, soi-disant avancées, ET LES DÉTOURNENT DE LA RÉALITÉ. NOUS AVONS réussi à tourner toutes les têtes (2) par l'idée du progrès. Il ne s'en est pas trouvé une seule chez les Goïm capable de s'apercevoir qu'il n'y a qu'une seule vérité et, qu'en tant que vérité, elle ne peut progresser ; que le progrès est un éloignement de la vérité chaque fois qu'il ne s'agit pas d'inventions matérielles ; que le progrès sert à cacher la vérité afin que personne ne puisse la connaître, sauf nous, les Elus de Dieu, les gardiens de la vérité SUR LE MYSTÈRE DES RELATIONS HUMAINES ET DE LEUR BIEN, DE CETTE VÉRITÉ QUE NOUS TENONS CACHÉE JUSQU'AU MOMENT DE NOTRE VICTOIRE DÉFINITIVE ET DE NOTRE CONQUÊTE PACIFIQUE DE L'UNIVERS.

Les grands Problèmes qui ont asservi le monde aux Juifs

● *Pol. et Ital.* : Les grands problèmes

Lorsque nous aurons le pouvoir, nos orateurs discuteront (3) sur le problème DE LA VÉRITÉ ET SUR CELUI DES RÉGIMES GOUVERNEMENTAUX, EN INDIQUANT LES ERREURS DES GOUVERNEMENTS GOÏM AUXQUELS NOUS AVONS ENFIN ASSURÉ LE BIEN-ÊTRE SOUS NOTRE DOMINATION. Qui donc se doutera alors que toutes ces erreurs ont été créées et machinées par notre PROGRAMME ÉDUCATIF, selon le plan politique ÉLABORÉ PAR NOS SAGES, SALOMON A LEUR TÊTE, POUR LA CONQUÊTE PACIFIQUE DE L'UNIVERS AU PROFIT DE NOTRE COURONNE — CELLE DE LA MAISON DU ROI DAVID.

(1) *Nilus* : ...idéalistes libéraux.

(2) *Nilus* : ...sans cervelle des Gentils vers le socialisme.

(3) *Nilus* : ...les grands problèmes qui ont bouleversé l'humanité que nous amènerons enfin sous notre joug béni.

Abolition des Religions, sauf celle de Moïse*Pol. : La Religion de l'Avenir**Ital. : La Religion unique*

Il ne sera pas désirable pour nous que subsiste une autre religion que la nôtre, celle qui n'adore qu'un seul Dieu à qui est lié notre destin et, par nous, le destin du monde entier, puisque, d'après notre religion, nous sommes le peuple élu de Dieu. C'est pourquoi nous devons nous efforcer d'effacer de la terre, AVANT L'ARRIVÉE DE CE JOUR, toutes les autres religions. Si nos efforts dans ce but font naître des athées, ils ne serviront que d'élément transitoire vers notre religion et cela ne pourra pas nous nuire, mais sera au contraire un exemple pour les générations futures auxquelles nous prêcherons la religion de Moïse. Nous insisterons sur sa vérité mystique (1) qui a été si puissante qu'elle a su, à travers les siècles, amener tous les peuples sous notre domination.

DIX-NEUVIÈME SÉANCE (2)*(XVI^e Procès-verbal du manuscrit français)***Transformation judéo-maçonnique de l'Enseignement***Pol. : Les Universités rendues inoffensives**Ital. : Les Universités — Plus de classiques*

AU TEMPS DE NOTRE RÈGNE, dans le but de détruire toutes les forces collectives excepté la nôtre, nous commencerons PAR RENDRE INOFFENSIVES les Universités QUI SONT LES PREMIERS DEGRÉS DU COLLECTIVISME. Nous rééduquerons leur personnel dans un esprit nouveau. Leurs directeurs et leurs professeurs seront formés par un programme d'action secret et très complet dont ils ne pourront guère s'écarter sans être punis. Ils seront choisis avec une prudence particulière et dépendront entièrement du gouvernement. Nous supprimerons du programme l'enseignement du droit civil, de même que l'enseignement de tout ce qui a trait aux questions politiques. Ces sujets seront enseignés dans des éco-

(1) *Nilus* : ...dont dépend toute sa valeur éducative.(2) P. 78 (1901). — Seizième séance dans *Nilus* ; p. 109, édition de Mgr JOURN.

les spéciales à quelques dizaines de personnes seulement, QUI AURAIENT TERMINÉ LEURS ÉTUDES UNIVERSITAIRES et se distingueraient par des facultés remarquables. Seules ces personnes seraient du nombre des initiés. Il ne devra pas sortir des Universités de ces jeunes blancs-becs, fabricants de constitutions, comme ils le sont de comédies et de tragédies et se mêlant des questions politiques auxquelles leurs pères eux-mêmes n'entendaient rien.

L'étude des questions soi-disant politiques mal dirigée sert, pour le plus grand nombre, à former des utopistes et des citoyens médiocres, comme vous en pouvez juger par le résultat obtenu dans les Universités avec l'enseignement général qu'on y donne aux Goïm. Il nous était nécessaire d'introduire dans leur système d'enseignement tous les principes propres à détruire leur ordre social (1). LA SOI-DISANT CONNAISSANCE QU'A LA FOULE DE LA POLITIQUE A SURTOUT CONTRIBUÉ A TROUBLER CET ORDRE.

Lorsque nous serons au pouvoir, nous éliminerons de l'enseignement toutes les matières susceptibles de troubler les esprits, et nous ferons, de la jeunesse, des enfants obéissant à leurs chefs et aimant le Souverain, comme un appui garantissant la paix et la tranquillité. Nous remplacerons l'étude des classiques et celle de l'histoire ancienne — qui contient plus de mauvais exemples que de bons — par l'étude des problèmes de l'heure présente et de l'avenir. Nous effacerons de la mémoire humaine tous les faits des siècles passés, dont le souvenir nous est défavorable ; nous ne laisserons subsister que ceux où s'affirment les erreurs des gouvernements des Goïm. En tête de notre programme d'éducation (2), nous placerons l'étude de la vie pratique, de l'ordre social obligatoire, de la nécessité d'éviter les mauvais exemples de l'égoïsme, qui sont particulièrement propres à semer le mal, enfin différentes questions (3) PÉDAGOGIQUES. Ce programme sera composé suivant un plan spécial pour chaque profession et ne devra jamais dégénérer en un système d'instruction générale. Cette question présente un intérêt de la plus haute importance.

(1) Nilus : ...ainsi que nous y sommes parvenus.

(2) P. 79 (1901).

(3) Nilus : ...où le raisonnement n'intervient pas.

Les Ecoles de Castes

Pol. et Ital. : L'Education et les Classes

Chaque classe devra être éduquée selon un programme rigoureusement délimité et en rapport avec sa situation et LA NATURE de son travail ; les génies fortuits ont toujours su pénétrer dans une caste supérieure ; mais on ne peut, pour ces rares exceptions, ouvrir l'accès des rangs élevés aux incapables et les déclasser, par une éducation qui n'est pas appropriée à la situation qui leur est destinée par leur naissance. CE SERAIT, POUR AINSI DIRE, FAIRE DÉVIER LA ROUE DE LA MACHINE, CE QUI GÉNÉRerait LA MARCHÉ DE TOUT LE MÉCANISME SOCIAL. Vous savez déjà comment s'est terminée l'expérience faite par les Goïm qui VOULURENT ENFREINDRE L'ORDRE DIVIN et donner à tous des droits égaux ou FAIRE A LEUR GRÉ LA DISTRIBUTION DE CES DROITS, CE QUI NE PEUT RESTER IMPUNI.

L'Ecole au Service de notre Souverain mondial

Pol. : Réclame faite dans les Ecoles à l'autorité du « Chef »
Ital. : Les Ecoles au Service de la Politique

Afin qu'il y ait, dans les cœurs et dans les esprits de ses sujets, une empreinte bien forte du prestige du Souverain, il est nécessaire que pendant son règne on tienne le peuple au courant de ses actions et qu'on lui rappelle son importance et le caractère bienfaisant de toutes ses entreprises pour son bonheur et pour celui de l'humanité.

Abolition de la Liberté d'Enseignement

Nous supprimerons toute espèce d'enseignement libre. TOUTES LES SOURCES DE L'ENSEIGNEMENT SERONT CENTRALISÉES ENTRE LES MAINS DU GOUVERNEMENT. Mais il y aura des conférences, libres EN APPARENCE, autorisées les jours fériés dans les écoles, où les élèves seront admis avec leurs parents comme dans des cercles, dans le but d'échanger leurs idées avec les professeurs sur le côté philosophique des rapports des hommes entre eux, SUR LA NÉCESSITÉ DE GARDER SA PLACE FIXE DANS LA VIE SOCIALE, SUR LES LOIS DE L'EXEMPLE, SUR CELLES DES REPRÉSAILLES QUI SONT PROVOQUÉES PAR DES INCONSCIENTS, sur les règles qui doivent établir les rapports sociaux entre les hommes.

Doctrines juives devenues Dogmes de Foi*Pol. et Ital. : Nouvelles théories*

Enfin, ces conférences serviront à exposer les nouvelles théories (1) qui n'ont pas encore été par nous révélées au monde et qu'il nous est nécessaire d'ériger en dogmes de foi ; nous les ferons servir de transition pour amener les gens à notre religion. Je vous ferai l'exposé des bases de ces théories après vous avoir fait connaître notre programme (2) pour l'avenir.

Détruire la Liberté de Pensée*Pol. : Indépendance de la Pensée**Ital. : Point de Liberté de Pensée*

Bref, sachant, par expérience, que c'est par les idées ET LES THÉORIES qu'on dirige les hommes, et que celles-ci leur sont inculquées par l'enseignement, cet enseignement peut être donné à tous les âges avec le même succès, à condition d'user de différents systèmes pour aboutir à une telle suggestion. Nous saurons absorber et capter à notre profit les derniers vestiges d'indépendance de la pensée humaine que nous orientons depuis des siècles dans la voie qui nous est favorable.

L'Éducation superficielle. — Les Leçons de choses

Nous avons asservi définitivement la pensée par la méthode de l'enseignement visuel qui rendra les Goïm incapables de réfléchir et en fera des animaux obéissants (3) ; ils attendront la démonstration d'une idée avant de chercher à la saisir. Un de nos meilleurs agents en France, Bourgeois, a déjà annoncé (4) un nouveau système d'éducation intuitive. **A PRÉSENT QUE NOUS SOMMES EN FORCE, NOUS N'AVONS PAS BESOIN DE GOÏM PENSEURS, MAIS IL NOUS FAUT DES TRAVAILLEURS, CES MATÉRIALISTES DE TOUT TEMPS, CONSOMMATEURS AVIDES DE TOUS LES BIENS TERRESTRES.**

(1) *Nilus* : ...philosophiques.(2) *Nilus* : ...pour le présent, etc...

(3) P. 80 (1901).

(4) *Nilus* : ...introduit dans ce pays.

VINGTIÈME SÉANCE (1)

*(XXII^e Procès-verbal du manuscrit français)***Mesures de Police soviétiques***Pol. : Moyens de Défense**Ital. : La Police en action*

SI, PENDANT NOTRE RÈGNE, NOUS AVONS A RENFORCER LES MOYENS DE PROTECTION DE NOTRE POUVOIR (2), NOUS PROVOQUERONS un mécontentement simulé (3) DANS DIVERS GROUPEMENTS ; ce mécontentement sera exprimé par des orateurs habiles QUI SERONT SUIVIS PAR LES MOUTONS DU TROUPEAU HUMAIN. C'est ainsi que nous aurons le fil pour motiver des perquisitions (4), ET DES PRÉTEXTES POUR LA SOI-DISANT SURVEILLANCE DE LA POLICE DES GOÏM, ALORS QU'EN RÉALITÉ CELLE-CI ÉTANT A NOTRE SERVICE, NOUS NOUS DÉBARRASSERONS PAR SON INTERMÉDIAIRE DE NOS ADVERSAIRES, EN DONNANT POUR RAISON QU'ILS S'ÉTAIENT RENDUS A L'APPEL D'AGENTS PROVOCATEURS.

Surveillance à exercer sur les Conspirateurs*Pol. : Publicité des moyens de sûreté comme destruction de l'autorité**Ital. : Conspirateurs et gens de la basse police*

La plupart des conspirateurs ne le sont que par amour (5) DU MYSTÈRE et du bavardage ; nous n'y toucherons pas jusqu'au jour où ils se mettront à agir CONTRE NOUS ; jusque-là nous nous bornerons à introduire dans leurs milieux des éléments de (6) surveillance.

Il ne faut pas oublier que le prestige du pouvoir est

(1) Dix-huitième et dix-neuvième Séances dans Nilus : p. 117, éd. de Mgr JOUIN.

(2) Nilus : Quand viendra pour nous le moment de prendre des mesures de police spéciales en mettant en vigueur le système russe actuel de l'Okhrana (le poison le plus dangereux qui puisse attaquer le prestige de l'Etat)...

(3) Nilus : ...parmi le peuple.

(4) Nilus : ...et de soumettre les gens à certaines restrictions, employant pour cela les serviteurs que nous avons dans la police des Gentils.

(5) Nilus : ...de l'art.

(6) Nilus : ...délation.

amoindri quand il expose aux yeux du public les attentats tramés contre lui. La découverte de conspirations fréquentes peut porter à croire que le pouvoir était dans son tort ou qu'il est faible ; TOUT CELA PEUT SOULEVER DES MÉCONTENTS. Comme vous le savez, nous avons diminué le prestige des souverains Goïm par de fréquents attentats contre leur vie, organisés par nos agents, moutons aveugles (1) qu'il a été facile de pousser, par de grandes phrases libérales, à commettre ces crimes politiques. Nous avons, par la force, obligé les souverains goïm, et nous les avons amenés par des intrigues à avouer leur faiblesse en s'entourant ostensiblement de police (2) secrète pour se protéger.

Garde du Roi des Juifs (3)

AU CAS OU NOTRE SOUVERAIN NE SERAIT PAS ABSOLUMENT EN SÉCURITÉ, nous le ferions entourer d'hommes et de femmes qui viendraient en curieux prendre place aux premiers rangs, près de sa personne, maintenant l'ordre dans les autres rangs et ne semblant le faire que par respect pour l'ordre, donnant l'exemple de la discipline et l'exigeant autour d'eux. S'il survenait un pétitionnaire, ils l'aideraient à remettre sa pétition, tout en ayant l'air de ne pas vouloir déranger le public ; ils prendraient la pétition pour la re-

(1) *Nilus* : ...de notre bergerie.

(2) *Nilus* : ...spéciales, comme l'Okhrana, et nous ébranlerons ainsi le prestige de leur puissance.

(3) *Nilus* : Ce paragraphe débute ainsi dans *Nilus* :

« Notre Souverain sera protégé par des gardes absolument secrètes, car jamais nous ne permettrons qu'on puisse penser qu'il est incapable de détruire à lui tout seul une conspiration quelconque ourdie contre lui et qui l'oblige à se cacher. Si nous laissons prévaloir une telle idée, comme elle prévaut parmi les Gentils, nous signerions, par le fait même, l'arrêt de mort de notre Souverain, ou du moins celui de sa dynastie.

» A s'en tenir aux seules apparences, notre chef n'emploiera sa puissance que dans l'intérêt de ses sujets et jamais pour son propre bien ou celui de sa dynastie.

» En adoptant scrupuleusement cette mise en scène, ses sujets eux-mêmes honoreront et protégeront son pouvoir qu'ils vénéreront, sachant que le salut de l'Etat est attaché à l'existence d'un tel pouvoir dont dépendra l'ordre public.

» Garder le roi ouvertement serait admettre la faiblesse de son pouvoir.

» Notre chef sera toujours au milieu de son peuple ; on le verra entouré d'hommes et de femmes, etc... »

mettre en sa présence à destination. Ceci est indispensable pour que les sujets soient convaincus qu'il existe un contrôle du Souverain lui-même (1). Le prestige du pouvoir exige que chacun puisse dire : « Si le Roi le savait !... », ou bien : « Le Roi le saura » (2).

Bien entendu, nous avons prêché le contraire aux Goïm, et nous voyons bien maintenant (3) OU NOS CONSEILS LES ONT CONDUITS.

Arrestation au premier soupçon des criminels politiques

Pol. : Arrestation au premier soupçon

ital. : Les Suspects

Nous serons sans pitié pour les crimes politiques (4), car si nous admettons les circonstances atténuantes pour les crimes de droit commun, il n'y aura aucune excuse pour (5) ceux qui s'occupent de questions auxquelles, si ce n'est le gouvernement, nul ne peut rien comprendre. J'ENTENDS ICI NOTRE GOUVERNEMENT, parce que (6) les gouvernements goïm n'entendent rien aux motifs qui mettent tout en mouvement.

Le Droit de présenter des Pétitions ou des Propositions

Mais tout en n'admettant pas que des particuliers s'occupent de politique, nous encourageons, au contraire, les projets et les rapports sur les questions de la vie sociale (7) et son amélioration ; par ce moyen, nous serons au courant

(1) P. 81 (1901).

(2) *Nilus ajoute* : Le mystère qui entoure la personne du Souverain s'évanouit aussitôt qu'on voit une garde de police autour de lui. Devant une telle garde, un assassin n'a besoin que d'un peu d'audace pour se croire plus fort qu'elle ; il prend ainsi conscience de sa force et n'a plus qu'à guetter le moment favorable pour se lancer contre le roi.

(3) *Nilus* : ...les résultats qu'ils ont obtenus avec les gardes officielles.

(4) *Nilus* : Il serait regrettable que, dans la crainte de commettre une erreur judiciaire, on donne à de tels criminels l'occasion d'échapper. Nous ne leur témoignerons certes, aucune pitié. Il sera peut-être possible, dans certains cas exceptionnels, d'admettre des circonstances atténuantes...

(5) *Nilus* : ...le crime politique.

(6) *Nilus* : ...tous les souverains ne sont pas aptes à comprendre la vraie politique.

(7) *Nilus* : ...et nationale.

des lacunes du régime et des aspirations de nos sujets. Nous répondrons à tout ce qui sera soumis à notre examen soit par une acceptation, soit par une réfutation explicite qui démontrera au rapporteur son manque de clairvoyance (textuellement : sa vue courte).

Répression des Désordres et des Emeutes

Pol. : Intrigues

Ital. : Le Chien et l'Eléphant

Une fois le gouvernement bien organisé, sous notre régime, non du côté policier mais au point de vue social, toute sédition fera l'effet de l'aboïement d'un roquet contre un éléphant. LES MESURES POLICIÈRES ENVENIMENT LE MAL ET MULTIPLIENT LES SÉDITIONS, TANDIS QUE LES RÉPRESSIONS SOCIALES Y METTRONT FIN. Le roquet n'aboie contre l'éléphant que tant qu'il ne se rend pas compte de sa force et de son importance ; mais il suffit de l'en avertir une bonne fois pour qu'il se mette à remuer la queue en allant se cacher dans les buissons dès qu'il aperçoit l'éléphant.

Criminels politiques déshonorés

Pol. : Manière de juger les crimes politiques

Ital. : Contre le délit politique

Nous enlèverons toute auréole de bravoure aux crimes politiques. Pour cela, nous ferons asseoir ceux qui les auront commis sur le même banc d'accusation que les voleurs, les assassins et autres odieux et vils criminels ; alors l'opinion publique ne fera plus de différence entre le crime politique et le honteux attentat vulgaire ; elles les stigmatisera d'un égal mépris.

Nous nous sommes efforcés d'empêcher les Goïm d'employer ce système de (1) lutte contre les émeutes ; c'est pourquoi au moyen de la presse et de discours (2), nous avons tâché de répandre l'idée DE LA NÉCESSITÉ DE CHATIMENTS EXEMPLAIRES SPÉCIAUX POUR LES SÉDITIEUX, en même temps que nous faisons de la réclame au soi-disant martyr du salut public. Une telle réclame a multiplié le nom-

(1) *Nilus* : ...traiter les crimes politiques.

(2) *Nilus* : ...et des manuels classiques d'Histoire habilement conçus.

bre de ces libéraux-MARTYRS DU DROIT, DE CE QUI EST SOI-DISANT LA VÉRITÉ, et a entraîné des milliers de MOUTONS-GOÏM dans les rangs de nos esclaves obéissants.

VINGT-ET-UNIÈME SÉANCE (1)

(XXV^e Procès-verbal du manuscrit français)

Le Mystère des Temps — Plan Juif et Politique financière

Pol. et Ital. : Le Mystère de l'Avenir

Dans tout ce que je vous ai dit jusqu'ici, j'ai cherché de mon mieux à vous dépeindre exactement le mystère des événements passés et présents ; tous coulent de nos sommets pour former le torrent des événements futurs (2). Je vous ai également montré (3) LE MYSTÈRE DES LOIS, DES RELATIONS ET DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES. Je n'ai plus grand'chose à ajouter sur ce thème.

L'Or millénaire, base de la Prospérité future

Vous savez que nous détenons entre nos mains la plus grande puissance : l'Or. En quarante-huit heures, nous pouvons en retirer n'importe quelle quantité de nos caisses. Est-il besoin encore, après cela, de prouver que notre gouvernement est prédestiné par Dieu lui-même à gouverner le monde ? Est-il possible qu'avec de telles richesses nous ne parvenions pas à prouver (4) QUE LE MAL PASSAGER QUE NOUS AVONS ÉTÉ OBLIGÉS DE FAIRE A ABOUTI A UN RÉSULTAT BIENFAISANT ?

Tout finira par rentrer dans l'ordre, mais non sans une certaine violence ; nous pourrons aussitôt prouver que nous sommes les bienfaiteurs qui avons rendu au monde torturé

(1) Vingt-deuxième Séance dans Nilus ; p. 136, éd. de Mgr JOURN. — P. 82 (1901).

(2) Nilus : ...et nous en verrons le résultat dans un avenir prochain.

(3) Nilus : ...nos plans secrets mis à exécution dans nos rapports avec les Gentils, puis notre politique financière.

(4) Nilus : ...que tout l'or accumulé pendant tant de siècles ne nous soit une aide pour faire triompher notre vraie cause pour le bien, c'est-à-dire pour la restauration de l'ordre sous notre Gouvernement.

le vrai bien-être et la liberté (1) individuelle. Cette liberté sera protégée contre toute atteinte, à condition que les lois établies par nous soient observées ; ON JOUIRA DE LA TRANQUILLITÉ DANS LE TRAVAIL, de la paix, DE LA DIGNITÉ DES RAPPORTS MUTUELS. Nous rendrons évident que la liberté ne consiste pas dans la licence et dans le droit à la licence, non plus que la dignité de l'homme et sa force ne consistent dans le droit de chacun de proclamer des principes (2) dont il ne comprend pas le sens ; que la liberté ne confère nullement le droit de s'exciter et d'exciter les autres, en faisant du désordre par des discours exagérés dans des réunions tumultueuses, mais que la liberté consiste dans l'inviolabilité de la personne (3) honnêtement et strictement soumise à toutes les lois sociales, que la dignité humaine réside dans la conception de ses droits ET DE LEURS LIMITES, et que cette dignité exige le respect d'autrui, AFIN DE MÉRITER LE SIEN et nous interdit des rêveries fantaisistes sur un individualisme égoïste.

Force Juive au-dessus des Peuples et de Dieu

Pol. : Prestige de la Puissance et Vénération mystique pour elle

Ital. : Prestige

Notre Pouvoir sera glorieux parce qu'il sera puissant. Il gouvernera sans se mettre à la remorque d'entraîneurs et d'orateurs clamant des utopies qu'ils décorent du nom de principes. Notre Pouvoir sera l'arbitre de l'ordre dans lequel réside le secret du bonheur des peuples. Le prestige de cette puissance leur inspirera une adoration mystique ; ils s'inclineront devant elle ; la véritable force conserve toujours son droit (4). Personne n'osera s'en approcher avec l'intention de lui enlever le moindre atome de son autorité.

(1) *Nilus* : ...perdue.

(2) *Nilus* : ...destructeurs comme la liberté de religion, l'égalité ou autres idées analogues.

(3) *Nilus* : ...et de la propriété.

(4) *Nilus* : Une vraie puissance ne doit céder devant aucun droit, pas même devant celui de Dieu.

VINGT-DEUXIÈME SÉANCE (1)

(XXVI^e Procès-verbal du manuscrit français)**Limitation de la Production des Objets de luxe***Ital.* : Réduction du Luxe

Pour que les hommes s'habituent à l'obéissance, il faut les élever dans la simplicité QUI ENGENDRE LA MANSUÉTUDE. C'est pourquoi nos lois limiteront la production des objets de luxe qui énervent et excitent l'envie. Par là, nous améliorerons les mœurs corrompues par les rivalités que fait naître le luxe.

Rétablissement de l'Industrie domestique*Pol. et Ital.* : Industrie domestique... ..
Nilus 1920 : « Les Petits Métiers »

Nous rétablirons la petite industrie, ce qui ôtera de l'importance aux (2) GROS FABRICANTS TROP ENORGUEILLIS PAR D'ÉNORMES GAINS et qui agitent souvent l'esprit des masses contre nous (?).

Chômage*Ital.* : Grèves

Le principal avantage de cette mesure, c'est qu'un peuple qui possède la petite industrie ne connaît pas le chômage ; il s'attache à l'ordre et à un pouvoir ferme DONT LA TACHE EST DE PROTÉGER CHACUN DE SES SUJETS CONTRE LES DIFFICULTÉS QUE POURRAIENT LUI CRÉER AUTRUI.

Il est avéré qu'il n'y a pas de pire danger pour un gouvernement que le chômage. Nous sommes convaincus qu'il n'en sera plus question dès que le pouvoir passera ouvertement entre nos mains.

Interdiction de l'Ivrognerie*Ital.* : Antialcoolisme

L'ivrognerie sera également interdite par la loi et punie comme crime contre la dignité humaine que l'alcool avilit jusqu'à la bestialité.

(1) Vingt-troisième Séance dans Nilus ; p. 138, éd. de Mgr JOURN. — P. 83 (1901).

(2) Nilus : ...manufactures privées.

(3) Nilus : ...peut-être même sans s'en douter.

JE RÉPÈTE QUE les hommes ne se soumettent aveuglément qu'à un pouvoir ferme, ORGANISÉ et entièrement indépendant D'EUX ET DANS LEQUEL ILS SENTENT UNE CHAÎNE, mais aussi une défense et un appui contre les fléaux sociaux.

Peu leur importe que leur souverain ait une âme angélique. Ils savent que ses attributs se résument dans la manifestation de la Force et de (1) l'Autorité.

**Le Monde actuel périra dans l'Anarchie
Le Roi des Juifs le ressuscitera**

Pol. : Mort de l'Ancienne Société ; sa Résurrection
sous une nouvelle forme

Ital. : Mort et Résurrection de la Société

Le souverain qui remplacera tous les gouvernements aujourd'hui existants et agissant dans les sociétés démoralisées par nous (2), QUI ONT RENIÉ JUSQU'A LA NOTION DU POUVOIR DIVIN ET DU SEIN DESQUELLES SORT LE FEU DE L'ANARCHIE, notre souverain, dis-je, devra avant tout éteindre cette flamme dévorante ; c'est pourquoi il sera obligé d'exterminer de telles sociétés (3) POUR LES RESSUSCITER sous la forme d'une armée régulièrement constituée et dressée qui luttera EN CONNAISSANCE DE CAUSE CONTRE (4) SA PROPRE INFECTION, capable de contaminer tout le corps social.

• **Roi des Juifs, l'Elu de Dieu**

Pol. et Ital. : L'Elu de Dieu

Cet élu de Dieu, chargé de mission divine, écrasera les forces insensées, guidées par l'instinct et non par la raison, par la bestialité et non par l'humanité ; ces forces qui se manifestent par le pillage et la rapine, sous le masque des principes de la justice (5) et du droit.

Ces mêmes forces ont détruit partout l'ordre social ; mais leur rôle ne sera terminé que le jour où, GRACE A LEUR DESTRUCTION, on pourra instaurer le trône du Roi d'Israël.

(1) *Nilus* : ...la puissance.

(2) *Nilus* : ...en la jetant dans les flammes de l'Anarchie.

(3) *Nilus* : ...même s'il doit pour cela répandre son propre sang.

(4) *Nilus* : ...l'infection de l'Anarchie.

(5) *Nilus* : ...de la liberté.

A l'heure où ce but sera atteint, il nous faudra balayer la route et ne laisser sur le chemin de Notre Pouvoir aucun obstacle (textuellement : ni brin de poussière).

Alors nous dirons aux peuples : « Rendez grâces au Seigneur, et prosternez-vous devant Celui qui porte sur son front le sceau de la prédestination, vers laquelle Dieu Lui-même a guidé son étoile à travers les siècles » (1).

VINGT-TROISIÈME SÉANCE (2)

(XVII^e Procès-verbal du manuscrit français)

Comment affermir la Domination du Roi de la Maison de David

Pol. : Affermissement des soutiens de la Dynastie du Roi David

Ital. : La Dynastie de David

JE PASSERAI aujourd'hui à la question des moyens à employer pour fortifier les racines dynastiques du Roi David (3) JUSQUE DANS LES COUCHES LES PLUS PROFONDES DE LA TERRE. Notre procédé consistera dans les mêmes principes qui ont assuré à nos Sages la direction de toutes les affaires mondiales, c'est-à-dire la direction de l'éducation de (4) LA PENSÉE HUMAINE ET L'ORIENTATION DE TOUTE LA POLITIQUE MONDIALE.

Plusieurs membres de la famille de David (5) SERONT PRÉPARÉS POUR RÉGNER, ET POUR GOUVERNER LES PEUPLES. ON PRÉPARERA LES ROIS POUR LES PEUPLES et leurs successeurs seront choisis, non par droit d'hérédité DIRECTE, mais en raison de leurs capacités. Ils seront initiés aux mystères les plus secrets de la politique, c'est-à-dire à nos plans de gouvernement, en prenant toute précaution pour que nul autre qu'eux ne les puisse connaître. La tâche de gouverner ne peut être confiée à des non-initiés aux-

(1) *Nilus* : ...afin que nul autre que Lui ne puisse libérer l'humanité de tout péché.

(2) Vingt-quatrième Séance dans *Nilus* ; p. 141, éd. de Mgr JOURN.

(3) *Nilus* : ...pour qu'elle (la dynastie de David) puisse durer jusqu'à la fin des temps.

(4) *Nilus* : ...de toute la race humaine.

(5) *Nilus* : ...prépareront des Rois, et leurs successeurs...

aits mystères (1) ET A L'ART DE LES METTRE EN PRATIQUE SANS QUE PERSONNE N'EN PÉNÈTRE LE BUT. C'est donc à ces seuls initiés que sera enseignée l'application pratique desdits plans, par la comparaison avec l'expérience acquise au cours des siècles, par l'observation des mouvements politico-économiques des sciences sociales ET PAR LES CONCLUSIONS TIRÉES DE CETTE OBSERVATION ; seuls, ils connaîtront le véritable esprit des lois établies par la Nature elle-même POUR RÉGLEMENTER LES RAPPORTS MUTUELS DES HOMMES (2).

Le Roi des Juifs et ses trois Conseillers

Pol. et Ital. : Le Roi-Destin

LES PLANS D'ACTION DU MOMENT ACTUEL, ET A PLUS FORTE RAISON CEUX DE L'AVENIR, SERONT INCONNUS MÊME DES HOMMES QU'ON APPELLE LES PROCHES CONSEILLERS DE NOTRE ROI qui, seul, avec ses MAÎTRES, ses Initiateurs (3) SAURA CE QUI EST PRÉPARÉ POUR UN AVENIR PROCHAIN.

Le Roi des Juifs, incarnation du Destin

Tous verront le Souverain MAÎTRE DE LUI-MÊME PAR SON INÉBRANLABLE VOLONTÉ ; il sera comme la personnification

(1) *Nilus* : ...de l'art politique.

(2) Un paragraphe ajouté dans *Nilus* :

Suppression de l'hérédité naturelle

Les successeurs directs du Souverain sont écartés si, pendant leur éducation, on s'aperçoit qu'ils sont frivoles ou trop sensibles, ou s'ils montrent quelque autre tendance susceptible de nuire à leur puissance ou de les rendre incapables de gouverner et d'être même un danger pour le prestige de la couronne.

Nos Sages ne confieront les rênes du Gouvernement qu'à des hommes capables de régner avec fermeté, au risque peut-être d'être cruels.

En cas de maladie ou de perte d'énergie, notre Souverain sera obligé de passer les rênes du Gouvernement à tel membre de sa famille qui se serait montré plus capable que lui.

Les plans du Roi pour le présent et, plus encore, pour l'avenir, ne seront même pas connus de ceux que l'on appellera ses conseillers les plus intimes.

(3) *Nilus* : ...connaîtront l'avenir.

du Destin (1) AUX VOIES INCONNUES. Nul ne sachant quel but visent les ordres du Roi n'osera faire obstacle (2) A CE QUI EST PRÉPARÉ D'AVANCE DANS LE SECRET (3).

JE RÉPÈTE QU'IL EST ÉVIDEMMENT INDISPENSABLE que l'intelligence du Souverain soit à la hauteur de la majesté du plan gouvernemental ; c'est pour cela qu'il ne montera sur le trône qu'après avoir été soumis par nos Sages à une épreuve intellectuelle.

Pour que le peuple puisse connaître et aimer son Roi, il est nécessaire que celui-ci parle à la foule sur les places publiques, car il n'y a que ce moyen de consolider l'union entre ces deux puissances du monde (4) que NOUS AVIONS séparées l'une de l'autre par la terreur (5) parce qu'il nous a fallu nous dresser entre elles, afin (6) D'INFLUENCER L'ORIENTATION DE CHACUNE D'ELLES ISOLÉMENT (7).

(1) *Nilus* : ...et toutes ses voies humaines qui gouvernera avec une fermeté inébranlable exerçant son contrôle sur lui-même et sur l'humanité.

(2) *Nilus* : ...à sa course mystérieuse.

(3) P. 85 (1901).

(4) *Nilus* : ...celle du peuple et celle du Souverain s'harmoniseront au contact, au lieu que...

(5) *Nilus* : ...mutuelle.

(6) *Nilus* : ...qu'une fois séparées, elles tombassent dans nos mains.

(7) La séance se termine dans *Nilus* par le paragraphe suivant, au bas duquel on lit la signature qui n'existe pas non plus dans l'édition de 1901.

Valeur morale du Roi des Juifs

Le Roi d'Israël ne devra pas être dominé par ses passions, particulièrement par la sensualité. Il ne laissera pas dominer les instincts animaux qui affaibliraient ses facultés mentales. La sensualité, plus que toute autre passion, détruit, fatalement, toutes les facultés de l'intelligence et de la prévoyance ; elle dirige les pensées des hommes vers le plus mauvais côté de la nature humaine.

La Colonne de l'Univers, en la personne du Gouverneur du Monde, issu de la Sainte Race de David, doit renoncer à toutes passions pour le bien de son Peuple.

Notre Souverain doit être irréprochable.

(Signé par les Représentants de Sion du 33^e degré.)

VINGT-QUATRIÈME SÉANCE (1)

(XXIII^e Procès-verbal du manuscrit français)**Principe de la Science financière et des Impôts***Pol. et Ital. : Programme financier*

Je vais traiter aujourd'hui du programme financier, que j'ai gardé pour la fin de mon rapport, parce qu'il en est le point le plus difficile, point capital, concluant et décisif de nos plans. Abordant cette question, je vous rappellerai ce que je vous ai déjà dit, à savoir : QUE (2) LE RÉSULTAT FINAL DE NOTRE ACTIVITÉ SE RÉSOUDRA PAR LA QUESTION DES CHIFFRES.

Quand nous arriverons au pouvoir, notre gouvernement autocratique évitera, pour sa propre sauvegarde, de surcharger le peuple de nouveaux impôts ; il n'oubliera pas un instant qu'il doit jouer le rôle de père-protecteur, DE PATRIARCHE D'ISRAËL.

Mais comme l'organisation gouvernementale est très coûteuse, il faudra bien trouver les fonds nécessaires à son existence, c'est pourquoi il faudra étudier avec soin la question d'équilibre en cette matière.

Dans notre gouvernement, le Souverain (3) étant légalement propriétaire de tous les biens de son Etat (chose aisée à réaliser en pratique), tout prélèvement de capitaux pourra servir à régulariser la circulation de l'argent dans le pays (4).

(1) Vingtième Séance dans Nilus ; p. 122, éd. de Mgr Joux.

(2) Nilus : ...toute notre politique repose sur des chiffres.

(3) Nilus : ...grâce à une fiction légale.

(4) Nilus a tout un long passage qui manque dans 1901 :

« Dès lors, le meilleur moyen de faire face aux dépenses du Gouvernement sera l'établissement d'un impôt progressif sur la propriété. Ainsi les impôts seront couverts sans opprimer ni ruiner le peuple, et la charge qui incombera à chacun sera proportionnée à ce qu'il possédera.

» Il faudra que les riches comprennent qu'il est de leur devoir de céder au Gouvernement une part du surplus de leurs richesses, puisque le Gouvernement leur garantit la possession paisible du reste de leurs biens et leur donne le droit de s'enrichir par des moyens honnêtes. Je dis « honnêtes » parce que le contrôle de la propriété rendra le vol impossible au point de vue légal.

» Comme cette réforme sociale est la principale garantie de la paix et qu'elle ne souffre aucun délai, nous devons la mettre au premier plan de notre programme.

» Chaque fois que les impôts ont pesé sur les pauvres, la révolution

Pour que les contribuables intellectuels (1) ne se plaignent pas trop des nouveaux impôts qui les frappent, on leur présentera les comptes détaillés de leur attribution, sauf pour les fonds secrets qui seront employés en bloc pour les besoins de la couronne et de l'administration. Le Souverain n'aura pas de propriété personnelle, étant donné que tous les biens de l'Etat lui appartiennent ; autrement ces deux conceptions se contrediraient : le fait d'avoir une fortune personnelle détruirait son droit de tout posséder (2).

Le Trésor public

Pol. : Caisse des Fonds de l'Etat

La banque d'Etat devra garder un fonds de réserve d'un chiffre déterminé et, au cas où le produit des impôts excéderait cette somme fixe, le surplus devra obligatoirement être rendu à la circulation et sera employé pour les tra-

s'en est suivie, au grand préjudice du Gouvernement qui, en essayant de tirer de l'argent des pauvres, risque fort de n'en pas obtenir des riches.

» L'impôt sur le capital diminuera l'accroissement de la fortune privée à laquelle, jusqu'ici, nous avons, à dessein, permis d'augmenter, pour qu'elle soit un contrepois au Gouvernement des Gentils et à leurs finances.

» Un impôt progressif, réparti suivant la fortune de chacun, produira un revenu beaucoup plus important que ne le fait le système actuel de répartition égale pour tous. Ce système nous est, en ce moment (1901) des plus favorables ; il engendre le mécontentement parmi les Gentils (Remarquer que cette conférence eut lieu en 1901. Note du texte.)

» La puissance de notre Souverain reposera principalement sur ce fait qu'il sera la garante de l'équilibre du pouvoir et de la paix perpétuelle du monde. Pour obtenir une telle paix, il est naturel que les capitalistes cèdent une partie de leur revenus pour sauvegarder le Gouvernement dans son action.

» Les dépenses du Gouvernement doivent être fournies par ceux qui peuvent le mieux les supporter et dont on peut tirer de l'argent.

» Cette mesure éteindra la haine des pauvres pour les riches en qui ils reconnaîtront les auxiliaires financiers indispensables de l'Etat et les soutiens de la paix et du bien public ; car les classes pauvres comprendront que les riches fournissent les moyens de leur procurer les avantages sociaux. »

(1) *Nilus* : ...qui seules payeront l'impôt.

(2) *Nilus ajoute* : « Les parents du Souverain — sauf son héritier qui sera entretenu par l'Etat — devront servir l'Etat, soit comme fonctionnaires, soit dans un emploi quelconque, afin de conserver le droit de

vaux publics (1). Le fait que l'initiative de ces travaux revient au gouvernement attachera solidement la classe ouvrière aux intérêts de l'État et à la personne du Souverain QUI LES INCARNE. Une partie de ces sommes devra être affectée aux prix à donner aux inventeurs et aux producteurs, parce que, sauf la somme déterminée (LARGEMENT CALCULÉE), il ne faudra laisser dormir dans les caisses de l'État aucun fonds même minime : l'argent est fait pour circuler, et toute stagnation est nuisible au bon fonctionnement du mécanisme gouvernemental, auquel il sert de lubrifiant ; si l'huile fait défaut, la marche régulière de la machine peut en souffrir.

Pour avoir substitué des obligations à une partie de la monnaie en circulation, on a déjà produit cet arrêt dont les conséquences ne laissent pas d'être sensibles dès à présent.

La Cour des Comptes

Pol. : Comptabilité

Nous instituerons une Cour des Comptes dans laquelle le Souverain pourra trouver à tout instant le compte rendu complet des revenus (2) de l'État, sauf celui du mois courant et du mois précédent qui n'auront pas encore été présentés. La seule personne qui n'aurait aucun intérêt à voler le trésor public, c'est celle qui en est le propriétaire, c'est-

posséder ; le privilège d'être de sang royal ne leur vaudrait pas celui de vivre aux frais de l'État. »

Impôt progressif du Timbre

Il y aura un droit de timbre progressif sur toutes les ventes, les achats et les successions. Toute transaction qui ne porterait pas le timbre requis sera considérée comme illégale, et le premier propriétaire aura à payer à l'État un pourcentage sur ledit droit à compter du jour de la vente.

Toutes les reconnaissances de transactions devront être remises, chaque semaine, au contrôleur local des contributions, avec les noms et prénoms du nouveau et de l'ancien propriétaires, ainsi que leurs adresses permanentes.

Il sera nécessaire d'employer la même méthode pour toute transaction dépassant un certain chiffre, c'est-à-dire dépassant le chiffre moyen des dépenses quotidiennes. La vente des objets de première nécessité ne sera timbrée qu'avec un timbre ordinaire de valeur fixe.

Comptez seulement combien de fois le montant de cette taxe dépassera le revenu des Gouvernements des Gentils.

(1) P. 86 (1901).

(2) Nilus : ...et des dépenses.

à-dire le Souverain ; c'est pourquoi il n'y a que son contrôle qui pourra empêcher les pertes et le gaspillage.

Suppression des frais de Représentation

Nous supprimerons les réceptions protocolaires ET AUTRES EXIGENCES DE L'ÉTIQUETTE qui occupent inutilement le temps précieux du Souverain, afin de lui laisser des loisirs pour (1) des affaires plus sérieuses. IL EST BIEN ENTENDU QUE NOTRE SOUVERAIN NE POURRA ÊTRE DISTRAIT UNE SEULE MINUTE DE SON ADMINISTRATION ET DE SES OBLIGATIONS. CE TRAVAIL LUI SERAIT IMPOSSIBLE AVEC LES SOUCIS DE L'ÉTIQUETTE ET DES RÉCEPTIONS QUI TRANSFORMENT LES SOUVERAINS EN VÉRITABLES MANNEQUINS. Notre Souverain (2) ne gaspillera pas sa force au profit des courtisans qui ne pensent qu'à leurs propres intérêts et non aux intérêts généraux de l'Etat.

L'Arrêt dans la vie économique

Pol. : L'Arrêt des Capitaux

Ital. : Crise économique

Il nous a suffi de retirer l'argent de la circulation pour provoquer des crises économiques chez les Goïm. D'énormes capitaux ont été accumulés grâce au procédé qui consiste à les soustraire aux Etats, qui ont dû alors contracter des emprunts chez nous. Le paiement des intérêts de ces emprunts a obéré les finances publiques, ET LES ÉTATS ONT ÉTÉ RÉDUITS EN ESCLAVAGE PAR NOS CAPITAUX. La concentration de l'industrie dans les mains des capitalistes, QUI ONT TUÉ LA PETITE INDUSTRIE, a sucé toutes les forces du peuple d'abord, puis celles des Etats.

La Circulation de l'Argent

Pol. et Ital. : Emission de la Monnaie

L'émission actuelle de l'argent monnayé ne correspond pas au chiffre de la consommation par tête et ne peut, par conséquent, satisfaire les besoins des travailleurs. Avec nous, cette émission sera en rapport avec (2) l'accroisse-

(1) *Nilus* : ...pour s'occuper des affaires de l'Etat.

(2) *Nilus* : ...ne sera pas entouré de courtisans qui font la cour au monarque par amour du faste.

(3) P. 30 (1901).

ment de la population (1) et, dès sa naissance, l'enfant sera considéré comme une unité de plus à satisfaire, au même titre que les grandes personnes ; mais, PAR CONTRE, CHAQUE DÉCÈS ENTRAÎNERA UNE RÉDUCTION DU TOTAL ÉGALE A LA CONSOMMATION PERSONNELLE ACCORDÉE AU DÉFUNT, D'APRÈS LE COURS DU TEMPS ET SES BESOINS INDIVIDUELS. Une telle revision de la frappe de la monnaie est une question capitale pour l'humanité tout entière.

La Valutation

Ital. : Le Change

Vous savez que l'étalon d'or a été funeste aux Etats qui l'ont adopté, NOTAMMENT PARCE (2) QU'IL A RÉDUIT LE TOTAL DE LA MONNAIE EN CIRCULATION ET PARCE QUE LA FRAPPE DE LA MONNAIE D'OR NOUS A DONNÉ LA POSSIBILITÉ D'ACCAPARER TOUT L'OR ET DE DIMINUER D'AVANTAGE ENCORE LA CIRCULATION MONÉTAIRE.

La future monnaie

Pol. : La monnaie basée sur la valeur de la force ouvrière

NOUS AURONS UN SYSTÈME TOUT DIFFÉRENT (3) : NOUS INTRODUIRONS UNE MONNAIE BASÉE SUR LA VALEUR DU TRAVAIL (4), peu importe qu'elle soit en papier ou en bois (5), CAR LA

(1) C'est-à-dire des Juifs, car les Goïms n'auront pas le droit de vendre et d'acheter, comme il est expliqué avec une effronterie éhontée au n° 26, 7^e Protocole du manuscrit. — G. B.

(2) *Nilus* : ...qu'il ne peut satisfaire tous les besoins des populations, d'autant plus que nous avons fait tous nos efforts pour obtenir son accaparement et le faire retirer de la circulation.

(3) *Nilus* : Notre Gouvernement mettra en circulation la quantité de monnaie en proportion avec la force ouvrière du pays, peu importe...

(4) Afin de pouvoir estimer la valeur des objets par le travail humain qu'a nécessité la confection de ces objets, il faut considérer ce travail comme équivalent à celui des machines ou des animaux, sans tenir compte de la contribution apportée par l'intelligence pour obtenir la production, c'est en un mot assimiler les travailleurs aux animaux, à un troupeau de bêtes de somme. Cette façon de voir est clairement exposée au n° 26, p. 92, où la comparaison des Goïm aux bêtes de somme est nettement exprimée. Cette même identification de l'ouvrier à une bête de somme privée de tous droits est à la base de toute la théorie sur l'évaluation du travail de Karl Marx, ce « grand Juif » que les ouvriers regardent comme « le champion des droits des travailleurs ». — G. B.

(5) Ici *Nilus* répète : « Nous émettons une quantité de monnaie suffisante pour que chacun de nos sujets puisse en avoir suffisamment,

MONNAIE, EN TANT QUE JETON D'ÉCHANGE, NE DOIT PAS AVOIR UNE VALEUR INTRINSÈQUE, MAIS SIMPLEMENT SERVIR A INDICER LES PRIX DES OBJETS DEVANT ÊTRE EMPLOYÉS POUR LES BESOINS NORMAUX DES HOMMES ET NON POUR LEURS FANTASIES.

LA MONNAIE AYANT UNE VALEUR INTRINSÈQUE, LES HOMMES S'EXTÉNUENT A DES TRAVAUX PEU PRODUCTIFS POUR ACQUÉRIR CETTE VALEUR QU'UN PETIT GROUPE DE CAPITALISTES ONT ACCAPARÉE POUR DOMINER ET S'ASSERVIR LE RESTE DES HOMMES.

L'Administration financière chez les Goïm (1)

Pol. : Budget

MAIS QUAND NOUS SERONS OUVERTEMENT EN POSSESSION DU POUVOIR, nous déguiserons la réforme des bases financières des Goïm que nous projetons sous un aspect qui n'éveillera les soupçons de personne. Nous démontrerons la nécessité de ces réformes en divulguant l'état chaotique des finances chez les Goïm. Nous indiquerons que leur désordre financier (2) LES A MENÉS A N'AVOIR MÊME PLUS DE BUDGET FIXE. Ils établissent un budget ordinaire qui croît d'année en année (3) pour les raisons suivantes : ce budget, voyez-vous, suffit à peine pour un semestre ; on vote un budget supplémentaire qui se trouve absorbé au bout de trois mois et on boucle le tout par un budget complémentaire ou de liquidation. Comme le budget d'une année est évalué d'après celui de l'année précédente, l'augmentation atteint 30 % (*sic*) (4) par an, et le budget annuel est donc triplé

ajoutant à chaque naissance et diminuant à chaque décès la somme correspondante. »

Puis il ajoute : « Les comptes du Gouvernement seront tenus par des gouvernements locaux séparés et par des bureaux provinciaux. »

(1) Ce paragraphe débute ainsi dans *Nilus* :

« Pour qu'il ne puisse y avoir de retards dans le paiement des dépenses de l'Etat, le Souverain lui-même donnera des ordres fixant les dates des paiements. Ainsi disparaîtra le favoritisme qui existe, dans certains ministères des finances, à l'égard d'autres ministères.

» Les comptes des revenus et des dépenses seront tenus ensemble pour qu'ils puissent toujours être comparés. »

(2) *Nilus* : ...provient de ce qu'au début de l'année financière, on commence par faire une évaluation approximative du budget qui augmente d'année...

(3) P. 88 (1901).

(4) *Nilus* : 50 %.

tous les dix ans. C'est par de tels procédés admis par l'insouciance des gouvernements goïm que leurs caisses furent vidées. La période des emprunts qui vint ensuite mangea les restes, et la banqueroute s'ensuivit pour tous ces Etats.

Vous comprenez bien qu'un tel système de gestion financière, inspiré par nous aux Goïm ne saurait nous convenir.

Les Emprunts d'Etat actuels

Pol. : Les Emprunts d'Etat

Ital. : La Dette publique

Tout emprunt prouve bien la faiblesse du gouvernement et l'incapacité des Souverains de comprendre leurs droits (1). ILS NE SAVENT RÉPONDRE AUX BESOINS FINANCIERS QU'EN TENDANT LA MAIN, POUR DEMANDER L'AUMONE A NOS BANQUIERS. Les emprunts étrangers sont des sangsues qui ne se détacheront de l'organisme de l'Etat que lorsque l'Etat lui-même s'en débarrassera. Cependant les Etats ne les secouent pas, au contraire (2), ILS LES ATTIRENT TOUJOURS EN AUGMENTANT LA CONTRIBUTION PAYÉE A NOS BANQUIERS ; c'est pour cela qu'ils périront inmanquablement de la saignée qu'ils s'imposent.

Examinons donc ce que c'est qu'un emprunt, et, particulièrement, un emprunt étranger.

C'est une émission de (3) lettres de change du gouvernement, l'obligation de payer des intérêts déterminés pour le capital qui lui est confié. Si l'emprunt est à 5 %, au bout de vingt ans, l'Etat aura déboursé en pure perte des intérêts égaux à l'emprunt lui-même ; en quarante ans, la somme déboursée sera double ; au bout de soixante ans, elle sera triple, la dette restant ce qu'elle était au début. D'après ce calcul, il est évident qu'avec le système de l'impôt universel, le gouvernement soutire aux malheureux contribuables jusqu'à leurs derniers sous pour payer des intérêts aux capitalistes étrangers, auxquels il a emprunté de l'argent, au lieu de prélever dans le pays ces sommes

(1) *Nilus* : Tout emprunt, comme l'épée de Damoclès, est suspendu sur la tête des gouvernants qui, au lieu de lever directement l'argent dont ils ont besoin en établissant des impôts spéciaux, s'en vont, chapeau bas, chez nos banquiers.

(2) *Nilus* : ...ils en accroissent le nombre.

(3) *Nilus* : ...valeurs d'Etat.

dont il avait besoin (1), sans payer des intérêts QUI SONT COMME UN TRIBUT A PERPÉTUITÉ.

Tant que les emprunts étaient nationaux, les Goïm ne faisaient que déplacer l'argent de la poche de leurs sujets pauvres dans celle des riches. Mais à partir du moment où nous eûmes acheté les hommes nécessaires pour qu'on ait recours aux emprunts étrangers, toutes les richesses des Etats affluèrent dans nos caisses, et tous les Goïm nous payèrent tribut SANS S'EN DOUTER (2).

Il est vrai que la légèreté des Souverains goïm, en ce qui concerne les affaires d'Etat, la vénalité de leurs ministres ou leur ignorance des questions financières nous ont asservi les peuples en leur faisant contracter envers nous des dettes dont ils ne pourront jamais s'acquitter, CE QUI A PLACÉ TOUTES LES QUESTIONS FINANCIÈRES SOUS NOTRE DIRECTION CENSÉE SCIENTIFIQUE, mais il faut savoir combien d'efforts, DE TEMPS ET D'ARGENT cela nous a coûté !

Les futurs Emprunts d'Etat

Pol. : Emprunt à 1 %

LORSQUE NOTRE HEURE SERA VENUE, nous ne tolérerons pas d'entrave à la circulation monétaire ; il n'y aura par conséquent (3) pas d'obligations d'Etat à intérêts dont le paiement absorbe toutes les ressources de l'Etat au profit des sangsues parasites. Seules les sociétés industrielles pouvant payer des intérêts sur leurs bénéfices auront le droit d'émettre des obligations, tandis que l'Etat qui n'emprunte de l'argent que pour ses dépenses et non pour faire des opérations, n'a pas de bénéfices à toucher.

Valeurs industrielles

Les valeurs industrielles seront achetées par notre gouvernement lui-même qui, de débiteur, deviendra créancier et recevra des intérêts pour son argent au lieu d'en payer. CETTE MESURE EMPÊCHERA TOUT ARRÊT DE CIRCULATION MONÉ-

(1) *Nilus* : ...en levant un impôt.

(2) P. 89 (1901).

(3) *Nilus* : ...de ces emprunts d'Etat, sauf un seul consistant en Bons du Trésor à 1 % ; ce faible pourcentage n'exposant pas l'Etat à être saigné par les sangsues.

TAIRE et stimulera l'indolence et la paresse, qui nous étaient utiles sous le régime des Goïm, mais qui ne doivent plus exister dans notre gouvernement (1).

Incapacité des Gentils dans le domaine de la Finance et de l'Impôt. — Les Maîtres et les Favoris chez les Gentils doivent recevoir les conseils des Agents Judéo-Maçonniques.

Avec quelle évidence ressortent LA VÉNALITÉ, LA BASSESSE et la stupidité du cerveau purement bestial des Goïm, quand on songe qu'ils n'ont même pas pensé QUE LE MONDE LES CONDAMNERA UN JOUR D'AVOIR CONTRACTÉ CHEZ NOUS DES EMPRUNTS AVEC LA CHARGE DE PAYER LES INTÉRÊTS ET LES COURTAGES, sans paraître se douter que pour nous rembourser cet argent avec les intérêts en plus, il faudra bien qu'ils le tirent de LEUR poche. N'eût-il pas été plus simple de prélever cet argent sur leurs contribuables, au lieu de devenir nos tributaires pour des sommes qui s'augmentent chaque année du chiffre des intérêts à payer. Et cependant nous avons su leur présenter la question des emprunts sous un tel jour qu'ils les ont crus tout à leur avantage ; voilà bien ce qui prouve une fois de plus la supériorité géniale de notre esprit (2).

Nos méthodes financières, présentées au moment opportun (3) sous le grand jour des expériences séculaires dont les Etats goïm nous ont fourni la matière, se distingueront par leur netteté et leur précision et démontreront les avantages de notre nouveau système. Ce système supprimera tous les abus qui nous ont servi à perdre les Goïm, mais qui ne seront pas tolérés dans notre gouvernement. Nous l'établirons (4) de telle façon que ni le Souverain, ni le plus petit fonctionnaire ne pourront détourner (5) la moindre somme de sa destination ou lui donner une orientation différente de celle qui aura été indiquée par notre plan.

Il est impossible de gouverner (6) sans un plan bien

(1) Charmant hommage aux ministres qui obéissent à la sagesse judaïque !

G. B.

(2) Nilus : ...et le fait que nous sommes le Peuple choisi de Dieu.

(3) Nilus : ...et qui ont été élaborées au cours des siècles, tandis que les Gentils gouvernaient...

(4) Nilus : Notre budget sera compris de telle façon...

(5) P. 90 (1901).

(6) Nilus : ...avec succès.

déterminé : les héros, les preux eux-mêmes qui s'aventureraient dans des voies inconnues, sans réserves suffisantes, périssaient en route.

Les Souverains des Goïm que nous cherchions jadis à faire distraire de leurs emplois publics et des intérêts de l'Etat au moyen de réceptions protocolaires et de divertissements, n'étaient que les paravents (1) de notre Gouvernement. Et, en effet, les rapports et les comptes rendus de leur entourage de favoris étaient rédigés par nos agents et parvenaient chaque fois à satisfaire les esprits bornés, leur promettant pour plus tard des économies ET DES AMÉLIORATIONS. Ils auraient pu demander quelles économies ? Sera-ce sur les impôts ? Mais ils ne faisaient aucune question semblable à la lecture de ces (2) rapports OU DE CES PROJETS. Vous voyez jusqu'où a pu les conduire une pareille insouciance, à quelle désorganisation financière ils ont abouti, malgré (?) l'étonnante activité de leurs peuples.

VINGT-CINQUIÈME SÉANCE (4)

(XXIV^e Procès-verbal du manuscrit français)

Emprunts nationaux

Pol. : Emprunts intérieurs

Pour compléter mon exposé de la séance précédente, j'ajouterai encore quelques explications concernant les emprunts nationaux. Je ne dirai plus rien des emprunts extérieurs, parce (5) qu'il n'y en aura pas dans notre Etat. Le temps ne sera plus où les emprunts faits par les gouvernements des Goïm alimentaient nos caisses avec leur argent national.

Nous avons profité de l'indolence des souverains et de la corruption des administrateurs pour encaisser des sommes doubles, triples (— et plus considérables encore —) de celles que nous avons avancées aux Goïm et dont, en réalité, ils

(1) Nilus : ...pour dissimuler nos intrigues.

(2) Nilus : Nos.

(3) Nilus : ...les durs efforts de leurs sujets.

(4) Vingt-et-unième séance dans Nilus ; p. 133, éd. de Mgr JOURN.

(5) Nilus : ...que notre Gouvernement universel n'aura pas de voisins à qui emprunter de l'argent.,

n'avaient même pas besoin. Qui donc en pourrait faire autant à notre égard ?

Je vais exposer en détails la question des emprunts intérieurs : En annonçant l'émission d'un emprunt, le gouvernement ouvre une souscription POUR L'ACHAT DE TITRES A INTÉRÊTS QUI NE SONT PAS AUTRE CHOSE QUE SES LETTRES DE CHANGE. Pour les rendre accessibles à tous (1) ON LEUR FIXE UN PRIX ALLANT DE CENT A MILLE. De plus, les premiers souscripteurs (2) BÉNÉFICIENT D'UNE REMISE SUR LE PRIX INSCRIT. Dès le lendemain, on augmente ARTIFICIELLEMENT le prix des valeurs émises, sous prétexte que tout le monde se les arrache. Encore quelques jours, et l'on annonce que les caisses du Trésor débordent et que l'on ne sait que faire de l'excédent des souscriptions (Pourquoi en a-t-on tant accepté ?) Donc, le montant des souscriptions dépasse de beaucoup le chiffre de l'emprunt. L'effet visé est atteint par là même ; c'est comme si l'on disait : « Voyez de quelle confiance jouissent les lettres de change du gouvernement ! »

Dettes d'Etat et Impôts

Pol. : Passif et Impôts

Mais quand la farce est jouée, on reste en présence d'un lourd passif.

Pour (3) en payer les intérêts, on est obligé de recourir à de nouveaux emprunts qui augmentent la dette principale au lieu de l'amortir. Quand le crédit est épuisé, on se trouve dans la nécessité de lever de nouveaux impôts, non pour liquider l'emprunt, mais pour en payer les intérêts. Ces impôts ne sont donc qu'un passif qui couvre un autre passif...

Conversions et abaissement de l'Intérêt des Emprunts

Pol. : Conversions

Arrive ensuite le moment des conversions : elles ne font que diminuer le taux de l'intérêt, sans éteindre les dettes elles-mêmes. De plus, les conversions ne peuvent se faire

(1) *Nilus* : ...elles sont à très bas prix.

(2) *Nilus* : ...peuvent acheter au-dessous du pair.

(3) P. 91 (1901).

sans le consentement des prêteurs; en les annonçant, on offre de restituer leurs fonds à ceux d'entre eux qui n'accepteraient pas la conversion proposée. S'ils exigeaient tous le remboursement, le gouvernement se trouverait pris dans son propre piège, PIÈGE QU'IL AVAIT TENDU POUR ATTRAPER LES AUTRES, et il se trouverait dans la situation d'un débiteur insolvable. Heureusement, les Goïm, ignorants en matière de finances, ont toujours préféré (1) les pertes du change et la baisse du taux (2) A L'ENNUI DE SE METTRE A LA RECHERCHE de nouveaux placements ; ils ont ainsi fourni à leurs gouvernements la possibilité de combler maintes fois des déficits s'élevant à plusieurs millions. Mais aujourd'hui, avec les emprunts étrangers, on ne peut jouer semblables tours, car les Goïm savent que s'ils annonçaient une conversion, nous exigerions le remboursement intégral de nos capitaux.

Insolvabilité de l'Etat

Pol. : Banqueroute

La banqueroute QUI S'ENSUIVRAIT serait la meilleure preuve démontrant aux peuples qu'il n'existe aucun lien d'intérêts communs entre eux et leurs Souverains.

J'attire tout particulièrement votre attention sur (3) ce qui suit :

Consolidation des Emprunts nationaux. — Rentes perpétuelles

A l'heure actuelle, tous les emprunts nationaux sont consolidés par ce qu'on appelle la dette flottante, c'est-à-dire une dette dont le remboursement est à plus ou moins brève échéance. Cette dette se compose des sommes versées à la Caisse d'épargne ou autres Caisses de réserves. Comme ces fonds restent longtemps à la disposition du gouvernement, ils s'évaporent en paiements d'intérêts des emprunts étrangers et sont remplacés par une somme équivalente en titres de rente sur l'Etat. C'est cette rente qui comble tous les déficits dans les Caisses publiques des Goïm.

(1) *Nilus* : ...une diminution de leurs valeurs.

(2) *Nilus* : ...plutôt que de risquer de nouveaux placements.

(3) *Nilus* : ...ce point et sur le suivant.

Suppression des Bourses de Valeurs

Après notre avènement sur le trône universel, tous ces expédients financiers disparaîtront totalement, PARCE QU'ILS SERONT CONTRAIRES A NOS INTÉRÊTS. Nous supprimerons également les Bourses de valeurs, car nous n'admettrons pas qu'on puisse ébranler le prestige de notre pouvoir par la variation des prix de nos valeurs ; ils seront fixés par nos lois, sans fluctuation possible. La hausse entraîne la baisse : nous avons commencé par faire la hausse pour les valeurs des Goïm (1) ET NOUS N'AVONS PAS TARDÉ DE PASSER A LA BAISSÉ.

Taxation du prix des Valeurs commerciales

Pol. : Taxation du Prix des Valeurs industrielles

Nous remplacerons les Bourses par d'immenses (2) INSTITUTIONS DE CRÉDIT (3) OFFICIEL, dont le rôle sera de taxer les valeurs industrielles, CONFORMÉMENT AUX INDICATIONS GOUVERNEMENTALES. Ces institutions seront à même de lancer en une seule journée pour 500 millions de valeurs industrielles sur le marché ou d'en acheter pour autant. Ainsi, toutes les entreprises industrielles dépendront de notre gouvernement. Vous pouvez imaginer quelle puissance nous acquerrons par ce moyen.

VINGT-SIXIÈME SÉANCE (4)

(VII^e Procès-verbal du manuscrit français)

Absorption des Fortunes par le Monopole juif

*Pol. : Les Monopoles, les Fortunes des Goïm
sont sous notre dépendance*

Ital. : Monopole juif des Fortunes

Nous organiserons bientôt d'importants monopoles, réservoirs d'immenses richesses, dont dépendront à ce point les plus grosses fortunes des Goïm qu'elles sombreront en même temps que le crédit de l'Etat. au lendemain du cata-

(1) Nilus : ...et c'est par les hausses que nous sommes arrivés à discréditer les fonds publics des Gentils.

(2) Nilus : ...administrations d'Etat.

(3) P. 92 (1901).

(4) Sixième Séance dans Nilus ; p. 60, éd. de Mgr JOURN.

clysme politique. Vous tous, Messieurs, ici présents, qui êtes économistes, veuillez peser toute la portée d'une pareille combinaison...

La suprématie (1) de notre Supergouvernement ira grandissant ; on le considérera comme le protecteur, L'INTRODUCTEUR et le rémunérateur (2) du Libéralisme.

Ruiner la Fortune terrienne de l'Aristocratie par les Impôts

Pol. : Expulser l'Aristocratie de ses Propriétés terriennes

Ital. : L'Aristocratie chassée de ses Terres

L'aristocratie, en tant que force politique, est morte, nous n'avons pas à nous en occuper ; en tant que propriétaire de biens fonciers, elle nous est nuisible, parce que ses ressources lui assurent l'indépendance ET LUI DONNENT LA POSSIBILITÉ DE RETENIR ENTRE SES MAINS CETTE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE QUE NOUS DEVONS FAIRE PASSER TOUT ENTIÈRE AUX MAINS DE NOTRE PEUPLE. A CE DERNIER, NOUS COMMENÇONS DÉJÀ A ENSEIGNER L'AGRICULTURE, POUR LAQUELLE IL N'AVAIT EU JUSQU'ICI AUCUNE APTITUDE, TOUTES SES CAPACITÉS AYANT ÉTÉ UTILISÉES PAR NOUS POUR LE COMMERCE OU LA COMMISSION, C'EST-A-DIRE LA SPÉCULATION ET TOUTES LES OCCUPATIONS DEVANT SERVIR A RUINER LES GOÏM POUR EN FAIRE DES ESCLAVES, LORSQUE, AVEC LE CONCOURS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT FONCIER, TOUTES LES TERRES DES NOBLES ET DES PAYSANS PASSERONT ENTRE NOS MAINS. ILS DEVRONT ALORS TRAVAILLER POUR ÊTRE NOURRIS PAR NOUS, PARCE QUE PERSONNE NE LEUR VENDRA DE PRODUITS AGRICOLES, COMME CELA EUT LIEU AU TEMPS DE SALOMON. NOUS LES NOURRIRONS ET LES GARDERONS POUR LE TRAVAIL, COMME DES ANIMAUX ET DES BÊTES DE SOMME. QUAND NOUS RÉGNERONS, LE DROIT QU'A TOUT HOMME D'ACHETER ET DE VENDRE NE SERA PAS ACCORDÉ AUX GOÏM. Pour y arriver, le meilleur moyen est de déposséder l'aristocratie de ses terres ; ON POURRA ENSUITE EN FAIRE AUTANT A L'ÉGARD DES PAYSANS. Le procédé le plus efficace à employer pour la réussite de ce plan est d'élever les taxes et les impôts fonciers, autrement dit d'endetter la terre.

(1) *Nilus* : Nous devons employer toute espèce de moyens possibles pour développer la popularité de notre Supergouvernement.

(2) *Nilus* : ...de tous ceux qui, volontairement, se soumettent à nous.

De telles sujétions (1) maintiendront les Goïm propriétaires fonciers dans un état d'asservissement indéniable. Les aristocrates, ne sachant se contenter de peu, seront bientôt ruinés ET LACHERONT LEURS TERRES QUE NOUS ACHÈTERONS AUX ENCHÈRES, SINON PERSONNELLEMENT, POUR L'INSTANT DU MOINS, PAR L'INTERMÉDIAIRE D'HOMMES DE PAILLE...

Commerce. — Industrie. — Coups de Bourse Spéculation

Pol. : Commerce, Industrie, Spéculation

Il faut qu'en même temps nous protégions activement le commerce et l'industrie ; surtout la spéculation dont le rôle est de servir de contre-poids à l'industrie. Sans la spéculation, l'industrie accroîtrait les capitaux privés, ce qui pourrait avoir comme effet d'améliorer le sort des agriculteurs en affranchissant les terres hypothéquées de leurs dettes envers (2) les établissements de crédit foncier. Il nous faut, au contraire, que l'industrie arrive à drainer toutes les richesses agricoles et fasse passer en nos mains, par la spéculation, toute la fortune mondiale, en rejetant tous les Goïm dans les rangs des prolétaires. C'est alors qu'ils s'inclineront devant nous, rien que pour obtenir le droit d'exister.

Développer le luxe

• *Pol. et Ital. : Le Luxe*

Afin de ruiner l'industrie des Goïm, aidant en cela l'œuvre de la spéculation, nous introduirons dans les usages des goûts de luxe effrénés, D'UN LUXE ABSORBANT TOUT.

Augmentation des Salaires et Renchérissement des Denrées

*Pol. : Augmentation des salaires et renchérissement
des objets de première nécessité*

Nous élèverons les salaires, ce qui cependant ne laissera aucun profit aux ouvriers, parce que nous élèverons simultanément le prix des objets de première nécessité, en prétextant la décadence de l'agriculture et de l'élevage.

(1) P. 93 (1901). — *Nilus* : ...les revenus des biens fonciers au minimum.

(2) *Nilus* : ...les banques agricoles.

EXEMPLES DE LA DUPLICITE ET DE L'EMPRISE

"Pourquoi, quand la CROIX aura le monopole incontesté de la direction des catholiques, ne nous en emparerions-nous pas, avec le concours des Juifs, des protestants et du gouvernement, en achetant les actions ?

"On balayerait alors toute la rédaction cléricale pour en substituer une de libres-penseurs malins, qui conserveraient d'abord le ton de la maison, puis le changerait peu à peu. Faire évoluer un journal sans que les lecteurs s'en doutent, comme un fabricant de chocolat change son cacao, c'est l'enfance de l'art".

(Revue Maçonnique l'ACCACIA, p. 235 - Mars 1908)

L'AVEU d'un JUIF, Marcus Eli RAVAGE :
SUR LE ROLE DES JUIFS DANS L'HISTOIRE

"Vous (chrétiens) n'avez pas encore compris toute la profondeur de notre culpabilité. Nous sommes des intrus. Nous sommes des destructeurs. Nous sommes des révolutionnaires. Nous nous sommes emparés de votre monde, de vos idéals, de votre destin. Nous les avons foulés aux pieds. Nous avons été la cause première non seulement de la dernière guerre, mais de presque toutes vos guerres ; non seulement de la révolution russe, mais de toutes les grandes révolutions de votre histoire. Nous avons apporté la dissension et le désordre dans votre vie privée et dans votre vie publique. Nous le faisons encore aujourd'hui. Personne ne peut dire combien de temps nous continuerons à agir de la sorte".

(JUIFS ET CATHOLIQUES, p. 60 - Grasset 1929)

L'Anarchie par l'Alcoolisme*Pol. : Anarchie et Alcoolisme*

De plus, nous saperons habilement et profondément les sources mêmes de la production, en habituant les ouvriers à l'usage de l'alcool ; quant aux Goïm intelligents, nous parviendrons à les arracher à leur sol (1).

Tromper les Ouvriers par nos Doctrines économiques*Pol. : But secret de la Propagation des Doctrines économiques**Ital. : Les Ouvriers pervertis par les Doctrines économiques*

Afin que les Goïm ne voient pas le dessous des cartes avant le moment voulu, nous le dissimulerons sous notre prétendu désir de servir les classes laborieuses et les grands principes économiques proclamés par nos théories économiques.

VINGT-SEPTIÈME SÉANCE (2)*(IV^e Procès-verbal du manuscrit français)***Le Serpent symbolique***Pol. : Le Serpent symbolique et sa signification*

Aujourd'hui, je puis vous affirmer que nous ne sommes plus qu'à quelques pas de notre but. Voici le tracé de tout le chemin que nous avons parcouru et celui de la courte distance qu'il nous reste à franchir pour que le cercle du Serpent Symbolique (2), symbole de notre peuple, soit complet (4). Lorsque ce cercle sera définitivement fermé, tous les Etats de l'Europe se trouveront enserrés comme par de fortes griffes.

(1) Il est impossible de douter de l'authenticité de ce « protocole » qui sert bien évidemment de programme imposé par les Juifs aux ministres qui leur ont vendu leur âme pour la promesse du pouvoir et celle d'une publicité favorable dans la presse. — G. B.

(2) Troisième Séance dans Nilus ; p. 43, éd. de Mgr JOURN.

(3) Il existe une théorie qui explique la provenance de la race d'Israël d'après les chapitres iv et v de la *Genèse*. Selon cette théorie, Israël, descendant de Noé, serait de la lignée de Caïn qui, lui-même, serait issu du péché d'Eve avec le démon, caché sous l'aspect du serpent. — G. B.

(4) P. 94 (1901).

Instabilité des Constitutions des Peuples Epouvantail de la Terreur dans les Cours

Pol. : Instabilité de l'Equilibre des Constitutions

Bientôt s'écroulera la balance des constitutions modernes, parce qu'au moment de sa construction, nous en avons faussé le mécanisme, en sorte que les plateaux penchant sans cesse de côté et d'autre devaient finir par user le fléau. Les Goïm s'imaginaient l'avoir fabriquée solidement et s'attendaient toujours à la voir trouver son équilibre. Mais, aux yeux du peuple, les souverains sont éclipsés par leurs représentants qui font des folies, entraînés qu'ils sont par (1) LEUR POUVOIR IRRESPONSABLE ET SANS CONTRÔLE. ILS SE RENDENT COMPTE CEPENDANT QU'ILS NE DOIVENT CE POUVOIR QU'A LA TERREUR QUI EXISTE DANS LES PALAIS. AYANT POUR LE PEUPLE UN SENTIMENT DE CRAINTE, les Souverains (2) ne peuvent PÉNÉTRER DANS SON SEIN POUR S'ENTENDRE AVEC LUI, COMME AUTREFOIS, et s'appuyer sur lui pour se protéger contre les usurpateurs du pouvoir. Le pouvoir clairvoyant des Souverains et le pouvoir aveugle du peuple, une fois séparés par nous, ont perdu toute importance et sont aussi impuissants isolément que l'est un aveugle sans son bâton.

Lutte des Partis. — Leurs Ambitions

Pol. : Pouvoir et Ambition

Afin de pousser les ambitieux (3) à abuser du pouvoir, nous avons dressé (4) CES DEUX FORCES L'UNE CONTRE L'AUTRE, en développant leurs tendances libérales vers l'indépendance. Nous avons provoqué toutes sortes d'initiatives dans ce sens ; nous avons mis des armes aux mains de tous les partis, et nous avons fait du pouvoir la cible de toutes les ambitions. Nous avons transformé les Etats en arènes pour l'émeute.

(1) *Nilus* : ...cette force illimitée de l'intrigue qui leur est propre et grâce à la terreur qui règne dans les palais.

(2) *Nilus* : ...n'ayant aucun moyen d'accès au cœur de leurs peuples.

(3) *Nilus* : ...à faire mauvais usage de leurs droits.

(4) *Nilus* : ...tous les pouvoirs les uns contre les autres.

Discours aux Parlements, attaques des Journalistes

Pol. : Parlotes parlementaires, Pamphlets, Abus de Pouvoir

Encore un peu et les désordres et la banqueroute viendront ébranler toutes les institutions existantes.

D'interminables bavards ont transformé les séances parlementaires et les réunions administratives en joutes oratoires. D'audacieux journalistes et d'imprudents pamphlétaires attaquent quotidiennement le (1) personnel administratif. Les abus de pouvoir achèveront la ruine des institutions et tout sautera sous les coups d'une foule (2) AFFOLÉE DE LIBÉRALISME.

Fiction des droits du Peuple

Pol. : Esclavage économique, « Les Droits du Peuple »

NOUS AVONS enchaîné les peuples aux durs travaux par la misère plus fortement qu'ils ne l'avaient été jadis par le servage et L'ESCLAVAGE dont ils parvinrent à s'affranchir, tandis qu'ils ne sauraient se libérer de la misère. Les droits par nous inscrits dans la Constitution sont pour les masses purement fictifs et non réels. Ces droits sont l'expression d'une idée tout à fait impossible à réaliser.

Opposition du Pouvoir et du Peuple

Qu'importe au travailleur courbé sous le poids de son labeur, ou au prolétaire opprimé par son sort que les bavards aient reçu le droit de pérorer, les journalistes le droit d'écrire toutes sortes de stupidités A CÔTÉ DE QUESTIONS SÉRIEUSES, si le prolétariat ne tire de la Constitution d'autre profit que celui de ramasser les miettes de notre table, que nous lui jetons pour qu'il vote nos lois et élise nos agents. Les droits républicains (3) sont pour le travailleur une amère ironie, car la nécessité du travail quotidien l'empêche en réalité d'en tirer aucun avantage, tandis qu'ils lui enlèvent la garantie d'un salaire fixe et assuré en l'obligeant à dépendre des grèves organisées tantôt par les patrons, tantôt par les camarades, QUE NOUS EXCITONS QUAND NOUS

(1) *Nilus* : ...pouvoir.

(2) *Nilus* : ...en fureur.

(3) P. 95 (1901).

AVONS BESOIN DE DÉTOURNER LES ESPRITS DES AFFAIRES COURANTES ET D'INTRODUIRE IMPERCEPTIBLEMENT QUELQUE MESURE QUI NOUS SOIT FAVORABLE.

Nobles et parvenus

Sous notre direction, les peuples ET LES GOUVERNEMENTS ont exterminé l'aristocratie qui était leur appui, leur défense et qui — dans son propre intérêt — avait pourvu à leurs besoins. C'est pourquoi ils sont tombés aujourd'hui sous le joug de profiteurs enrichis et de parvenus qui pèsent sur le travailleur comme un fardeau impitoyable.

La Judéo-Maçonnerie et ses filiales

Pol. : L'Armée de la Judéo-Maçonnerie

Nous nous présenterons comme les libérateurs des travailleurs (1) en leur proposant d'entrer dans les rangs de nos armées de socialistes, d'anarchistes et de communistes, — que nous soutenons toujours au nom de notre prétendu principe de solidarité fraternelle (2), — la Maçonnerie sociale. L'aristocratie qui, de droit, bénéficiait du travail de l'ouvrier, avait intérêt à ce qu'il fût bien nourri, en bonne santé et vigoureux.

Dégénérescence des Gentils

Tandis que, au contraire (3), nous avons tout intérêt à voir NOTRE OUVRIER affamé et débile, parce que les privations l'asservissent à notre volonté et que, dans sa faiblesse, il ne trouvera ni vigueur ni énergie pour nous résister.

La Faim et le Droit de l'Or

Pol. : La Faim et les Droits du Capital

La famine confère au Capital des droits plus puissants sur le travailleur que n'en a jamais conféré à l'aristocratie le Pouvoir du Souverain. Par la misère et par les haines envieuses qu'elle suscite, nous manœuvrons les masses et nous nous servons de leurs mains pour écraser ceux qui nous gênent.

(1) *Nilus* : ...venus pour le délivrer de cette oppression.

(2) *Nilus* : ...et d'intérêt général pour l'humanité, évoqué par notre Maçonnerie socialiste.

(3) *Nilus* : ...notre intérêt veut la dégénérescence des Gentils.

Le Maître du Monde établi sur les ruines de l'Anarchie*Pol. : La Foule et le Couronnement du Maître du Monde*

Quand viendra l'heure du couronnement de Notre Maître Universel, DE LA FAMILLE DE DAVID, ces mêmes mains balayeront tout ce qui pourrait lui faire obstacle.

Enseignement de nos Ecoles maçonniques. —**La Science de la Vie***Pol. : Résumé fondamental du Programme des futures Ecoles maçonniques populaires*

Les Goïm ont perdu l'habitude de réfléchir sans le secours de nos avis scientifiques ET JUDICIEUX, c'est pourquoi ils ne parviendront jamais à comprendre que lorsque sera établi Notre Gouvernement, il nous faudra mettre en toute première ligne dans les écoles POPULAIRES la (1) plus importante de toutes les sciences, celle de (2) L'ORGANISATION de la vie humaine et de la vie sociale. Cette science exige la division du travail et, par conséquent, la division des hommes en classes et en castes. NOUS INSTITUERONS CET ENSEIGNEMENT, afin que tout le monde sache qu'étant donné la diversité de buts à atteindre par les différentes activités humaines (3), l'égalité DES DROITS ne peut exister ET QUE TOUT TRAVAIL OU EMPLOI DOIT ÊTRE CLASSÉ COMME APPARTENANT A UN CERCLE BIEN DÉTERMINÉ (4).

Secrète Organisation*Pol. : Secrets de la Science de la Vie sociale*

Toute confusion en cette matière deviendrait la source de maux qui seraient la conséquence de l'absence de rapport entre l'éducation reçue et la tâche dévolue à l'homme PAR LA NATURE. TELLES SONT LES IDÉES QUE NOUS AURONS ALORS A

(1) *Nilus* : ...la seule vraie et...(2) *Nilus* : ...la vie humaine et celle des conditions sociales.(3) *Nilus* : ...et que ceux qui agissent au détriment de toute une caste ont, devant la loi, une autre responsabilité que ceux qui commettent un crime ne compromettant que leur honneur personnel.(4) *Nilus* : La vraie science des conditions sociales, aux secrets de laquelle nous n'admettons pas les Gentils, convaincra le monde que les occupations et le travail devraient être réservés à des castes spéciales.

INCULQUER AUX HOMMES, EN VUE DE NOTRE PROPRE SÉCURITÉ, AFIN QUE PERSONNE NE PUISSE CONTESTER NOTRE SITUATION. Les hommes, s'imprégnant de cette étude, se soumettront plus aisément à nos autorités et (1) au régime qu'elles établiront dans NOTRE ETAT (2). AU CONTRAIRE, LES HOMMES IGNORANT LES EXIGENCES DE LA NATURE ET L'IMPORTANCE DE CHAQUE CASTE VOUDRAIENT SORTIR DE LEUR MILIEU, parce qu'ils ressentent de l'inimitié envers toute condition qui leur semble supérieure à la leur.

Crise économique mondiale

Cette inimitié s'accroîtra davantage lorsque éclatera la crise économique qui arrêtera bientôt (3) les transactions financières et toute la vie industrielle. Cet événement jettera simultanément dans la rue et dans tous les pays d'Europe d'immenses foules de travailleurs. Vous comprenez avec quelle joie ils se précipiteront pour verser le sang de ceux qu'ils ont jaloués dès l'enfance (4).

Les Juifs seront protégés

Pol. : Inviolabilité des Juifs

Ils ne toucheront pas aux Nôtres, parce que, connaissant le moment de l'attaque, nous prendrons des mesures pour nous défendre, COMME NOUS L'AVONS FAIT AU TEMPS DE LA COMMUNE DE PARIS....

Notre Pouvoir tuera le Libéralisme

Pol. : Le Despotisme de la Maçonnerie, règne de la Raison

Ital. : Domination d'Israël à travers celle du Libéralisme

Nous avons convaincu les Goïm que le progrès (5) les conduirait au règne de la Raison. Notre Despotisme sera de nature à pouvoir pacifier par de sages rigueurs toutes les

(1) P. 96 (1901) :

(2) *Nilus* : Etant données les conditions présentes de la science et la ligne que nous lui avons permis de suivre, la populace, dans son ignorance, croit aveuglément tout ce qui est imprimé et les fallacieuses illusions dûment inspirées par nous, et ressent de l'inimitié...

(3) *Nilus* : ...les marchés et la production.

(4) *Nilus* : ...et s'emparer ensuite de leurs biens.

(5) *Nilus* : ...le libéralisme.

révoltes ; il éliminera le libéralisme de toutes nos institutions.

La chute du Pouvoir et la grande Révolution

Pol. : Perte du Guide. La Maçonnerie et la Grande Révolution française

Ital. : La Grande Révolution

A MESURE QUE NOUS INCULQUIONS AUX GOÏM DES IDÉES DE LIBÉRALISME, les peuples s'aperçurent qu'au nom de la Liberté (1) le Pouvoir faisait des concessions et accordait des arrangements. Ils en conclurent qu'ils constituaient une force avec laquelle on comptait (2) ; et, croyant leurs droits égaux aux siens, ils se ruèrent contre le Pouvoir ; mais, semblables à tous les aveugles, ils se heurtèrent alors à d'innombrables obstacles et se précipitèrent à la recherche d'un guide : **TOMBANT ENTRE NOS MAINS**, ils déposèrent leur mandat (3) **AUX PIEDS DE NOS AGENTS**.

Le Roi-Despote du Sang de Sion

Depuis ce moment, nous les conduisons de déception en déception, pour que, finalement, ils renoncent à tout en faveur du Roi-Despote, issu du sang de Sion, que nous préparons pour le monde.

Force internationale de la Judéo-Maçonnerie

Pol. et Ital. : Causes de l'Inviolabilité de la Maçonnerie

Actuellement, en tant que force internationale, nous sommes invulnérables : si un Etat goïm nous attaque, d'autres nous soutiennent. La bassesse illimitée des peuples goïm rampant devant la force, sans pitié pour la faiblesse et pour les moindres fautes et indulgents pour les crimes, refusant (4) de se soumettre à un régime juste, mais patients jusqu'au martyre devant la violence d'un audacieux

(1) *Nilus* : ...on lui accordait toute espèce de droits.

(2) *Nilus* : Alors, ne voulant pas retourner à l'ancien régime...

(3) *Nilus* : ...à nos pieds. Souvenez-vous de la Révolution française, que nous appelons « la Grande » ; les secrets de sa préparation, étant l'œuvre de nos mains, nous sont bien connus.

(4) *Nilus* : ...de reconnaître les contradictions de la liberté.

Despotisme, voilà ce qui nous assure l'invulnérabilité (1). Les Goïm supportent et tolèrent de la part de leurs (2) Premiers Ministres — dictateurs actuels, DRESSÉS PAR NOUS — des abus pour le moindre desquels ils auraient décapité une vingtaine de rois...

Education faussée du Peuple

Pol. et Ital. : Rôle des Agents secrets de la Maçonnerie

Et (3) tout cela parce que nos agents les persuadent que les préjudices portés à l'Etat sont propres à leur valoir un bonheur international, la fraternité des peuples, la solidarité et l'égalité des droits. (On ne leur dit pas, bien entendu, qu'une telle union (4) de tous les peuples ne se réalisera que par Notre Pouvoir, sous Notre Gouvernement international). Et voilà que le peuple condamne les innocents, absout les coupables, rien que pour se convaincre qu'il est bien le maître de la situation. RIVALISANT AINSI AVEC SES PRÉDÉCESSEURS AU POUVOIR, il détruit tout équilibre et crée partout le désordre.

La Liberté

Le mot « Liberté » met en conflit l'humanité avec toutes les puissances, même avec celles de Dieu et de la Nature. C'est pourquoi, à notre avènement au Pouvoir, nous devons effacer le mot même de « Liberté » du vocabulaire humain, comme étant le symbole de la force bestiale qui transforme les foules en fauves altérés de sang. Il est vrai, cependant, qu'une fois rassasiés de sang les fauves s'endorment et qu'il est facile alors de les enchaîner (5) tandis que, si on ne leur donne pas de sang, ils ne dorment pas et se débattent.

(1) *Nilus* : ...l'indépendance.

(2) *Nilus* : ...Présidents du Conseil des Ministres.

(3) *Nilus* : Comment expliquer un tel état de choses ? Pourquoi les masses sont-elles si illogiques dans leur conception des événements ? Parce que les despotes persuadent le peuple, par l'intermédiaire de leurs agents que, même s'ils faisaient un mauvais usage du pouvoir et portaient préjudice à l'Etat, ce serait dans un but élevé, c'est-à-dire en vue de la prospérité du peuple, pour la cause de la fraternité, de l'union et de l'égalité internationales.

(4) P. 97 (1901).

(5) Fort édifiant pour ceux des prolétaires qui versent leur sang pour accélérer la conquête du monde par les Juifs. — G. B.

NOTE DU TRADUCTEUR. — Ces procès-verbaux sont signés des représentants de Sion (ne pas confondre les représentants du mouvement sioniste). Ils ont été extraits du livre complet des procès-verbaux ; on n'a pas pu se procurer tout le contenu de ce livre, par suite du temps limité dont disposait le traducteur de ces procès-verbaux. Un court appendice y était joint avec le tracé du plan de la conquête pacifique du monde par les Juifs. Ces procès-verbaux et le tracé du plan ont été soutirés des coffres secrets de la Grande Chancellerie Sioniste, qui est actuellement sur le territoire français.

Sur ledit tracé figurait tout le plan politique de Sion à l'égard des étapes de cette marche à fournir et des moyens d'aller d'un point à l'autre. Ce plan politique est en voie de réalisation depuis l'année 929, avant Jésus-Christ. Il a été élaboré par Salomon et les Sages de la doctrine judaïque ; au fur et à mesure des événements historiques, ce plan fut développé et complété par leurs disciples, initiés à l'affaire.

Ces sages décidèrent de conquérir pacifiquement le monde pour Sion au moyen de la ruse du Serpent Symbolique, dont la tête doit représenter le Gouvernement décrit dans le plan des Sages. Ce gouvernement est toujours masqué pour le peuple juif lui-même qui est représenté par le corps du Serpent.

Ce Serpent, s'introduisant dans les souterrains de l'Etat, détruisait ou engloutissait toutes les forces gouvernementales non juives, à mesure que ces forces se développaient sur différents continents et, surtout, en Europe. Œuvre qu'il devra strictement poursuivre aussi dans l'avenir, selon le plan tracé, jusqu'à ce que le cycle des étapes franchies vienne joindre la tête du Serpent à Sion, son point de départ, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ait accompli son cycle à travers toute l'Europe, et par celle-ci, à travers tout l'Univers, en utilisant toutes les forces conquises par des moyens économiques, afin d'attirer dans la zone de ce cycle les autres continents.

Etant donné que le retour de la tête du Serpent à Sion n'a pu avoir lieu à travers les ruines nivelées de la puis-

sance gouvernementale de tous les pays de l'Europe que grâce à la chute de cette puissance, chute causée par le désordre économique et la ruine apportés partout au moyen de la déchéance morale et la corruption des mœurs qu'introduisent les Juives, se faisant passer pour des Françaises, des Italiennes, des Espagnoles et autres. Ce sont là les plus habiles propagatrices, de place en place, du relâchement des mœurs. Ces femmes, au service de Sion, servent d'appât à ceux qui, grâce à elles, ont toujours besoin d'argent et qui, dès lors, vendent volontiers leur conscience, pour s'en procurer à n'importe quel prix. Cet argent, prêté dans ces circonstances, revient à ceux qui l'ont prêté, grâce à ces mêmes femmes qui ne tardent pas à le dépenser ; ainsi les gaspilleurs se trouvent obligés d'en chercher de nouveau et des esclaves sont acquis ainsi pour la cause de Sion.

Pour le succès de cette entreprise, il fallait que ni les Etats, ni les particuliers ne puissent se douter du rôle qu'ils ont joué entre les mains de Sion. C'est pour cela que les dirigeants judaïques se sont constitués en une soi-disant caste religieuse, avec fonction de veiller à la stricte observation de la loi mosaïque et des prescriptions talmudiques. Tout le monde a pris ce masque des lois mosaïques pour la vraie raison d'être du gouvernement autonome des Juifs. C'est pourquoi personne n'a songé à étudier de plus près l'activité de ce gouvernement autonome. Nul ne tourna son attention sur la façon dont se poursuivaient les affaires nationales de ce peuple sans territoire ; on s'en était d'autant moins occupé que les yeux de tous étaient tournés vers l'or, pour lequel tous se disputaient, tandis que les Juifs l'amassaient imperceptiblement dans leurs caisses. C'est à cause de cela que Sion a eu pleine liberté d'action dans ses intrigues politico-économiques.

La première étape du Serpent, en Europe, est la Grèce, où, au temps de Périclès (de 409 à 429 avant J.-C.), le reptile se mit à saper la grandeur et la puissance de ce pays.

La seconde étape fut Rome, au temps d'Auguste (de 63 avant J.-C. à 14 après J.-C.), où il resta seize siècles et posa les fondements de la puissance financière et politique des Juifs.

La troisième, Madrid, sous Charles-Quint (de 1500 à 1556 après J.-C.).

La quatrième, à Paris, au temps de Louis XIV (de 1638 à 1715 après J.-C.).

La cinquième, à Londres, à partir de 1814, après la chute de Napoléon I^{er}.

La sixième, à Berlin, à partir de 1870, après la guerre franco-allemande.

La septième, à Saint-Pétersbourg, au-dessus duquel on voit la tête du Serpent, et l'année de son implantation y est datée de 1880.

Tous ces dits Etats, traversés par le Serpent, ont été, en effet, sapés dans leurs bases par le libéralisme et le désordre économique introduits par les Juifs. Plus loin, la tête du Serpent avancera ou a déjà avancé... dans la voie, indiquée par des flèches, dans la direction de Moscou, Kiew, Odessa (à ce propos, il est à noter qu'on bâtit beaucoup à Odessa où l'on attend les invités...)

Constantinople était indiquée comme huitième et dernière étape, avant Jérusalem. Par conséquent, il ne reste plus au Serpent qu'une courte distance à franchir pour accomplir le cycle par la jonction de la tête à la queue.

Pour que cette marche se fasse sans entraves, les mesures suivantes ont été prises, afin de former et d'éduquer les Juifs pour que cette œuvre difficile soit habilement exécutée.

Avant tout, on obtint, par des artifices, l'isolement des Juifs, afin que nul ne pénètre dans leur milieu et n'y surprenne les secrets de leur travail patriotique, si nuisible pour les pays qui les ont hospitalisés. On leur déclare, prophétiquement, qu'ils sont les élus de Dieu Lui-même pour posséder la terre comme un royaume indivisible. En outre, on leur inculque l'idée que seuls les Juifs sont les enfants de l'Être Éternel et qu'ils sont les seuls dignes d'être appelés des Hommes, que le reste des humains ne furent créés que comme bêtes de somme et des esclaves des Juifs, et que la figure humaine ne leur a été donnée que pour rendre leurs services moins dégoûtants aux Juifs, services nécessaires pour bâtir le Trône de Sion sur tout l'Univers. (Voir *Sanh.*, 91, 21 et 1051).

En plus de cela, on les a persuadés qu'ils étaient des êtres supérieurs, sortes de surhommes, qu'ils ne pouvaient se marier à des représentants de la race du bétail qu'étaient les autres peuples, n'étant en comparaison avec les Juifs que des bêtes. De telles idées, enseignées dans les écoles publiques et secrètes, et dans les familles juives, furent la cause de la haute opinion de leur supériorité sur le reste de l'humanité, la cause de leur propre divinisation, comme étant de droit les fils de Dieu (Voir *Jihal.*, 67, 1 ; *Sanh.*, 58, 2).

Cet isolement des Juifs a été également aidé par le système du Kahal, qui oblige tout Juif de soutenir ses congénères, indépendamment de l'assistance que ceux-ci reçoivent de la section locale de Sion, portant divers noms : Kahal, Consistoire, Comité des affaires juives, Bureau de perception d'impôts, etc., etc., dans le but de dissimuler l'administration de Sion aux yeux des gouvernements : ceux-là, on ne sait trop pourquoi, défendaient et défendent toujours ardemment l'autonomie du gouvernement de Sion, qui est devenu, grâce à cela, entièrement autonome et, soi-disant, religieux, malgré tant d'avertissements.

L'influence des idées citées plus haut détermina la vie matérielle des Juifs. Considérant tous les non-Juifs comme leurs bêtes de somme (voir : *Orach-Haïm*, 14, 1 ; *Eben-Gaetzer*, 44, 8-24 ; *Iébamot*, 98, 25 ; *Xétubot*, 3, 34 ; *Sanhédrin*, 74, 30 ; *Kiduchin*, 68), créées pour glorifier Sion, les Juifs les traitent comme des animaux ; ils regardent la propriété et même la vie de ces peuples comme leur propre bien et en disposent à leur gré, quand ils peuvent le faire impunément. Leur administration sanctionne ces actes par l'absolution de tous les crimes, commis par les Juifs à l'égard de non-Juifs ; cette absolution a lieu le jour de Iom-Kipour (Nouvel An Juif) ; tout en les absolvant, on les autorise à en faire autant l'année qui commence. En plus de cela, voulant exciter l'intolérance et la haine de son peuple envers les autres, l'administration de Sion permettait, de temps à autre, aux Chrétiens de découvrir certaines ordonnances du *Talmud* et créait ainsi l'antisémitisme. Les manifestations antisémites servaient la cause de Sion

en attisant dans les cœurs des Juifs la haine contre les autres peuples et en provoquant chez quelques hommes, utiles à leur cause, la pitié envers une race, soi-disant, injustement persécutée ; ce sentiment a attiré beaucoup de personnes dans les rangs des serviteurs de Sion.

L'antisémitisme, en persécutant et terrorisant la populace juive (les chefs de Sion n'ont jamais souffert de l'antisémitisme, ni en ce qui concerne leurs lois, leur autonomie ou l'intégrité de leur institution), la maintenait dans la subordination à ses chefs qui ont su défendre à temps leur peuple, ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'ils ont lancé eux-mêmes contre lui les antisémites, comme des limiers, qui faisaient rentrer leur troupeau, le rendant obéissant et prêt à exécuter aveuglément les ordres de Sion. Mais le plus grand mérite de l'antisémitisme devant Sion est celui d'avoir dispersé le peuple juif dans tous les coins du monde, ce qui a permis de créer une union sioniste universelle. Actuellement, cette union a levé son masque, car elle a conquis la situation du Super-Gouvernement, vers laquelle elle se dirigeait, manœuvrant à son gré, imperceptiblement, pour les non-Juifs tous les fils qui relient les Chancelleries du monde entier. A présent, le trône solide est élevé pour Sion, il ne reste qu'à y faire asseoir le Roi d'Israël.

Ce royaume n'aura pas de frontière, parce qu'il a su se situer internationalement. L'or était désigné comme principal moyen de conquête aux mains des Juifs, c'est pourquoi il fallait non seulement en ramasser, mais aussi augmenter sa valeur. L'introduction de la valuation de l'or, de l'étalon d'or a servi à augmenter le prix de l'or et les dissensions internationales ont aidé les Juifs à l'accumuler, comme le prouve l'*Histoire des Rothschild*, publiée à Paris. Ainsi fut établie la puissance du monopole du Capital, sous la bannière du Libéralisme et des problèmes sociaux et économiques, soi-disant, scientifiquement établis. D'avoir attribué à toutes sortes de théories le nom de science a déjà rendu et rendra de plus en plus d'importants services à la cause de Sion.

Ainsi, par exemple, les théories économiques sur les

systemes de vote ont permis d'introduire tout ce qui était souhaitable pour la gloire de Sion. Les chefs des Juifs se mirent à agir par la corruption et la suggestion pour s'assurer la majorité des voix ; aussitôt obtenue, ces chefs juifs purent, grâce à l'importance que leur valut cette majorité, prendre des décisions définitives dans les questions de la vie du peuple ou de l'ordre social. Les foules toujours affamées, les intellectuels avides, les libéraux myopes et toute sorte de gens aveugles, ceux-là ont tous bien servi la cause de Sion. C'est pourquoi le régime gouvernemental le plus souhaitable et le plus profitable pour Sion est le régime républicain, parce qu'il laisse pleine liberté d'action aux armées de Sion : aux anarchistes de la pensée et à ceux de l'action, appelés socialistes.

Telle est l'œuvre de ce peuple sans territoire qui n'est qu'une goutte d'eau dans l'Océan de l'Humanité, mais qui possède un gouvernement idéal dont chaque membre est initié aux plans d'action élaborés depuis des siècles et auxquels il ne peut déroger. Tandis que toute la politique des Goïm n'est qu'une politique d'événements spontanés, préparés par les Juifs et elle tend non à l'amélioration des affaires gouvernementales, mais à une lutte d'appétits, le plus souvent, pour les intérêts personnels des administrateurs.

De là il ressort clairement qui aura la victoire et la direction du monde.

Traduit du français, 1901, le 9 décembre.

En souvenir de Monseigneur Jouin, et comme pieux hommage à sa mémoire, nous publions les dernières pages des commentaires qu'il avait ajoutés aux « Protocols » dans l'édition de 1922.

On lira avec émotion ces lignes où se retrouvent à la fois, les inquiétudes du contempteur des sectes et l'inaltérable confiance du croyant.

CONCLUSION

Ce qui ressort de cette longue étude, c'est que la Judéo-Maçonnerie est la Contre-Eglise. Les dernières et odieuses persécutions bolchevistes contre le Patriarche Tikhone et son clergé, la sinistre parodie dans l'Eglise orthodoxe de la Constitution civile du clergé de 1790, rapprochée des mêmes essais en Tchéco-Slovaquie et des Cultuelles en France, ces efforts persévérants et presque désespérés dans le même sens, à des époques si différentes, prouvent que la seule force opposable à la révolution, quelle qu'elle soit, c'est la religion.

Nous avons déjà dit qu'il ne faut compter ni sur la conversion des Juifs, ni sur l'assagissement des communistes. Nous ajouterons aujourd'hui que les groupements nationalistes, fascistes ou autres, sont impuissants par eux-mêmes à détruire le mal qui nous envahit. La guerre est religieuse ; si vous voulez vaincre, mettez-vous d'abord sur le terrain de combat. C'est ce qui nous faisait répéter plus haut aux catholiques :

« Notre conversion est l'unique remède ».

Comment l'opérer ?

Enlevez le libéralisme qui amène la décomposition du sang et met en agonie nos peuples civilisés.

Mais ce sont là, dira-t-on, les exagérations des « Protocols ».

Personne ne vous reprochera de ne pas croire aux « Protocols » ; mais votre incrédulité ne vous autorise pas à fermer les yeux et à nier ce qui est visible au grand jour.

Ecoutez ce passage du magistral discours de Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, au Congrès eucharistique de Rome :

La paix du monde cherche sa plate-forme *parmi les hommes*, dans ce qu'ils ont de pareil et de commun. Elle bâtit sur le fondement de l'égalité. Elle procède par *concessions et par silences*. Elle fait des concessions à l'erreur et au mal ; elle enveloppe de silence la vérité et le bien ; elle met le vrai et le faux, le bien et le mal sur le pied d'égalité et leur accorde les mêmes droits. Ainsi pense-t-elle apaiser toutes les réclamations et régner sans trouble.

Il y a des hommes religieux, qui prient Dieu et cherchent à le servir, mais qui contestent ou la divinité du Christ ou l'autorité de l'Eglise. Ils ne reconnaissent ni les vérités que l'Eglise enseigne, ni les sacrements dont elle a la gestion, ni la hiérarchie qui est son armature. Cependant ce sont des frères et on les aime ; on désire leur tendre la main, établir quelque accord avec eux, organiser quelque collaboration. Que fait-on alors ? On se tourne vers les fils de l'Eglise, on leur demande de consentir, tout en gardant leurs convictions intimes, à les taire, à les envelopper d'un profond silence pour ne pas contrister ou aliéner les frères dissidents. On met toutes les confessions sur le même pied, on leur propose un travail en commun, l'élaboration d'un *Credo* d'où seraient rayés tous les articles contestés par l'une ou l'autre confession, et dans la profession duquel tous se rencontreront : *Credo* fort pauvre et qui bientôt s'évanouira comme se dissipent les brumes du matin sous l'action des feux naissants du soleil d'été.

Or, bientôt on s'avise qu'en dehors de tous ces hommes religieux, il en existe d'autres qu'on est convenu d'appeler des honnêtes gens et qui ne croient pas en Dieu. Ils ne professent aucun culte et n'éprouvent le besoin d'aucun sentiment religieux. Ceux-là aussi sont des frères ; on les aime, on veut leur tendre la main, entrer avec eux en quelque accord ou collaboration. Alors on se tourne vers les hommes religieux. On leur demande de consentir, tout en gardant leurs convictions intimes, à les taire, à les envelopper d'un silence profond afin de ne pas éloigner ou contrister les frères incroyants. On s'unira en dehors de toute profession de principes religieux sur le terrain social ; on travaillera en commun à sauver l'ordre social par des moyens matériels.

Mais bientôt, regardant au delà de ce large groupement, on s'apercevra qu'en dehors des partisans de l'ordre social, il existe d'autres hommes qui rejettent les bases sur lesquelles repose cet ordre social. Ils repoussent l'autorité et la propriété. Et cependant ce sont des frères. On veut les aimer et leur tendre la main. On ne désespère pas d'arriver avec eux à une entente et à une collaboration. Pour atteindre un résultat aussi enviable, on se retourne vers les défenseurs de l'ordre social. Que, tout en restant fidèles à leurs convictions, ils les enveloppent d'un épais silence, qu'ils s'abstiennent de parler de Patrie et de Famille, d'autorité et de propriété. Alors l'accord pourra se faire sur un terrain commun, par exemple sur le terrain commercial.

Ainsi le voile qui recouvre les principes religieux et sociaux se fait chaque jour plus vaste et plus épais. Des vérités qui exigent pourtant notre profession expresse et publique disparaissent du langage. On n'en parle plus. Mais c'est une loi de psychologie humaine que les idées dont on ne parle point pâlissent bien vite. Les convictions qu'elles inspiraient s'anémient. Après avoir disparu du langage, elles disparaissent de la conscience humaine.

Que reste-t-il alors ?

Il reste des appétits, des ambitions et des passions. Il reste des besoins de richesses et de plaisir. Il reste des jalousies et de la luxure.

En un mot, il reste la bête humaine. Il reste tout ce qui divise, tout ce qui excite les haines impies, tout ce qui déchaîne les guerres inexpiables. On a cherché la paix par des méthodes qui n'étaient point celles du Prince et du Dieu de la Paix. On n'a pas trouvé la Paix, et s'est vérifiée la parole de nos Saints Livres : *Dixerunt pax et non est Pax*. Ils ont proclamé la paix et la paix ne s'est pas faite. Ils ont même projeté une lumière singulière sur cette formule qui pourrait bien être une loi de l'histoire : *Si vis bellum, para pacem*, si vous voulez la guerre, préparez la paix, la paix selon le monde !

N'est-ce pas notre conclusion : La paix juive prépare la guerre mondiale, l'effondrement des peuples civilisés et l'avènement du Supergouvernement d'Israël, déjà solidifié sur les ruines de la Russie.

Logiquement, si vous voulez vivre, ravivez les convictions anémiées, apprenez de nouveau les formules de la foi catholique et ne les rayez plus ni du langage, ni de la conscience. Etouffez le libéralisme qui cherche, lui, à vous étouffer.

Ne voyez-vous pas à votre libéralisme sa teinte de l'Américanisme condamné par Léon XIII, erreur qui réduit la religion à des œuvres sociales tout extérieures et qui ne sont plus animées par le souffle d'une vie intérieure et chrétienne, pour aboutir en définitive aux œuvres sans la foi ?

Ne voyez-vous pas à votre libéralisme sa teinte du Modernisme condamné par Pie X, erreur qui enclôt la religion dans l'étroite prison de la conscience pour émanciper la vie publique de toute règle et de tout dogme, pour arriver en pratique à un interconfessionnalisme qui met sur le même pied toutes les croyances religieuses, et pour aboutir après tout à la formule protestante : La foi sans les œuvres ?

Ne voyez-vous pas à votre libéralisme sa teinte du laïcisme condamné par le *Syllabus* de Pie IX, erreur qui libère l'homme de toute autorité ecclésiastique, qui libère l'enfant de toute instruction religieuse, qui libère la famille de tout lien conjugal indissoluble, qui libère l'Etat de tout respect envers l'Eglise, et qui, sous le couvert laïque des mots trompeurs de liberté et de neutralité, aboutit en définitive à la devise communiste : Ni Dieu, ni Maître ?

Tel est le virus du libéralisme dont les effets sont trop manifestes pour qu'il soit besoin de recourir aux « Protocols ». Les pays catholiques en sont infectés. La France en meurt ; elle subit les Juifs et les Maçons, parce qu'elle n'a plus, pour l'instant, d'héritiers convaincus de la vieille foi de ses pères, et que le sang des croisés circule si peu dans ses veines qu'elle n'a pas protesté contre la spoliation de la Palestine au mépris de tous ses droits et au profit du royaume de Sion.

L'Autriche et la Hongrie ont déjà goûté les premières saveurs

du bolchevisme où les a conduites le Joséphisme. Ces pays sont sur la voie du retour...

En Espagne, le libéralisme de Romanonès et de ses nombreux partisans, est un atout dans le jeu occulte de la Franc-Maçonnerie, plus puissante que ne le croient les politiciens et peut-être la Cour elle-même.

Si jeune que soit la république du Portugal, elle a fait l'expérience de tous les excès où conduit le libéralisme ; sans une réaction de l'élément catholique, elle court au bolchevisme.

La Belgique a confié les plus importants de ses portefeuilles ministériels aux soins intelligents des Francs-Maçons, dont la puissance semble si bien assise que toute lutte antimaçonnique a cessé dans ce pays de l'honneur et du patriotisme. Nous devons la féliciter d'avoir repoussé, à Gênes, le memorandum des Soviets, mais nous devons l'avertir que son libéralisme la perdra. Elle joue avec le feu. Il y a chez elle des Frère-Orban, et Woeste est mort. Qui le remplacera ?

Une dernière fois, nous affirmons en toute sincérité que, dans nos pays catholiques, le mal qui nous ronge est le libéralisme et que l'unique remède efficace consiste à le supprimer.

Mais le Supergouvernement israélite possède la Russie et menace l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis. Comment peuvent-ils se défendre contre cet envahissement du « *Komintern* » ?

Ce n'est pas assurément par la politique et la diplomatie. Politique et diplomatie sont aujourd'hui des impuissances que les Rathenau, les Schanzer, les Trotsky réduisent à néant. Elles sont aux mains des Juifs comme tout l'or du monde.

Ce n'est pas davantage par la force armée. Depuis 1914 nous avons appris que la guerre et la paix ne dépendent plus des gouvernements et que ceux qui mènent les choses humaines au gré de leurs intérêts nous sont inconnus. Un coin de ce voile mystérieux se soulève, la Judéo-Maçonnerie est bien la maîtresse du monde, mais au milieu de ces Orient, de ces Ateliers et de ces Loges, où est le vrai Conseil de l'Ordre ? Les B'nai B'rith eux-mêmes seraient pour la plupart incapables de le dire. En tout cas, la force armée peut à peine retarder un peu la marche du bolchevisme. A quoi servira la maîtrise des mers à l'Angleterre, si les Soviets lui enlèvent les Indes, la Palestine, l'Égypte et presque toutes ses colonies ? Elle n'aurait bientôt ni ports, ni marins pour ses innombrables vaisseaux, et, confinée dans son île, elle n'échapperait pas aux horreurs d'un bombardement aérien. Qui sait si de telles catastrophes ne hantent pas l'esprit des Juifs dont elle est l'esclave ? Et les mêmes suppositions ne sont-elles pas aussi soutenables pour les autres peuples ?

Au sein des nations schismatiques et hérétiques, la lutte judéo-maçonnique est, comme pour nous, une lutte religieuse ; et la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis n'ont pour dernière sauvegarde que le retour à l'Eglise catholique. Est-ce là un paradoxe ? Non ; c'est une simple vérité. Ces peuples meurent d'anémie religieuse, et cette anémie s'accroît fatalement parce que, de ce point de vue, ils forment un corps sans tête. Ni tsar, ni patriarche, ni-Saint-Synode en Russie ; ni empereur, ni roi, ni consistoire en Allemagne et en Angleterre ; ni république aux Etats-Unis protestants, ne remplaceront jamais le Pape pour nos frères séparés.

Ils ont la foi au Christ.

Ils n'ont pas l'Eglise ; or, l'Eglise, c'est l'œuvre divine de la société religieuse, et le Pape, c'est le Christ sur terre.

L'éternel ennemi du Christ le sait si bien qu'il a mis au cœur des orthodoxes et des protestants la haine implacable du papisme. Tous les préjugés et toutes les calomnies concordent pour éloigner ces peuples chrétiens de Rome. La tumeur mortelle est là ; quel est le chirurgien qui l'opérera ? Quel est le docteur qui la guérira ?

Ce sera, nous l'espérons, l'œuvre de Dieu, peut-être aussi des événements. Toujours est-il que, semblable à une pieuvre, le communisme judaïque enserrera de plus en plus étroitement ces âmes égarées tant qu'elles n'auront pas fait l'acte de foi et le pas décisif qui les ramènera au Père commun des fidèles.

On objecte que le Pape est pour tel pays plutôt que pour tel autre. C'est faux. Le Pape a le droit, comme tout père de famille, d'avoir ses fils de prédilection, sans nuire à l'affection qu'il doit à tous ses enfants. Mais ce sont là des questions à côté.

Le Pape n'est pas au titre d'homme politique le souverain Pontife ; il l'est au titre de Vicaire du Christ, de Chef de l'Eglise, qui exerce infailliblement le magistère suprême, sans possibilité d'errer dans la foi et dans les mœurs. De même que le Chef invisible de l'Eglise est le Christ Jésus, de même le Chef visible est uniquement le Pape. Il est la tête et nous sommes les membres. Les orthodoxes et les protestants sont décapités ; qu'ils l'admettent ou non, ils n'ont pas la vie, et les gangrènes bolchevistes et communistes, qui entourent leur corps social sont l'effet naturel d'une loi physique d'après laquelle la décomposition s'accroît dans la mesure où la vie décroît.

Catholiques, schismatiques et protestants, nous éprouvons tous l'impérieuse nécessité de revenir à la source de la vie, à la source de la foi, à la source de l'autorité, au Pape, à qui seul, en présence des apôtres, le Christ a dit : « Simon, voici que Satan a voulu vous broyer comme le froment ; mais, moi, j'ai prié pour toi, pour que ta foi ne défaille pas ; et toi, une fois converti, affermis tes frères ».

Le Pape est la colonne inébranlable de la foi.

C'est toujours à lui seul que le Seigneur a dit : « Pais mes agneaux, pais mes brebis ».

Le Pape est le pasteur universel du troupeau, le chef unique, la tête du corps de l'Eglise.

C'est enfin au Pape seul que s'adresse cette parole dominicale : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle, et je te donnerai les clefs du royaume des Cieux ».

Sans fondement, un édifice s'écroule. Sans Pape, l'Eglise n'est plus que ruines. Tel est le sort des Eglises séparées, tel est le sort aussi des Eglises qui ne le sont plus que de nom. Avec les Eglises, avec les âmes déchristianisées, les peuples s'effondrent. C'est le spectacle auquel nous assistons.

Le cardinal Pie prédisait ces choses dès le 14 janvier 1872, en y ajoutant une parole d'espoir et un éloge de Pie IX qui s'applique encore mieux aujourd'hui à la Papauté en face du royaume israélite de Sion et du Supergouvernement juif et bolcheviste de Russie :

Or, Pierre est ici-bas le vicaire, le représentant, la personne continuée du Christ. Et si l'heure de l'agonie sonne de nouveau pour le Christ dans la personne de son vicaire, si le chef de la chrétienté est frappé de mort civile, il y aura pour la terre des commotions, des secousses, des convulsions sans pareilles : car, quelles que soient les dimensions de notre planète, elle n'a point de place pour un tel mort : « *Movetur terra : capax enim hujus mortui non erat* ». Errant de ville en ville, de royaume en royaume, le pontificat romain débordera toujours le cadre qu'on voudra lui tracer. Dans cette organisation sociale de l'Europe et du monde chrétien, qui a été l'œuvre de Dieu et des siècles, la fonction de la papauté est celle du foyer d'où tout rayonne, du centre où tout aboutit. Or, c'est la loi des êtres de ne pouvoir durer longtemps ni être en repos si on les sépare de leur cause et si on les détourne de leur fin. La terre sera donc tremblante sur sa base et agitée dans ses entrailles, elle ne retrouvera pas son assiette, jusqu'à ce qu'une secousse favorable ait réparé la perturbation et le désordre apportés à l'équilibre politique du monde chrétien par la disparition de son chef : « *Movetur terra : capax enim hujus mortui non erat* » (1).

Cette réparation viendra. Ce qu'un choc funeste a renversé, un choc meilleur le relèvera. Au surlendemain du tremblement de terre qui accompagna la mort du Christ, il y en eut un second plus fort que le premier : *Et ecce terræ motus factus est magnus* (2). C'était le sépulcre qui se déchirait, qui se brisait, qui faisait voler en éclats la pierre dont on l'avait scellé, et qui rendait à la vie le mort puissant que la terre ne pouvait retenir. *Quid quæritis viventem cum mortuis* : « Que cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant ? » (3). Le Jésus qu'on mettait au sépulcre avant-hier, allez en Galilée, et vous le retrouverez plein de vie et rayonnant de gloire, ainsi qu'il vous l'a lui-même annoncé

(1) S. HILAR, *Comment. in Matth.*, ch. xxxiii, 7.

(2) *Matth.*, xxviii, 2.

(3) *Luc.*, xxiv, 5.

d'avance (1). Et moi je vous dis, mes Frères : Retournez à Rome dans quelques années : vous y verrez le concile du Vatican se poursuivant autour du trône du pontife-roi.

Vous l'avez dit, ô Hilaire, et les siècles écoulés n'ont pas donné le démenti à vos paroles. « Quoique beaucoup de nations lointaines aient acquis la connaissance de Dieu moyennant la prédication apostolique, et qu'il se soit formé au milieu d'elles des églises qui enseignent la vraie foi : *Nam quamvis multæ barbaræ gentes Dei cognitionem secundum apostolorum prædicationem, et manentium hodie illic ecclesiarum fidem, adeptæ sint*, néanmoins la doctrine évangélique, l'institution chrétienne a son établissement propre et principal dans le siège de l'empire romain » *tamen specialiter evangelica doctrina in Romani imperii sede consistit* (2). Voilà le grand apanage des nations occidentales, voilà la fortune des races latines, voilà leur garantie de relèvement et de durée, tant que le monde ne sera pas à la veille de finir.

Le pontife romain, le pape-roi, ah ! c'est de lui qu'on peut dire, à meilleur titre que d'aucun docteur particulier et que de notre Hilaire lui-même, qu'il est « au milieu des orages du temps, le grand souteneur de l'Eglise », et par cela même, le plus solide contrefort et le principal arc-boutant des sociétés humaines : *inter mundi procellas, magnus Ecclesiæ sustentator* (3). Et si cela est vrai de la papauté en général, combien cela n'est-il pas justifié par le pontife en qui la papauté se personnifie depuis plus d'un quart de siècle. Une bouche non suspecte a dit cette parole devenue célèbre : « La papauté est la seule grandeur vivante de l'Italie ». Mes Frères, ne peut-on pas aujourd'hui dire davantage ? Regardez de toutes parts, regardez auprès et regardez au loin, regardez les hommes et regardez les assemblées, regardez les peuples et regardez les rois : où vos yeux pourront-ils se reposer avec complaisance. Je ne suis point et ne serai jamais un courtisan ; mais c'est à peine si je devance le jugement de l'histoire quand j'ose dire que Pie IX est la seule grandeur vivante de notre siècle, l'unique gloire de l'humanité contemporaine (4).

Aujourd'hui, « la Papauté n'est plus la seule grandeur vivante de l'Italie », elle est la seule grandeur vivante du monde.

Oui, le Pape, en tant que successeur de Pierre, est la seule parole indiscutablement vraie quand il se fait entendre *Urbi et Orbi*, comme docteur infallible.

Oui, le Pape est la seule autorité souveraine, au milieu de la déchéance de tous nos chefs de peuples ; il est le seul qui soumette son peuple catholique au Magistère du Suprême Pontificat et qui le maintienne dans une vivante unité par une hiérarchie de droit divin.

Oui, le Pape est la seule arche de salut parce qu'il est le chef, le pilote, la tête visible d'où la vie se répand dans le corps visible de l'Eglise, tandis que les autres arches sont des Eglises d'Etat spirituellement décapitées.

Oui, le Pape est l'unique force encore debout, en face du mal triomphant et de ses gigantesques hécatombes ; il est le seul,

(1) *Marc.*, xvi, 7.

(2) *Prolog. in Libr. Psalm.*, 15.

(3) S. HIERON, in S. Hilar.

(4) Cardinal PIE, *Œuvres*, VII, 362.

plus inébranlable que le roc, parce qu'il repose sur la pierre qui est le Christ, le seul, intrépide dans la foi, qui ait reçu la mission de confirmer ses frères et de tendre une main secourable à ceux qui sont tombés, à tous les désespérés de la vie.

Oui, le Pape est le Père de famille, qui se fait le serviteur des serviteurs pour dispenser à tous l'aliment divin des âmes, pour que la table commune soit plus abondante et plus joyeuse au retour de l'enfant prodigue, et pour se faire tout à tous dans le partage de cet inépuisable trésor qui n'est autre que l'héritage de la charité du Christ.

Oui, le Pape est le Pasteur des Pasteurs, l'Evêque des Evêques, le seul à qui le Christ ait dit : « Pais mes agneaux, pais mes brebis », le seul qui conduise de par Dieu agneaux et brebis dans les gras pâturages de la spiritualité, qui les défende contre la dent du loup, qui les arrache aux buissons d'épines, qui les rapporte sur ses épaules au bercail, pour qu'il n'y ait qu'un seul pasteur et un seul troupeau.

Oui, le Pape est le seul gardien de l'épouse du Christ, qu'il doit rendre telle qu'il l'a reçue, empourprée du sang divin, immaculée, sans tache, ni ride, couverte de la robe sans couture que le schisme et l'hérésie ne peuvent déchirer parce qu'ils sont séparés de cette Eglise que son Fondateur a seule dotée des promesses invincibles contre les efforts de l'enfer et les attaques des ennemis enrôlés, dès cette vie, sous la bannière de Satan, de cette Eglise qui, seule, s'avance majestueusement au cours des âges toujours une, toujours sainte, toujours catholique.

Oui, le Pape est le seul détenteur des clefs de la miséricorde et du pardon pour délier les âmes des chaînes du péché ; pour leur communiquer l'énergie du combat, jusqu'à l'héroïsme, jusqu'au martyre, jusqu'à la victoire ; pour en faire une armée compacte, indissolublement unie dans un seul Christ, une seule foi, un seul baptême, un seul pain eucharistique ; pour ouvrir enfin à tous les siens les portes éternelles du royaume des cieux promis à ceux qui croient, à ceux qui luttent, à ceux qui vivent et meurent pieusement dans le Christ Jésus ; et cela jusqu'à la consommation des siècles.

Alors, le dernier Pape, la seule grandeur vivante de ce monde, remettra à Pierre les clefs tombées dans ses mains par une succession apostolique ininterrompue ; et il rendra au Christ son épouse, l'Eglise militante, pour que le Seigneur la dépouille de son manteau de sang et la couvre du manteau de gloire de l'Eglise triomphante.

Tel est le Pape, l'unique héritier de Pierre, de sa suprématie et de ses divines prérogatives. Or, au point où nous en sommes, c'est vers lui que les peuples doivent se tourner ; car, en dehors de la Papauté, il est bien à craindre qu'ils ne connaissent plus

en ce monde d'autre paix que « la paix juive », celle des « Protocols ».

A eux de choisir.

Ces vérités sont évidentes, et puisque les choses vues ne se prouvent pas, la véracité des « Protocols » nous dispense de tout autre argument touchant leur authenticité, elle en est l'irréfragable témoin.

E. JOUIN,

ANNEXE

Mgr Jouin avait marqué dans les notes de bas de pages de l'édition de 1922 les différences existant entre le texte de Nilus et celui de Butmi. Nous avons scrupuleusement reproduit ces notes qui sont le fruit d'un beau travail.

Ces différences de style ne sont pas les seules offertes par les deux ouvrages. Pour des raisons inconnues, Nilus et Butmi n'ont pas cru devoir donner dans le même ordre les séances des « Protocols ». Voici, toujours d'après Mgr Jouin, les sommaires des deux éditions :

Edition de G. Butmi		Manuscrit français		Edition de Serge Nilus	
	séance		Procès-Verbal		séance
Première		1 ^{re}		I ^{re}	
Deuxième	—	11 ^e	—	X ^e	—
Troisième	—	10 ^e	—	IX ^e	—
Quatrième	—	8 ^e	—	VII ^e	—
Cinquième	—	2 ^e	—	II ^e	— en partie
Sixième	—	5 ^e	—	IV ^e	—
Septième	—	21 ^e	—	XVII ^e	—
Huitième	—	18 ^e	—	XV ^e	— en partie
Neuvième	—	3 ^e	—	II ^e	— en partie
Dixième	—	6 ^e	—	V ^e	—
Onzième	—	12 ^e	—	X ^e	— en partie
Douzième	—	13 ^e	—	XI ^e	—
Treizième	—	14 ^e	—	XII ^e	—
Quatorzième	—	9 ^e	—	VIII ^e	—
Quinzième	—	17 ^e	—	XV ^e	—
Seizième	—	19 ^e	—	XV ^e	— en partie
Dix-septième	—	16 ^e	—	XIV ^e	— en partie
Dix-huitième	—	15 ^e	—	XIII ^e	et XIV ^e en partie
Dix-neuvième	—	20 ^e	—	XVI ^e	séance
Vingtième	—	22 ^e	—	XVIII ^e	et XIX ^e en partie
Vingt-et-unième	—	25 ^e	—	XXII ^e	séance
Vingt-deuxième	—	26 ^e	—	XXIII ^e	—
Vingt-troisième	—	27 ^e	—	XXIV ^e	—
Vingt-quatrième	—	23 ^e	—	XX ^e	—
Vingt-cinquième	—	24 ^e	—	XXI ^e	—
Vingt-sixième	—	7 ^e	—	VI ^e	—
Vingt-septième	—	4 ^e	—	III ^e	—

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement.....	5
Préface.....	7
Spécimen de la première et de la dernière page des " Protocols " en langue russe.....	39-40
" LES PROTOCOLS " (Traduction de Butmi - 1901)	
1^{re} Séance. — Plan de Gouvernement basé sur la violence — Le Droit c'est la Force — Le Libéralisme tue la vraie vérité — Notre pouvoir de l'or — L'Anarchie nous livre les peuples — Le Despotisme de notre Capital — Pas de Moralité contre l'Ennemi intérieur — Semons l'Anarchie dans les masses — En politique pas de morale — La Force fait le Droit — L'Invincibilité de la Judéo-Maçonnerie occulte — Le Libéralisme détruit — La Fin justifie les moyens — La Foule est aveugle et veule — L'Alphabet politique — Impuissance des partis — L'Autocratie est le seul gouvernement — Alcoolisme — Humanisme — Débauche — Principes judéo-maçonniques : Force et Hypocrisie — La Terreur — Liberté — Egalité — Fraternité — Nous avons miné la Monarchie — Suppression des privilèges de la Noblesse goy — L'aristocratie juive ploutocratique — Calcul des faiblesses et des passions — La Liberté mal comprise nous livre le pouvoir.....	41
2^e Séance. — Les Apparences et la Politique juive — Le succès s'impose toujours — Le succès juif par le mensonge et le vote du peuple — Le suffrage universel — Puissance juive détruisant la famille sous le Despotisme.....	50
3^e Séance. — Rééducation des peuples — Destruction des pouvoirs régnants — L'Antisémitisme — Le Despotisme de la Judéo-Maçonnerie — La Terreur — Les Serviteurs de la Judéo-Maçonnerie — Conflit entre le Pouvoir et le Peuple — Nos liens avec le Peuple — L'Organisme libéral — Corruption des Goïm et de leurs lois — Interprétation des Lois — Destruction des Capitales.....	52
4^e Séance. — Le but des grands armements — Fermentation, Luttés, Inimitiés dans le monde entier — Dompter les Gentils par des guerres particulières et par la guerre mondiale — L'Art du secret politique et judéo-maçonnique — L'opinion publique et notre succès.....	56
5^e Séance. — Les guerres économiques nous assurent le Pouvoir.....	58
6^e Séance. — L'Evolution de l'Etat républicain — Liberté et Foi en Dieu — Les détruire — Le Commerce et l'Industrie — La Spéculation — Le Veau d'or.	60
7^e Séance. — Légistes et Avocats — Discrédit sur le Clergé non juif — Liberté de Conscience — Effondrement du Christianisme — Rumeur infâme — Plan judéo-maçonnique contre le Vatican — Le Roi des Juifs, vrai Pape et Patriarche de l'Eglise universelle — Buts désorganisateur de la Presse juive — Organisation de la Police — Le Kahal modèle d'Espionnage — L'Abus de Pouvoir des Fonctionnaires.	62
8^e Séance. — La loi et la Puissance des Gentils perdent toute considération — Le Peuple élu.	65
9^e Séance. — Fonctionnaires vendus — Faculté d'adaptation à chaque peuple — La Presse — L'Or et notre Sang.....	66
10^e Séance. — Gouvernement despotique juif — Pouvoir judéo-maçonnique basé sur la ruine de la religion — Désunion et Egoïsme des Peuples Chrétiens — Les Juifs, peuple élu — L'Or, vraie puissance gouvernementale — Le Monopole du Commerce et de l'Industrie — Le Rôle destructeur de notre Presse — Les Parades oratoires des Judéo-Maçons — Corruption de l'Opinion publique — Destruction de l'Initiative personnelle — Le Supergouvernement juif.....	69
11^e Séance. — Unité de Conception et de Commandement — Miner les Institutions des Etats des Goïm — Le Poison du Libéralisme — Etats Constitutionnels — Lutte des partis — Démagogie — Présidents, créatures des Juifs — Responsabilité des Présidents — Présidents tarés — Les Chambres — La Loi martiale — La Judéo-Maçonnerie législative — La nouvelle Constitution démocratique — Préparation à l'autocratie juive — Proclamation du Souverain universel juif — Inoculation de maladies contagieuses et autres fléaux par les Loges.	74
12^e Séance. — Les Bases de la nouvelle Constitution — Moyens et détails de notre Révolution — Le mensonge apparent qui cache les Loges.....	80
13^e Séance. — La Liberté d'après la Judéo-Maçonnerie — La presse sous le pouvoir judéo-maçonnique — Censure des Journaux, des Revues, des Livres et des Organes d'Information — Le Progrès d'après la Judéo-Maçonnerie — Toujours la Presse — Les liens entre la Franc-Maçonnerie et la Presse actuelle — Les Besoins des Provinces — L'Infaillibilité du nouveau Régime.	83

14 ^e Séance. — Le Maquis de la Procédure — Les Auxiliaires de la Judéo-Maçonnerie — Nos Ecoles spéciales et leur but — Confier les postes importants à des gens tarés.	89
15 ^e Séance. — Révolutions mondiales et simultanées — Exécutions sommaires. — Prohibitions des Sociétés Secrètes — Le sort des France-Maçons non juifs. — Multiplication mondiale des Loges de France-Maçons — Direction centrale des Loges par les Sages de Sion — L'Espionnage et la Judéo-Maçonnerie — La Judéo-Maçonnerie dirigeant toutes les Sociétés Secrètes — La poursuite du succès par les Goïm — Collectivisme — Terroriser et Exécuter sans compter les victimes — Victimes maçonniques — Libéralisme pour les Goïm.	91
16 ^e Séance. — Brièveté et Clarté des Lois du futur royaume. — Châtiments extrêmes contre les abus du Pouvoir — La limite d'âge pour les Juges — Le Libéralisme défendu aux Juifs et aux autres hauts fonctionnaires — L'autocratie de la Judéo-Maçonnerie — Le Droit d'appel supprimé — Le Despotisme du Droit juif — Le Roi des Juifs, Patriarcho du monde.....	96
17 ^e Séance. — Asservissement aux Juifs — Les Mystères de la religion juive — Ecrits immoraux et Littérature de l'Avenir.....	101
18 ^e Séance. — Soumission pour le pain quotidien — Les Problèmes politiques — Suprématie de l'Etat. — Problèmes économiques du Commerce et de l'Industrie — Jeux et Maisons publiques — Folles théories pour les Goïm — Vérité unique pour les Juifs — Les grands Problèmes qui ont asservi le monde aux Juifs — Abolition des Religions, sauf celle de Moïse.....	103
19 ^e Séance. — Transformation judéo-maçonnique de l'Enseignement — Les Ecoles de Castes — L'Ecole au service de notre Souverain mondial — Abolition de la Liberté d'enseignement — Doctrines juives devenues Dogmes de Foi — Détruire la Liberté de Pensée — L'Education superficielle — Les Leçons de choses.	106
20 ^e Séance. — Mesures de Police soviétiques — Surveillance à exercer sur les Conspirateurs — Garde du Roi des Juifs — Arrestation au premier soupçon des criminels politiques — Le Droit de présenter des pétitions ou des propositions — Répression des Désordres et des Emeutes — Criminels politiques déshonorés.	110
21 ^e Séance. — Le Mystère des Temps — Plan juif et Politique financière — L'Or millénaire, base de la Prospérité future — Force juive au-dessus des Peuples et de Dieu.	114
22 ^e Séance. — Limitation de la production des objets de luxe — Rétablissement de l'Industrie domestique — Chômage — Interdiction de l'Ivrognerie — Le Monde actuel périra dans l'Anarchie — Le Roi des Juifs le ressuscitera — Roi des Juifs l'Elu de Dieu.....	116
23 ^e Séance. — Comment affermir la Domination du Roi de la Maison de David — Le Roi des Juifs et ses trois Conseillers — Le Roi des Juifs, incarnation du Destin.	118
24 ^e Séance. — Principe de la Science financière et des Impôts — Le Trésor public — La Cour des Comptes — Suppression des frais de représentation — L'arrêt dans la Vie économique — La Circulation de l'Argent — La Valutation — La future monnaie — L'Administration financière chez les Goïm — Les Emprunts de l'Etat actuel — Les futurs Emprunts d'Etat — Valeurs industrielles — Incapacité des Gentils dans le domaine de la Finance et de l'Impôt — Les Maîtres et les Favoris chez les Gentils doivent recevoir les conseils des Agents Judéo-Maçonniques.	121
25 ^e Séance. — Emprunts nationaux — Dettes d'Etat et Impôts — Conversions et abaissement de l'intérêt des Emprunts — Insolvabilité de l'Etat — Consolidation des Emprunts nationaux — Rentes perpétuelles — Suppression des bourses de valeurs — Taxation du prix des Valeurs commerciales.....	130
26 ^e Séance. — Absorption des fortunes par le Monopole juif — Ruiner la fortune terrienne de l'Aristocratie par les Impôts — Commerce — Industrie — Coups de bourse — Spéculation — Développer le luxe — Augmentation des Salaires et Renchérissement des Denrées — L'Anarchie par l'Alcoolisme — Tromper les Ouvriers par nos Doctrines économiques.....	133
27 ^e Séance. — Le Serpent symbolique — Instabilité des Constitutions des Peuples — Epouvantail de la Terreur dans les Cours — Lutte des Partis — Leurs Ambitions — Discours aux Parlements, attaques des Journalistes — Fiction des Droits du Peuple — Opposition du Pouvoir et du Peuple — Nobles et Parvenus — La Judéo-Maçonnerie et ses filiales — Dégénérescence des Gentils — La Faim et le Droit de l'Or — Le Maître du Monde établi sur les ruines de la Monarchie — Enseignement de nos Ecoles Maçonniques — La Science de la Vie — Secrète Organisation — Crise économique mondiale — Les Juifs seront protégés — Notre Pouvoir tuera le Libéralisme — La chute du Pouvoir et la grande Révolution — Le Roi-Despote du Sang de Sion — Force Internationale de la Judéo-Maçonnerie — Education faussée du Peuple — La Liberté.....	138
Annexe	152
Conclusion.....	153